

**UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE
OUEST AFRICAINE**

La Commission



**RAPPORT SEMESTRIEL D'EXECUTION
DE LA SURVEILLANCE MULTILATERALE**

décembre 2017

Contenu

RESUME	4
INTRODUCTION	8
1 ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL	9
2. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DES ETATS MEMBRES.....	14
2.1 SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU BENIN.....	14
2.1.1. EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE	14
2.1.2 ETAT DE LA CONVERGENCE EN 2017	18
2.1.3 PERSPECTIVES ECONOMIQUES 2018-2022.....	19
2.1.4 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	23
2.2 SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU BURKINA FASO	25
2.2.1. EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE	25
2.2.2 ETAT DE LA CONVERGENCE EN 2017	29
2.2.3 PERSPECTIVES ECONOMIQUES 2018-2022.....	30
2.2.4 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	34
2.3 SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE LA COTE D'IVOIRE.....	37
2.3.1 EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE	37
2.3.2 ETAT DE LA CONVERGENCE EN 2017	41
2.3.3 PERSPECTIVES ECONOMIQUES 2018-2022.....	42
2.3.4 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	46
2.4 SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE LA GUINEE-BISSAU.....	48
2.4.1 EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE	48
2.4.2 ETAT DE LA CONVERGENCE EN 2017	50
2.4.3 PERSPECTIVES ECONOMIQUES 2018-2022.....	51
2.4.4 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	54
2.5. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU MALI	56
2.5.1 EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE	56
2.5.2 ETAT DE LA CONVERGENCE EN 2017	60
2.5.3 PERSPECTIVES ECONOMIQUES 2018-2022.....	60
2.5.4 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	65
2.6 SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU NIGER	67
2.6.1 EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE	67
2.6.2 ETAT DE LA CONVERGENCE EN 2017	71

2.6.3 PERSPECTIVES ECONOMIQUES 2018-2022.....	71
2.6.4 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	75
2.7 SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU SENEGAL	77
2.7.1 EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE	77
2.7.2 ETAT DE LA CONVERGENCE EN 2017	81
2.7.3 PERSPECTIVES ECONOMIQUES 2018-2022.....	82
2.7.4 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	87
2.8 SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU TOGO	89
2.8.1 EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE	89
2.8.2 ETAT DE LA CONVERGENCE EN 2017	93
2.8.3 PERSPECTIVES ECONOMIQUES 2018-2022.....	93
2.8.4 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	97
3. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE L'UNION	100
3.1 PRODUCTION	100
3.2 PRIX ET INFLATION	101
3.3 FINANCES PUBLIQUES ET DETTE PUBLIQUE	102
3.4 COMMERCE EXTERIEUR ET BALANCE DES PAIEMENTS	104
3.5 SITUATION MONETAIRE.....	105
3.6 ETAT DE LA CONVERGENCE.....	106
3.7 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	107

RESUME

Après le ralentissement observé en 2016, **l'économie mondiale** devrait redémarrer en 2017, avec une croissance attendue à 3,6% contre 3,2% en 2016, en liaison avec l'augmentation de l'investissement, du commerce et de la production industrielle. Cette reprise s'observerait aussi bien dans les pays avancés que dans les pays émergents et en développement. En Afrique subsaharienne, la croissance devrait passer de 1,4% en 2016 à 2,6% en 2017, portée, entre autres, par une reprise au Nigéria et en Afrique du Sud, qui ont fait face à des conditions macroéconomiques difficiles en 2016.

Le **taux d'inflation** devrait passer de 0,8% en 2016 à 1,7% en 2017 dans les pays avancés. Dans la Zone euro, la hausse des prix est estimée à 1,5% en 2017, après 0,2% en 2016, en lien avec l'augmentation des prix de l'énergie et la reprise de la demande.

L'indice des **prix des produits de base** devrait progresser de 12,3% en 2017 par rapport à sa moyenne de 2016. Sur la tendance observée depuis fin juin 2017, les cours annuels moyens du pétrole brut se situeraient à 50,3 dollars le baril en 2017, soit une hausse de 17,4% par rapport à la moyenne de 2016. S'agissant des principales matières premières exportées par les pays de l'Union, les cours ont évolué de façon contrastée, au terme du premier semestre 2017, comparés à leurs moyennes de 2016. Les prix du caoutchouc, de la noix de cajou, du coton, et du café robusta ont affiché des hausses tandis que ceux du cacao, de l'huile de palmiste et de l'or se sont inscrits en baisse.

Sur les **marchés des changes**, à la mi-octobre 2017, la monnaie européenne s'est légèrement appréciée par rapport au dollar des Etats-Unis et au franc suisse, et beaucoup plus par rapport au yen japonais et à la livre sterling.

S'agissant de **la politique monétaire**, la Réserve Fédérale Américaine (FED), la Banque du Canada et celle d'Angleterre ont relevé leurs taux directeurs. Quant aux autres banques centrales des économies avancées, elles ont maintenu inchangée l'orientation accommodante de leur politique monétaire.

C'est dans cet environnement international marqué par une reprise que les économies des Etats membres de l'UEMOA ont évolué en 2017.

Le dynamisme de l'activité économique amorcé depuis 2012 se poursuivrait en 2017, avec un taux de croissance de 6,8%. Cette croissance serait portée par la bonne performance de tous les secteurs. Celle du secteur primaire serait en rapport avec la poursuite des efforts d'investissement dans le cadre de la mise en œuvre des programmes nationaux de développement agricole dans les Etats membres. Au niveau du secteur secondaire, il est attendu une bonne tenue des BTP, en liaison avec la poursuite des travaux de construction d'infrastructures de base et des

industries extractives. Les résultats du secteur tertiaire seraient portés par le commerce, les transports et les communications. Par pays, le taux de croissance se présenterait comme suit : Bénin (5,4%), Burkina Faso (6,9%), Côte d'Ivoire (8,1%), Guinée-Bissau (5,9%), Mali (5,3%), Niger (5,2%), Sénégal (6,8%) et Togo (5,0%).

En 2017, la hausse des prix devrait rester modérée au regard de l'évolution attendue des cours des produits alimentaires sur le marché international, du niveau des cours du pétrole et des perspectives de production vivrière dans la région. Le taux d'inflation annuel moyen ressortirait à 0,9% contre 0,3% en 2016. Tous les États membres devraient respecter la norme communautaire en matière d'inflation.

L'exécution des opérations financières de l'Etat se traduiraient en 2017 par une aggravation du déficit global hors dons et une légère baisse du déficit global. Les recettes budgétaires progresseraient de 8,2% pour représenter 18,0% du PIB contre 18,1% en 2016. Les recettes fiscales qui augmenteraient de 11,6% induisant un taux de pression fiscale de 15,8% contre 15,4% en 2016. Les recettes bénéficieraient des efforts de mobilisation des régions.

En ce qui concerne les dépenses totales et prêts nets, ils progresseraient de 9,3% pour représenter 24,5% du PIB contre 24,3% en 2016. Cette évolution serait portée par les dépenses en capital, en hausse de 20,6%, l'augmentation des dépenses courantes étant de 7,3%. Les paiements au titre des intérêts sur la dette poursuivraient leur augmentation avec un accroissement de 17,4%.

L'accroissement des dépenses en capital serait lié à la poursuite des travaux de construction d'infrastructures socio-économiques. La hausse attendue est particulièrement élevée au Bénin (+67,4%) et au Burkina Faso (+71,7%).

Au total en 2017, le déficit global représenterait 4,2% du PIB contre 4,3% en 2016. Le déficit global hors dons représenterait 6,5% du PIB contre 6,3% en 2016.

En 2017, le taux d'endettement de l'Union ressortirait à 44,2% contre 43,7% en 2016. Toutefois, comparé à son niveau en 2014, la progression est forte dans certains Etats membres. En outre, cette faible progression du taux d'endettement, les charges de la dette se sont accrues sensiblement dans la plupart des Etats membres.

Les échanges extérieurs des pays de l'UEMOA seraient caractérisés par un solde global excédentaire de 627,0 milliards, après un déficit de 946,8 milliards en 2016. Le déficit du compte courant devrait se creuser pour représenter 6,5% du PIB, après 5,2% en 2016, en lien avec l'aggravation du déficit de la balance des biens et services ainsi que du compte du revenu primaire. Hors dons, le déficit courant se situerait à 7,2% du PIB contre 5,9% un an plus tôt.

La situation monétaire de l'Union à fin décembre 2017, comparée à celle à fin décembre 2016, serait marquée par un accroissement de la masse monétaire de

11,5%, pour ressortir à 25.337,9 milliards, consécutivement à la progression des actifs extérieurs nets et du crédit intérieur.

L'activité économique devrait rester dynamique en 2018 avec un taux de croissance de 6,9%. Par pays, le taux de croissance se présenterait comme suit : Bénin (6,0%), Burkina Faso (6,9%), Côte d'Ivoire (8,3%), Guinée-Bissau (5,7%), Mali (5,4%), Niger (5,5%), Sénégal (7,0%) et Togo (5,2%).

En 2018, au regard des perspectives de production du secteur agricole et de l'évolution des cours sur le marché international, la hausse des prix devrait rester modérée.

S'agissant des finances publiques, il est attendu une baisse des principaux déficits budgétaires globaux en 2018. Ainsi, le déficit global hors dons et le déficit global représenteraient 5,4% et 3,5% du PIB, respectivement. Cette baisse serait due à une hausse modérée des dépenses conjuguée à une mobilisation plus accrue des recettes.

Les recettes budgétaires progresseraient de 12,6% pour représenter 18,6% du PIB grâce à un accroissement des recettes fiscales de 13,2%. Il en résulterait un taux de pression fiscale de 16,4%. Les recettes bénéficieraient de la poursuite des efforts d'élargissement de l'assiette, du renforcement des contrôles et de l'interconnexion des régions.

Les dépenses totales et prêts nets progresseraient de 6,8% pour représenter 24,0% du PIB contre 24,5% en 2017. Cet accroissement serait principalement imputable aux dépenses en capital qui s'accroîtraient de 7,5%, sous l'effet de la poursuite des travaux de construction d'infrastructures socioéconomiques. L'augmentation concernerait tous les Etats membres, à l'exception du Bénin et du Togo.

Les dépenses courantes seraient en hausse de 5,8%, sous l'effet de l'augmentation de la masse salariale de 8,2% et des dépenses d'intérêt en progression de 13,3%. La hausse de la masse salariale concernerait particulièrement le Burkina Faso (+10,6%), la Côte d'Ivoire (+8,1%), la Guinée-Bissau (+18,0%), le Mali (+12,3%) et le Sénégal (+8,1%). Les dépenses d'intérêt sont attendues en forte hausse au Bénin (+20,8%), au Burkina Faso (+45,9%), en Côte d'Ivoire (+12,8%), au Mali (+23,3%) et au Niger (+20,1%).

Le taux d'endettement de l'Union ressortirait à 42,9% en 2018 contre 44,2% en 2017. Quoique le poids de la dette demeure raisonnable, on note une forte progression des charges d'intérêts.

Pour l'année 2018, les échanges extérieurs des Etats membres de l'UEMOA se solderaient par un déficit global de 114,8 milliards. Cette évolution serait essentiellement imputable à la détérioration du solde du compte financier, dans un contexte de quasi-stabilité du déficit des transactions courantes (-6,5% du PIB) qui

serait la résultante de l'amélioration de la balance des biens et services (+0,3% du PIB) et de la baisse de l'excédent du solde du revenu secondaire (-0,4% du PIB).

Sous l'hypothèse d'une orientation inchangée de la politique monétaire, la masse monétaire devrait progresser de 10,9% à fin décembre 2018. Cette évolution serait imputable à la hausse attendue des créances intérieures (+12,2%), sous l'impulsion des crédits à l'économie (+11,2%) et des créances nettes sur l'administration centrale (+14,9%).

En matière de convergence en 2017, deux Etats membres respecteraient l'ensemble des critères de convergence de premier rang. Cette situation traduirait une amélioration par rapport à 2016 où aucun Etat membre n'a convergé. En 2018, les prévisions indiquent que la Guinée-Bissau, le Sénégal et le Togo respecteraient les trois critères de premier rang. En 2019, sur la base des programmes transmis, tous les Etats convergeraient.

Toutefois, des risques pèsent sur ces perspectives, notamment en cas de mauvaises conditions climatiques, au regard de la prépondérance du secteur primaire dans l'activité économique des Etats membres ainsi qu'une soudaine dégradation de l'environnement international qui se traduirait par une chute des cours des matières premières. A cela s'ajoute la persistance de la crise sécuritaire dans la zone du sahel.

INTRODUCTION

Le présent rapport semestriel d'exécution de la surveillance multilatérale procède à l'évaluation des programmes pluriannuels de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité au titre de la période 2018-2022. Pour ce faire, il analyse les prévisions macroéconomiques de l'année 2017 et apprécie les projections faites par les pays dans le cadre de leur programme pluriannuel et portant sur la période du programme.

Le rapport s'articule autour des points suivants :

- l'environnement économique international ;
- la situation économique et financière des Etats membres de l'Union ;
- la situation économique et financière de l'Union.

Les données statistiques utilisées dans le cadre de ce travail, sont celles fournies par les Comités Nationaux de Politique Economique, conformément à la Directive n°01/96/CM relative à la mise en œuvre de la surveillance multilatérale des politiques macroéconomiques, au sein des Etats membres de l'UEMOA et par la BCEAO. Elles sont arrêtées au 8 décembre 2017.

1 ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

Après le ralentissement observé l'année dernière, **l'économie mondiale** devrait redémarrer en 2017, avec une croissance attendue à 3,6% contre 3,2% en 2016. Cette évolution s'expliquerait par une augmentation notable de l'investissement, du commerce et de la production industrielle, en lien avec un regain de confiance des chefs d'entreprise et des consommateurs. Cette accélération devrait s'observer aussi bien dans les pays avancés que dans les pays émergents et en développement.

Dans les **pays avancés**, une augmentation du rythme de la production est de nouveau attendue en 2017 à 2,2% contre 1,7% en 2016. Aux Etats-Unis, la croissance devrait se situer à 2,2% en 2017, grâce à une consolidation de la consommation et la poursuite de l'investissement des entreprises du fait d'une reprise dans le secteur de l'énergie. Dans la zone euro et au Japon, le rythme de la croissance devrait également augmenter en liaison avec l'affermissement de la consommation privée, de l'investissement et de la demande extérieure, pour ressortir respectivement à 2,1% et 1,5%, contre 1,8% et 1,0% en 2016. Au Royaume-Uni, nonobstant le Brexit et l'incertitude qui entoure encore la relation future avec l'Union européenne, la croissance résisterait mieux que prévu, se situant à 1,7% contre 1,8% un an plus tôt.

La croissance devrait se raffermir légèrement en 2017 dans les **pays émergents et en développement**, passant à 4,6% contre 4,3% en 2016, en liaison avec l'augmentation de la demande intérieure en Chine et la reprise dans les principaux pays. En Chine, la croissance se situerait à 6,8% contre 6,7% en 2016. Une reprise serait observée au Brésil avec une croissance de 0,7% contre -3,6% en 2016, grâce notamment à la bonne tenue des exportations. De même, le redressement de la demande intérieure et extérieure favoriserait un rebond de la croissance en Russie à +1,8% en 2017, contre la contraction de 0,2% enregistrée l'année dernière. En Inde, bien que toujours élevée, la croissance ralentirait pour se situer à 6,7% en 2017, après 7,1% en 2016, du fait de la mise en place d'une taxe à la consommation.

L'**Afrique subsaharienne** afficherait une accélération en 2017, avec toutefois un niveau inférieur à celui des tendances passées. La croissance devrait passer de 1,4% en 2016 à 2,6% en 2017. En Afrique du Sud, la croissance devrait toutefois rester modeste, à 0,7% en 2017 contre 0,3% en 2016, soutenue par des prix à l'exportation de produits de base plus favorables et la bonne tenue de la production agricole, en lien avec une amélioration des conditions climatiques. Au Nigeria, après s'être contractée de 1,6% en 2016 en raison des perturbations dans le secteur pétrolier, conjuguées à des pénuries de devises, d'électricité et de carburants, la production devrait augmenter de 0,8% en 2017, grâce à un redressement de la production pétrolière et une vigueur dans le secteur agricole. La croissance

économique du Ghana s'accélérerait à 5,9% contre 3,5% en 2016, en grande partie en raison des améliorations dans le secteur pétrolier et dans les services.

Les **perspectives pour 2018** sont favorables aussi bien en ce qui concerne l'environnement économique international que le contexte sous régional des Etats membres de l'UEMOA. La croissance mondiale devrait poursuivre son redressement pour se situer à 3,7%.

Tableau 01 : Taux de croissance économique entre 2015 et 2018 (en %)

	2015	2016	2017	2018
Monde	3,2	3,2	3,6	3,7
Pays avancés	2,1	1,7	2,2	2,0
- USA	2,6	1,5	2,2	2,3
- Zone euro	2,0	1,8	2,1	1,9
- Japon	0,5	1,0	1,5	0,7
Pays émergents et en développement	4,0	4,3	4,6	4,9
- Chine	6,9	6,7	6,8	6,5
Afrique Subsaharienne	3,4	1,4	2,6	3,4
Ghana	3,8	3,5	5,9	8,9
Nigéria	2,7	-1,6	0,8	1,9
Afrique du Sud	1,3	0,3	0,7	1,1

Sources : FMI, WEO Octobre 2017

L'**inflation** globale devrait s'accélérer en 2017, tant dans les pays avancés que dans les pays émergents et en développement.

Selon les prévisions d'octobre 2017 du FMI, le taux d'inflation devrait passer de 0,8% en 2016 à 1,7% en 2017 dans les pays avancés. Aux Etats-Unis, la variation des prix ressortirait à 2,1% en 2017 contre 1,3% en 2016. Dans la Zone euro, le taux d'inflation est estimé à 1,5% en 2017, après 0,2% en 2016, principalement à cause de la hausse des prix de l'énergie et de la reprise cyclique actuelle de la demande. Au Royaume-Uni, l'inflation globale devrait culminer à 2,6% cette année, contre 0,7% en 2016. Au Japon, après avoir été légèrement négative en 2016, l'inflation devrait monter à 0,4% en 2017 du fait de la hausse des prix de l'énergie sur un an et d'une diminution de l'écart de production.

L'accélération modeste de l'inflation qui est prévue pour le groupe des pays émergents et des pays en développement masque des différences considérables d'un pays à l'autre. En Chine, l'inflation globale devrait rester basse, à 1,8% en 2017, en raison du recul des prix de l'alimentation ces derniers mois. Au Brésil et en

Russie, l'inflation devrait fléchir, du fait des appréciations de monnaies et d'une hausse de l'offre de produits alimentaires. L'inflation globale en Afrique du Sud devrait tomber à 5,4% en 2017, contre 6,3% en 2016. Cette baisse s'expliquerait par le ralentissement de la croissance des salaires, le creusement de l'écart de production et des conditions de sécheresse moins rigoureuses. En 2017, l'inflation devrait rester supérieure à 10% en Angola, au Ghana et au Nigeria, du fait des effets persistants des fortes dépréciations des monnaies, ainsi que de la hausse des prix de l'électricité et de l'énergie.

La progression du **commerce mondial** de biens et services s'est accélérée au premier semestre de 2017, laissant entrevoir une augmentation de 4,2% sur toute l'année, contre 2,4% en 2016. Cette accélération s'expliquerait par l'affermissement de la croissance de la demande intérieure dans les pays avancés et en Chine, ainsi que par de meilleurs résultats dans les autres grands pays émergents.

L'indice des **prix des produits de base** du FMI devrait progresser de 12,3% en 2017 par rapport à sa moyenne de 2016. Les prix des produits de base hors carburants devraient augmenter en raison de l'accélération de la demande de métaux en provenance de la Chine, de l'offre tendue de produits alimentaires et d'une augmentation de la demande mondiale.

Après avoir atteint 44 dollars le baril à la fin du mois de juin 2017, leur plus bas niveau depuis novembre 2016, les cours du pétrole ont rebondi, s'établissant à environ 50 dollars le baril à la fin août, en réaction aux signes d'un ralentissement de la croissance de la production aux Etats-Unis. Sur cette tendance, le FMI estime que les cours annuels moyens seront de 50,3 dollars le baril en 2017, soit une hausse de 17,4% par rapport à la moyenne de 2016.

Les cours des métaux ont enregistré, entre février et août 2017, une hausse globale de 0,8%. L'indice annuel pour 2017 devrait augmenter de 20,6% par rapport à 2016, sous l'effet de la hausse de la demande en Chine.

S'agissant des principales matières premières exportées par les pays de l'Union, les cours ont évolué de façon contrastée, au terme du premier semestre 2017, comparés à leurs moyennes de 2016. Les prix du caoutchouc, de la noix de cajou, du coton, et du café robusta ont affiché des hausses tandis que ceux du cacao, de l'huile de palmiste et de l'or se sont inscrits en baisse.

Les cours du caoutchouc (+34,4%) se sont ressentis des inquiétudes pesant sur l'offre mondiale, en raison des fortes inondations en Thaïlande, premier producteur mondial de caoutchouc naturel, ainsi que de la faiblesse des stocks mondiaux. Les prix de la noix de cajou se sont renforcés (+19,3%), en liaison avec le dynamisme de la demande, notamment celle en provenance des pays asiatiques. La hausse des cours du coton (+15,2%) est liée principalement à une amélioration de la demande en fibres naturelles des industries du secteur des textiles. Les prix internationaux du

café robusta ont augmenté (+18,5%) du fait des inquiétudes qui pèsent sur les perspectives de la production brésilienne, premier producteur mondial, en liaison avec les conditions météorologiques défavorables qui prévalent dans les principales zones de production.

En revanche, les prix du cacao restent pénalisés par la hausse des approvisionnements face à une demande atone ainsi qu'aux comportements spéculatifs sur les marchés financiers. Dans cette situation, les cours du cacao ont reculé de 29,6% sur le premier semestre 2017. Le recul des cours de l'huile de palme (-6,9%) est imputable à la faiblesse de la demande, notamment des pays asiatiques, combinée à une offre excédentaire en provenance de la Malaisie, principal pays exportateur. Les cours de l'or (-1,1%) se sont ressentis des perspectives de hausse des taux de la FED, renforçant l'intérêt des investisseurs pour les actifs financiers, au détriment du métal jaune. Toutefois, l'aversion pour le risque, en raison des risques politiques en Europe et du renforcement du protectionnisme au niveau mondial, a atténué la baisse des cours.

Pour leur part, les cours des principaux produits alimentaires importés par les pays de l'UEMOA sont ressortis en hausse durant le premier semestre 2017, à l'exception de ceux de l'huile de soja. Ces derniers ont été affectés par l'affaiblissement de la demande, combiné aux perspectives d'une offre abondante, en provenance des pays sud-américains, notamment le Brésil. Les prix du blé et du maïs ont été tirés par les perspectives d'une baisse de la production aux Etats-Unis, principal producteur mondial, en relation avec les conditions météorologiques défavorables. Les cours du riz ont été portés par la vigueur de la demande des acheteurs africains et asiatiques.

Sur les **marchés des changes**, à la mi-octobre 2017, la monnaie européenne s'est légèrement appréciée par rapport au dollar des Etats-Unis (+0,81%) et au franc suisse (+0,65%), et beaucoup plus par rapport au yen japonais (+4,14%) et à la livre sterling (+6,92%). La monnaie britannique continue de subir les effets du Brexit. Parmi les monnaies des pays émergents, le renminbi chinois a continué de se déprécier (-3,05%) tandis que le rand sud-africain s'est redressé de 9,85% sur la période.

Sur le marché ouest-africain, au terme des six premiers mois de l'année, le franc CFA s'est renforcé par rapport aux principales monnaies de la sous-région. Les appréciations les plus significatives ont été relevées vis-à-vis du naira nigérian (+18,82%), du leone sierra leonais (+13,4%), du dollar libérien (+10,8%) et du cedi ghanéen (+7,6%).

Durant la période récente, les banques centrales des économies avancées ont maintenu inchangée **l'orientation accommodante de leur politique monétaire**, à l'exception de la Réserve fédérale américaine (FED) qui a poursuivi la normalisation progressive de sa politique monétaire entamée depuis décembre 2015, et de la

Banque du Canada qui a relevé son taux directeur de 0,25 point en juillet et en septembre 2017.

La FED a décidé, le mercredi 14 juin 2017, de relever de 25 points de base la fourchette de taux des fonds fédéraux pour la situer entre 1,0% et 1,25%. Cette augmentation des taux pour la troisième fois depuis décembre 2015, intervient dans un contexte de poursuite de la reprise économique aux Etats-Unis.

De son côté, la Banque Centrale Européenne (BCE) a laissé sa politique monétaire inchangée. Le taux des opérations principales de refinancement, principal instrument de la politique monétaire de la BCE, reste stable à zéro, le taux de la facilité de dépôt à -0,40% et celui de prêt marginal à 0,25%. La BCE a indiqué qu'elle s'attendait à maintenir ses taux à leurs niveaux actuels pour une période prolongée et bien au-delà de la fin de ses rachats d'actifs.

La Banque d'Angleterre (BoE) a relevé, le 02 novembre 2017, son taux directeur pour la première fois depuis la crise financière internationale, le portant à 0,50% afin de tenter de contrer une inflation accélérée depuis le vote en faveur du Brexit.

Au niveau des pays émergents, les principales banques centrales ont assoupli leur politique monétaire, notamment en Inde, au Brésil et en Russie. De même, la Banque Centrale d'Afrique du Sud (SARB) a, pour la première fois depuis juillet 2012, réduit son taux directeur de 25 points de base pour le ramener à 6,75% le 21 juillet 2017. Cette mesure vise à relancer l'économie sud-africaine à travers le soutien à la demande intérieure dans un contexte d'atténuation des risques pesant sur la stabilité des prix.

En Afrique de l'ouest, la Banque du Ghana (BoG) a, au cours de sa réunion du 22 mai 2017, réduit de 100 points de base, à 22,50%, son principal taux directeur. Cette mesure est consécutive à la diminution des pressions inflationnistes. Depuis le début de l'année 2017, la baisse cumulée du taux directeur de la BoG s'élève à 300 ppb. La Banque Centrale du Nigeria (CBN) a maintenu inchangée l'orientation de sa politique monétaire, arguant qu'une baisse des taux pourrait accentuer les pressions inflationnistes et affecter la stabilité du naira face au dollar. Le taux directeur demeure ainsi à 14,00% depuis juillet 2016.

2. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DES ETATS MEMBRES

2.1 SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU BENIN

En 2017, l'activité économique enregistrerait un taux de croissance de 5,4% contre 4,0% en 2016. Cette croissance serait portée par l'ensemble des secteurs de production. L'activité économique se déroulerait dans un contexte de maîtrise de l'inflation. Le taux d'inflation annuel moyen serait de -0,4% contre -0,8% en 2016.

La situation des finances publiques se caractériserait par une dégradation des soldes budgétaires en relation avec une progression plus importante des dépenses par rapport à celle des recettes. Le déficit global ressortirait à 6,3% du PIB en 2017 contre 6,0% en 2016.

En ce qui concerne les comptes extérieurs, le déficit du compte courant hors dons devrait augmenter pour représenter 11,9% du PIB contre 9,1% en 2016.

La masse monétaire se situerait à 2.074,9 milliards, en diminution de 1,9% par rapport à décembre 2016.

En matière de convergence, le Bénin en 2017 ne respecterait pas le critère du solde global. Les deux autres critères de premier rang seraient respectés. Aucun critère de second rang ne le serait.

2.1.1. EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE

La croissance économique en 2017 s'établirait à 5,4% contre 4,0% en 2016. Le taux de croissance attendu pour 2017 dans le cadre du programme pluriannuel 2017-2021, était de 6,0%. La croissance en 2017 serait portée par l'ensemble des secteurs de production en relation notamment avec la mise en œuvre du vaste programme d'investissement découlant du Programme d'Actions du Gouvernement et le redressement de la situation économique au Nigéria.

Dans le secteur primaire, la valeur ajoutée progresserait de 5,6% en 2017 contre 10,7% en 2016. Cette évolution serait en relation avec la contre-performance du sous-secteur de l'agriculture qui enregistrerait une croissance de 5,8% en 2017 contre 12,5% un an plus tôt en raison de la production moins importante enregistrée par la culture vivrière. Quant au coton, sa production devrait ressortir à 500.000 tonnes en 2017 contre une réalisation de 451.120,6 tonnes pour la campagne 2016/2017, soit une hausse de 10,8%. L'élevage et la pêche enregistreraient des taux de croissance respectifs de 3,5% et 2,5% en 2017 contre respectivement 0,3% et 2% en 2016.

Dans le secteur secondaire, la croissance de la valeur ajoutée devrait connaître une hausse de 7,5% en 2017 contre 2,6% en 2016. Cette situation serait induite par une bonne performance dans tous les sous-secteurs. Au niveau des Industries Agroalimentaires, la croissance serait de 3,3%. Ce sous-secteur serait favorablement marqué par la conjoncture internationale et sous régionale, notamment de l'amélioration de la situation économique du Nigéria. En ce qui

concerne les autres industries manufacturières, elles connaîtraient une hausse de 8,7%, bénéficiant du dynamisme de l'égrenage du coton consécutivement à la hausse de la production au titre de la campagne 2016-2017. Quant à la branche « Energie et Eau », elle enregistrerait une croissance de 7,4% en 2017, soutenue par le démarrage des projets inscrits au Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) notamment le projet de réhabilitation de la centrale thermique de Maria Gleta portant ainsi à 120 Mwh la capacité installée. Les BTP enregistreraient un regain d'activité en lien avec la mise en œuvre des projets du PAG relevant du secteur des infrastructures et celui du cadre de vie. Au nombre de ces projets phares, figurent diverses constructions de routes et le projet de construction de logements sociaux. Il est ainsi attendu une progression de 9,0% de la valeur ajoutée dans les BTP en 2017 contre -0,5% en 2016.

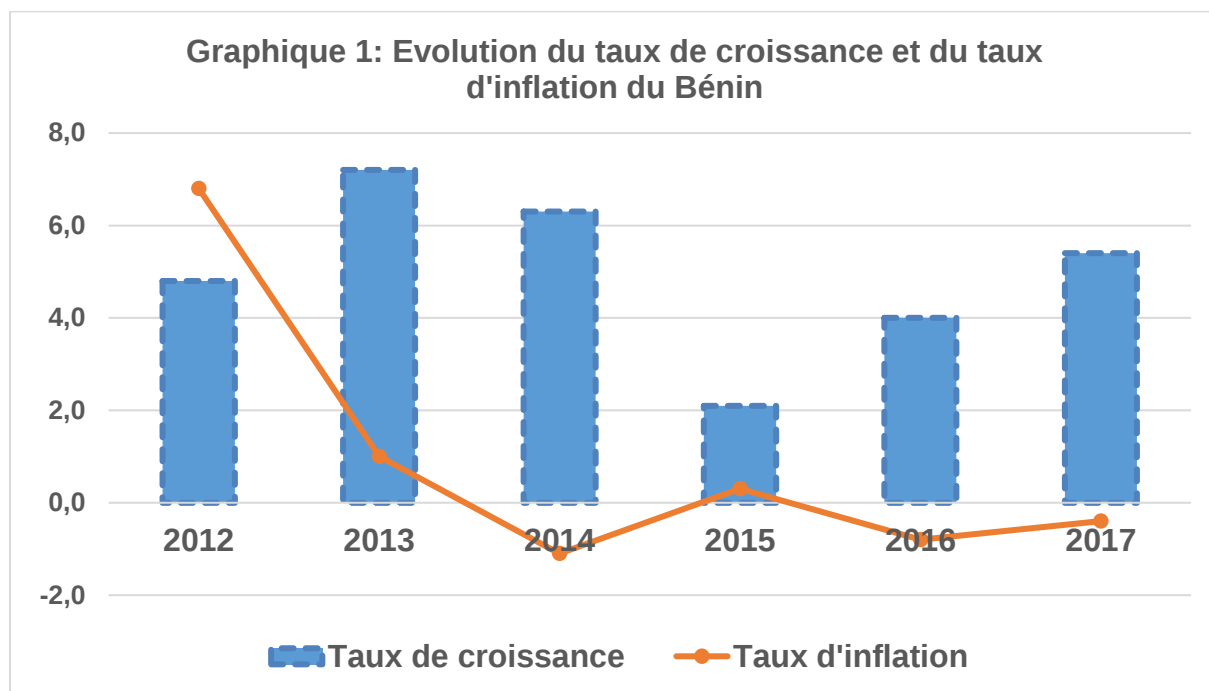
Le secteur tertiaire enregistrerait également une accélération en 2017 avec un taux de croissance de 4,6% de sa valeur ajoutée contre 2,2% en 2016. Cette amélioration serait en relation avec la reprise attendue du commerce extérieur en lien notamment avec les signes positifs attendus des activités au Nigéria et l'appréciation du Naira. En effet, au niveau du « Commerce, restaurants et hôtels », il est attendu une croissance de 3,8% en 2017 contre 3,4% en 2016, en lien avec : i) l'amélioration prévue de l'activité dans les secteurs primaire et secondaire ; ii) la reprise de l'économie nigériane; iii) la poursuite des efforts de modernisation et d'amélioration de la compétitivité du Port Autonome de Cotonou (PAC). Dans le sillage du raffermissement des activités du commerce, « les transports les télécommunications » progresseraient de 5,0% en 2017 contre 2,7% en 2016. Au niveau des banques et autres institutions financières, la croissance s'établirait à 9,0%. Ces performances seraient soutenues, entre autres, par l'amélioration des activités commerciales et le dynamisme du secteur public. Les autres services marchands enregistreraient une croissance de 6,0% en 2017.

Au total, les contributions des secteurs primaire, secondaire et tertiaire à la croissance du PIB seraient respectivement de 1,2 point, 1,6 point et de 2,6 points.

Du côté des emplois, la croissance économique serait soutenue par la consommation finale et l'investissement. S'agissant de la consommation finale, elle croîtrait de 3,3% sous l'impulsion de la consommation privée qui, progresserait de 3,5% en 2017. Les investissements connaîtraient une hausse de 17,2% en 2017 contre un recul de 0,6% en 2016. Cette situation serait induite par l'exécution par l'Etat d'un ambitieux programme d'investissement en mode PPP portant sur un montant d'environ 500 milliards de FCFA au titre de l'année 2017. Concernant les échanges extérieurs, les exportations enregistreraient une hausse de 9,9% contre un repli de 1,3% en 2016. Ce rebond serait, entre autres, imputable à la reprise économique au Nigéria et la bonne performance enregistrée par le coton au cours de la campagne 2016/2017. Quant aux importations, elles devraient suivre la même tendance que les exportations avec un taux de croissance de 12,9% en 2017 contre une baisse de 5,5% un an plus tôt. Ce résultat est essentiellement imputable aux importations des biens d'équipement du fait d'importants investissements prévus au titre du PAG.

Les contributions de la consommation finale, des investissements et des échanges extérieurs à la croissance du PIB seraient respectivement de 2,8 points, 5,2 points et -2,6 points.

En terme nominal, en 2017, le taux d'épargne intérieure brute et le taux d'investissement global s'établiraient respectivement à 17,6% et 29,4% contre 14,0% et 24,6% en 2016.



L'année 2017, serait marquée par une maîtrise de l'inflation. En effet, en glissement annuel sur les dix premiers mois, le taux d'inflation s'est située à -0,5% comme en 2016. Cette baisse des prix concernerait la plupart des fonctions à l'exception des fonctions « Logement, eau, électricité, gaz, et autres combustibles », « santé » et « meubles, articles de ménages et entretien courant du foyer ». Les plus fortes baisses ont concerné les fonctions « Alimentation et boissons non alcoolisées », «Transport », « Articles d'habillement et chaussures », et « Enseignement » avec des reculs de 1,1%, 0,9%, 0,7% et 0,5%, respectivement. Pour l'ensemble de l'année, il est prévu un taux d'inflation de -0,4% contre -0,8% en 2016.

L'exécution des opérations financières de l'Etat en 2017 serait marquée par une forte augmentation des dépenses totales.

Les recettes totales progresseraient de 21,7% pour représenter 16,6% du PIB nominal contre 14,7% en 2016. Cette évolution serait induite par la hausse de 14,8% des recettes fiscales. Quant aux recettes non fiscales, elles enregistreraient une progression de 64,1% et représenteraient 3,1% du PIB en 2017 contre 2,1% un an plus tôt.

La bonne tenue des recettes budgétaires s'expliquerait, au niveau de l'administration douanière, notamment par la mise en œuvre du Programme de Vérifications des

Importations (PVI), le contrôle mobile et la mise en place d'un système de management de la qualité.

Au niveau de la Direction Générale des Impôts (DGI), les réformes portent essentiellement sur la mise en place d'une plateforme unique Impôts-Douane-Budget, la mise en place d'un système de relance systématique des défaillants déclaratifs et le développement d'un plan global d'informatisation des procédures et des normes de services, la mise en place d'une base de données et d'un système d'analyse et d'information, le développement d'un module de gestion de l'IFU dans le système informatique de gestion des impôts (SIGTAS).

Par ailleurs, des mesures visant à améliorer les recettes du domaine et du foncier ont été prises. Il s'agit par exemple de: (i) la fixation d'une nomenclature des frais de transformation des permis d'habiter en titre de propriété dans les villes de Cotonou, Porto-Novo et de Sèmè-kpodji ; (ii) la fixation d'une nomenclature des frais de location (les baux emphytéotiques) des immeubles du domaine privé de l'Etat et des collectivités territoriales ; et (iii) la fixation des frais de délivrance des divers actes fonciers.

Dans le secteur de la téléphonie mobile, le Gouvernement a instauré de nouvelles taxes et redevances

Les dons auraient plus que doublé et enregistreraient une hausse de 117,6% après la hausse de 20,0% en 2016 et représenteraient respectivement 1,4% et 0,7% du PIB nominal. Cet accroissement serait lié aux effets induits de la mise en place du nouveau programme appuyé par la Facilité Elargie de Crédit (FEC) du FMI en avril 2017.

S'agissant des dépenses totales, elles progresseraient de 22,4% en 2017 pour représenter 24,3% du PIB contre 21,4% en 2016. Les dépenses courantes augmenteraient de 6% pour représenter 15,1% du PIB contre 15,4% en 2016 en liaison principalement avec la hausse des dépenses de fonctionnement de 11,4% et des intérêts sur la dette publique de 73,7%. La masse salariale progresserait de 2,6%.

Concernant les dépenses en capital, elles croitraient de 67,4% en 2017 en rapport avec la hausse de 86,1% des dépenses en capital sur ressources internes. Cette hausse s'expliquerait par la poursuite des travaux de construction d'infrastructures socio-économiques de base.

Au total, il ressortirait de l'exécution des opérations financières de l'Etat, un déficit hors dons de 7,7% du PIB contre 6,7% en 2016 et un déficit global de 6,3% du PIB contre 6,0% en 2016.

En ce qui concerne la dette publique, son encours représenterait 54,6% du PIB nominal contre 49,4% en 2016, en liaison avec la progression des investissements.

Le solde de la balance des paiements devrait ressortir déficitaire de 177,2 milliards en 2017 contre -168,0 milliards en 2016. Cette dégradation résulterait du creusement du déficit courant qui serait partiellement compensé par l'amélioration des soldes des comptes de capital et financier.

Le déficit des transactions courantes devrait augmenter pour se situer à 640,6 milliards en 2017 contre 455,3 milliards en 2016, du fait notamment de l'aggravation du déficit commercial, induite par une forte progression des importations (+23,4%) face à celle des exportations (+10,0%). L'augmentation des importations serait tirée par les achats de produits pétroliers (+34,7%), de biens intermédiaires (+48,5%) et de biens d'équipement (+66,1%). Le déficit du compte courant hors dons se situerait à 11,9% du PIB contre 9,1% en 2016.

Le solde du compte de capital devrait ressortir excédentaire de 111,5 milliards contre 66,1 milliards en 2016, grâce à une hausse des dons-projets. S'agissant du compte financier, il devrait bénéficier d'une augmentation des flux nets entrants au titre des investissements directs étrangers et de portefeuille.

Au plan monétaire, les actifs extérieurs nets s'établiraient à 862,6 milliards à fin décembre 2017, en baisse de 177,2 milliards par rapport à leur niveau de fin décembre 2016.

L'encours des créances intérieures ressortirait à 1.401,7 milliards, en hausse de 188,1 milliards (+15,5%). Les créances nettes des institutions de dépôt sur l'Administration Centrale se sont renforcées pour s'établir à 188,8 milliards contre 30,5 milliards au 31 décembre 2016. L'encours des créances sur l'économie enregistrerait une hausse de 29,8 milliards (soit +2,5%), pour ressortir à 1.212,9 milliards.

La masse monétaire se situerait à 2.074,9 milliards, en diminution de 1,9% par rapport à décembre 2016.

2.1.2 ETAT DE LA CONVERGENCE EN 2017

L'état de la convergence en 2017 se présenterait comme suit :

Critères de premier rang

- **Le ratio du solde budgétaire global, dons compris rapporté au PIB nominal** ressortirait en 2017 à -6,3% contre -6,0% en 2016. Il était prévu pour s'établir à -12,5% dans le programme 2017-2021;
- **Le taux d'inflation annuel moyen** serait de -0,4% en 2017 contre -0,8% en 2016;
- **Le ratio de l'encours de la dette publique intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal** se situerait à 54,6% en 2017 contre 49,5% en 2016. Ce ratio était prévu pour s'établir à 31,8% dans le programme 2017-2021.

Critères de second rang

- **Le ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales** s'établirait à 49,3% contre 55,2% un an plus tôt. Cette situation s'expliquerait par la poursuite des

efforts déployés par les Autorités afin de déceler les irrégularités et les fonctionnaires fictifs. Dans le programme 2017-2021, il était attendu à 45,2% ;

- **Le taux de pression fiscale** passerait de 12,6% en 2016 à 13,5% en 2017 pour un objectif de 13,8% contenu dans le programme 2017-2021.

De l'analyse de l'état de convergence de l'économie béninoise en 2017, il ressort qu'au titre des critères de premier rang, le critère relatif au solde global ne serait pas respecté. Aucun critère de second rang ne serait respecté.

2.1.3 PERSPECTIVES ECONOMIQUES 2018-2022

Le programme pluriannuel du Bénin au titre de la période 2018-2022 est parvenu à la Commission le 31 octobre 2017. Il est une actualisation du programme 2017-2021 adopté par Décision n° 09/2017/CM/UEMOA du 30 juin 2017.

Principaux éléments du programme

Le programme pluriannuel du Bénin au titre de la période 2018-2022 s'inscrit dans le cadre du Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) dont l'objectif global est de « relancer de façon durable le développement économique et social du Bénin ». Le PAG prend appui sur 3 piliers que sont :

- la Consolidation de la démocratie, l'Etat de droit et la bonne gouvernance ;
- la transformation structurelle de l'économie ;
- l'amélioration des conditions de vie de la population.

La politique économique du Gouvernement pour les cinq années à venir s'inscrira dans le cadre du Programme d'Actions du Gouvernement (PAG). L'option retenue par le Gouvernement pour insuffler un nouveau dynamisme à l'économie est de mettre en œuvre un vaste programme d'investissement. En effet, une politique orientée vers l'investissement permettrait de soutenir l'économie tout en la préparant à être plus compétitive. A cet effet, les chantiers prioritaires concerneront : (i) le tourisme et la culture, (ii) l'agriculture, (iii) le cadre de vie, (iv) les infrastructures et transports, (v) le numérique, (vi) le capital humain et (vii) l'eau et l'énergie.

Sur la période de mise en œuvre du programme, il est attendu une accélération de la croissance qui s'établirait dès 2018 à 6,0% puis à un taux moyen de 6,7% sur la période 2018-2022. Cette croissance serait induite par l'ensemble des secteurs d'activités, en liaison notamment avec la réalisation effective des investissements massifs inscrits au titre du Programme d'Actions du Gouvernement. De façon spécifique, l'évolution de la croissance serait tirée par (i) la progression de la production agricole, induite notamment par la promotion de nouvelles filières agricoles à savoir, le maïs, le riz, l'anacarde et l'ananas, les produits maraîchers, etc. (ii) le renforcement des infrastructures (notamment énergétiques, de transports et des technologies de l'information et de la communication) et (iii) le dynamisme des

activités de services, en lien notamment avec les performances attendues du secteur agricole et les réformes portuaires.

Du côté de l'offre, la valeur ajoutée du secteur primaire enregistrerait une hausse de 6,0% en 2018. Cette croissance devrait rester soutenue jusqu'en 2022 avec un taux de 6,6%. Cette progression résulterait notamment de l'amélioration continue de la production vivrière et des bonnes perspectives attendues dans le sous-secteur coton. Quant au coton, les prévisions tablent sur une production de 500 000 tonnes pour la campagne cotonnière 2017/2018. A moyen terme, il est attendu une amélioration substantielle de cette production qui oscillerait autour de 650 000 tonnes à l'horizon 2022. Par ailleurs, il est prévu le développement et la promotion de nouvelles filières de transformation et d'exportation que sont l'ananas, l'anacarde, les produits maraichers, etc.

S'agissant du secteur secondaire, il enregistrerait une croissance soutenue sur toute la période sous-revue. Ainsi, la valeur ajoutée du secteur progresserait en moyenne annuelle sur cette période de 7,4%. L'amélioration de la croissance dans le secteur serait consécutive aux bonnes performances des industries agroalimentaires en lien avec la bonne tenue de la production agricole et des bonnes perspectives de l'économie nigériane, les bonnes perspectives attendues dans le secteur de l'énergie en liaison avec les investissements que prévoit le PAG ainsi que le programme du Millenium Challenge Account (MCA). Par ailleurs, les investissements aussi bien publics que ceux respectant le mode Partenariat Public Privé (PPP), prévus dans le cadre du PAG et orientés vers les infrastructures, devraient soutenir l'activité dans les BTP.

S'agissant du secteur tertiaire, sa valeur ajoutée devrait enregistrer une croissance accélérée en passant de 5,7% en 2017 à 7,6% en 2022. Le taux de croissance annuel moyen devrait alors se situer autour de 6,5%. Cette évolution serait imputable au dynamisme des activités dans l'ensemble des branches de service.

Sur la période du programme, la demande sera portée essentiellement par la consommation finale, l'investissement et les exportations. En effet, l'Etat envisage exécuter son programme d'actions à travers la mise en œuvre d'un ambitieux programme d'investissements qui consacre pour 2018, environ 500 milliards FCFA d'investissements publics et d'importants investissements à mettre en œuvre à travers le Partenariat Public Privé. Dans cette perspective, l'investissement total devrait s'établir en moyenne autour de 27,4% du PIB nominal sur la période du Programme.

L'inflation devrait être maîtrisée et ressortirait en moyenne sur la période à 2,0% en relation avec l'accroissement de la production vivrière, l'assainissement des finances publiques et une politique monétaire prudente.

En matière de finances publiques et de la dette publique, l'accent portera sur la poursuite de l'élargissement de l'assiette fiscale; la maîtrise des exonérations fiscales

et la dotation des régies financières de moyens adéquats, la poursuite de la mise en œuvre de la réforme sur les services intermédiaires de recettes et l'application d'une redevance de régulation de marchés publics et des délégations de services publics.

Dans cette perspective, les recettes totales, hors dons, progresseraient en moyenne de 10,9% en lien avec la progression moyenne de 12,4% des recettes fiscales et de 3,1% des recettes non fiscales. La pression fiscale passerait de 14,4% en 2018 à 15,7%.

Les dépenses publiques et prêts nets connaîtraient une hausse de 3,6% en 2018. Ils enregistreraient une baisse de 2,8% en 2019 avant de s'inscrire à nouveau en hausse jusqu'en 2022. En pourcentage du PIB, les dépenses et prêts nets ressortiraient en moyenne à 21,5% sur la période sous revue. Cette évolution des dépenses publiques serait induite par les dépenses d'investissement qui connaîtraient un accroissement moyen de 18,1% en lien avec la mise en œuvre du Programme d'Actions du Gouvernement. S'agissant des dépenses courantes, elles devraient connaître une hausse modérée sur toute la période sous revue et représenteraient en moyenne 14,2% du PIB.

Les dépenses de personnel connaîtraient une progression moyenne de 6,9% sur toute la période sous revue en lien avec les nouveaux recrutements d'agents permanents et contractuels de l'Etat.

Dans le domaine de la dette publique, il est retenu deux orientations principales: (i) accorder la priorité à la mobilisation des emprunts extérieurs concessionnels et à l'émission de titres publics pour la couverture du besoin de financement de l'Etat et (ii) limiter l'exposition du portefeuille de la dette publique aux risques de marché. Dans ce cadre, une priorité est accordée aux emprunts à taux d'intérêt fixe ; le recours à des emprunts à taux d'intérêt variable ne pouvant être autorisé que de manière exceptionnelle. Sur la période 2018-2022, l'encours de la dette publique y compris les bons du Trésor représenterait en moyenne 49,5% du PIB.

Evaluation technique du programme

- Présentation du programme

Le programme du Bénin est conforme au canevas type de présentation des programmes pluriannuels. Il comporte les annexes statistiques et est accompagné d'une matrice des mesures.

- Cohérence des programmes

Le programme est, dans ses orientations, cohérent avec le projet de Loi de Finances, gestion 2018, les objectifs de la politique monétaire pour l'année 2018, le Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) ainsi que le programme économique et financier appuyé par la Facilité Elargie de Crédit (FEC) du FMI conclu en avril 2017.

- Amélioration continue des critères de convergence

Conformément à l'article 13 de l'Acte additionnel portant Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité, le profil des indicateurs de convergence, notamment de premier rang est marqué par une amélioration continue sur la période du programme, avec le respect des trois critères de premier rang en 2019.

- Conformité par rapport aux objectifs de l'année de convergence

Les projections sur la période 2018-2022 indiquent que le critère clé, c'est-à-dire le solde budgétaire global, dont compris serait respecté en 2019, l'année de convergence.

- Pertinence des hypothèses

Le programme pluriannuel 2018-2022 est bâti sur l'hypothèse d'un taux de croissance moyen de 6,7% soutenu par l'ensemble des secteurs. Cette prévision de croissance est réalisable au regard du programme d'investissements publics prévus pour les années à venir, notamment dans l'énergie et les infrastructures de production. Cette prévision est également réalisable en raison du dynamisme observé dans l'économie béninoise depuis 2013 et l'amélioration de la situation économique au Nigeria. Toutefois, pour atteindre les objectifs de croissance contenus dans le programme pluriannuel, il importe que le Bénin respecte le calendrier des investissements contenus dans le PAG, et mette en œuvre les réformes contenues dans le nouveau programme approuvé en avril 2017 par le FMI.

En ce qui concerne les finances publiques, les efforts déployés en faveur des régies ne semblent pas se traduire par une amélioration significative des recettes budgétaires. Ces prévisions sont réalisables mais elles semblent insuffisantes, comme l'atteste le niveau de la pression fiscale qui serait inférieure à 16% en 2022. Dans ces conditions, le respect du critère clé dès 2019 ainsi que le passage du taux d'endettement de 54,8% en 2018 à 42,3% en 2022 demande d'importants efforts à déployer et serait difficile à réaliser surtout si l'on tient compte des importants besoins de financement du PAG. En outre, sur la base d'un financement sur ressources internes, les perspectives semblent peu réalisables si des réformes plus rigoureuses et susceptibles de pallier et d'amener les régies à engranger davantage de ressources ne sont pas opérées afin d'offrir un espace budgétaire plus important et susceptible de faire passer le déficit budgétaire de 6,3% en 2017 à 1,1% en 2019 puis à 2,4% en 2022. De plus, les perspectives de maîtrise des dépenses courantes comportent des risques, notamment en ce qui concerne des dépenses publiques liées à la poursuite du programme de lutte contre la pauvreté des jeunes diplômés par leur recrutement dans la fonction publique.

L'atteinte des résultats attendus par de l'exécution du programme pluriannuel exige que des efforts importants soient déployés, car sur la période du programme, les recettes fiscales, en dépit de leur amélioration se situeraient bien en deçà de la

norme communautaire de 20% du PIB nominal. Cette évolution n'est donc pas rassurante et pourrait être un frein à la mise en œuvre du programme d'investissements publics.

En ce qui concerne la dette, il est attendu une réduction de l'encours de la dette publique totale qui passerait de 54,8% en 2018 à 42,3% en 2022.

2.1.4 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Le profil des performances du Bénin décrit dans le présent programme pluriannuel, couvrant la période 2018-2022, montre que ce pays respecterait les trois critères de premier rang, en 2019. Toutefois, le respect du critère clé, c'est-à-dire celui relatif au solde budgétaire global dès 2019 en passant de -6,3% en 2017 à -1,1% en 2019 dans un contexte de mise en œuvre d'important programme d'investissements et de hausse des dépenses courantes requiert plus d'effort de recouvrement des recettes fiscales que ce qui est prévu. En effet, l'analyse du programme pluriannuel révèle que l'atteinte des objectifs du programme dépendra de la réalisation effective des investissements structurants et de la mise en œuvre des réformes budgétaires. En dépit de ces risques, la Commission juge le programme conforme aux objectifs du Pacte et recommande son adoption au Conseil des Ministres.

A cet effet, la Commission recommande au Conseil des Ministres d'inviter les Autorités béninoises à :

- œuvrer dans le sens de préserver le climat socio-politique propice au bon déroulement des activités ;
- accélérer la croissance par :
 - ✓ la poursuite de la mise en œuvre des réformes et la réalisation des investissements, notamment dans les secteurs de la production ;
 - ✓ la mobilisation des ressources nécessaires au financement des programmes et projets prioritaires retenus dans le Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) ;
 - ✓ la poursuite de la mise en œuvre des mesures appropriées pour accroître la production vivrière grâce à la maîtrise de l'eau et la fourniture à bonne date des intrants ;
- poursuivre les efforts de recouvrement des recettes budgétaires par l'élargissement de l'assiette fiscale et la lutte contre la fraude en renforçant les contrôles afin de réaliser la norme communautaire d'au moins 20% de pression fiscale ;
- assurer une maîtrise des dépenses courantes, notamment, celles relatives à la masse salariale de manière à ramener progressivement le ratio dans la limite de la norme communautaire de 35,0%.

Tableau 02 : Evolution des indicateurs de convergence du Bénin

	2016	2017		2018	2019	2020	2021	2022
		PI	PR					
Critères de premier rang								
Solde global/PIB ($\geq - 3\%$)	-6,0	-12,5	-6,3	-4,6	-1,1	-2,0	-2,2	-2,4
Taux d'inflation ($\leq 3\%$)	-0,8	$\leq 3,0$	-0,4	$\leq 3,0$	$\leq 3,0$	$\leq 3,0$	$\leq 3,0$	$\leq 3,0$
Encours de la dette publique/PIB ($\leq 70\%$)	49,4	31,8	54,6	54,8	52,5	50,8	47,2	42,3
Critères de second rang								
Masse salariale/Recettes fiscales ($\leq 35\%$)	55,2	45,2	49,3	44,2	42,5	41,8	41,3	40,0
Taux de pression fiscale ($\geq 20\%$)	12,6	13,8	13,4	14,4	14,9	15,2	15,3	15,7
Taux de croissance du PIB	4,0	6,0	5,4	6,0	6,3	6,7	7,1	7,5

Sources : Commission, CNPE Bénin, (PI : prévisions initiales ; PR : prévisions révisées)

2.2 SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU BURKINA FASO

En 2017, l'activité économique enregistrerait une accélération de son rythme de croissance avec un taux de 6,9% contre 5,9% en 2016. L'activité économique se déroulerait dans un contexte de maîtrise de l'inflation. Le taux d'inflation annuel moyen serait de 0,6% contre -0,2% en 2016.

La situation des finances publiques se caractériserait par une dégradation du déficit global, qui représenterait 5,9% du PIB en 2017 contre 3,4% en 2016. Cette évolution proviendrait d'une augmentation plus importante des dépenses par rapport à celle des recettes.

En ce qui concerne les comptes extérieurs, le déficit du compte courant hors dons se situerait à 10,0% du PIB contre 8,3% en 2016.

Au niveau monétaire, reflétant l'évolution de ses contreparties, la masse monétaire augmenterait de 17,5%, pour s'établir à 3.279,0 milliards à fin décembre 2017.

En matière de convergence, le Burkina en 2017 ne respecterait pas le critère du solde global. Les deux autres critères de premier rang seraient respectés. Aucun critère de second rang ne serait respecté.

2.2.1. EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE

L'activité économique enregistrerait en 2017 une croissance de 6,9% contre 5,9% une année plus tôt. Le taux de croissance projeté pour 2017 dans le cadre du programme pluriannuel 2017-2021 était de 8,4%. La croissance en 2017 serait tirée par l'ensemble des secteurs. En effet, dans, le secteur primaire, la valeur ajoutée augmenterait de 5,1% en 2017 contre 5,0% en 2016. Au niveau de l'agriculture, la croissance serait portée aussi bien par l'agriculture de rente en hausse de 6,5% et l'agriculture vivrière pour 5,5%.

Au niveau de l'agriculture vivrière, la progression de sa valeur ajoutée serait soutenue par la production céréalière estimée à 4,8 millions tonnes pour la campagne agricole 2017/2018, en hausse de 6,5% par rapport à la campagne précédente. Ces résultats sont induits par la bonne répartition spatio-temporelle des précipitations et les mesures entreprises pour contenir l'attaque des chenilles.

En outre, la bonne tenue de la production vivrière s'expliquerait par des actions menées par le Gouvernement en direction des producteurs. Il s'agit notamment de l'aménagement de nouveaux bas-fonds et de nouveaux périmètres irrigués, de la mise à disposition d'intrants agricoles à prix subventionnés et d'équipements (semoirs, animaux de trait, charrues et charrettes).

S'agissant de l'agriculture de rente, l'accroissement de sa valeur ajoutée serait principalement induit par le rebond de la production de coton de 16,1%, correspondant à une quantité de 805.477 tonnes. Ces performances s'expliqueraient par l'accroissement des superficies emblavées induit par les incitations liées à la

hausse du prix d'achat de coton graine au producteur, la mise à disposition des producteurs d'intrants et de l'appui conseil aux producteurs.

En ce qui concerne l'élevage, la croissance de sa valeur ajoutée s'établirait à 4,7% en 2017 contre 4,8% en 2016. Cette performance serait due aux actions de prévention et de riposte contre les maladies animales, d'amélioration des performances génétiques des races locales, de développement des productions halieutiques et aquacoles, de sécurisation alimentaire du cheptel ainsi que de prévention et de gestion des effets néfastes des crises et des vulnérabilités.

Dans le secteur secondaire, l'activité enregistrerait une croissance de 10,8% en 2017 contre 4,3% en 2016. Cette évolution serait principalement tirée par les industries extractives et les Bâtiments et Travaux Publics (BTP) dont les valeurs ajoutées augmenteraient respectivement de 19,0% et 11,3%.

La bonne tenue de l'activité dans les industries extractives s'expliquerait par la hausse de la production d'or de 19,0%, pour se situer à 45 867,3 kg, en lien avec l'entrée en production de la mine d'or de Netiana, la mise en exploitation du « projet Bouly » de la société Bissa Gold et l'amélioration du cours du zinc.

S'agissant des BTP, la hausse de sa valeur ajoutée serait soutenue par la poursuite d'importants projets d'infrastructures économiques et sociales dont la réhabilitation et la construction de routes et de pistes rurales.

Le secteur tertiaire connaîtrait une progression de sa valeur ajoutée de 6,4% en 2017 après 6,9% en 2016. Cette performance serait soutenue principalement par la bonne orientation de l'activité des services marchands dont la valeur ajoutée augmenterait de 6,3% en 2017. En outre, le secteur bénéficierait de la poursuite des réformes en matière d'amélioration du climat des affaires, du dynamisme du secteur des télécommunications et des services financiers et de la tenue de certaines manifestations à caractère international (FESPACO, SITHO et Tour du Faso).

Au total, les contributions des secteurs primaire, secondaire et tertiaire à la croissance du PIB seraient respectivement de 1,2 point, 2,1 points et 3,6 points.

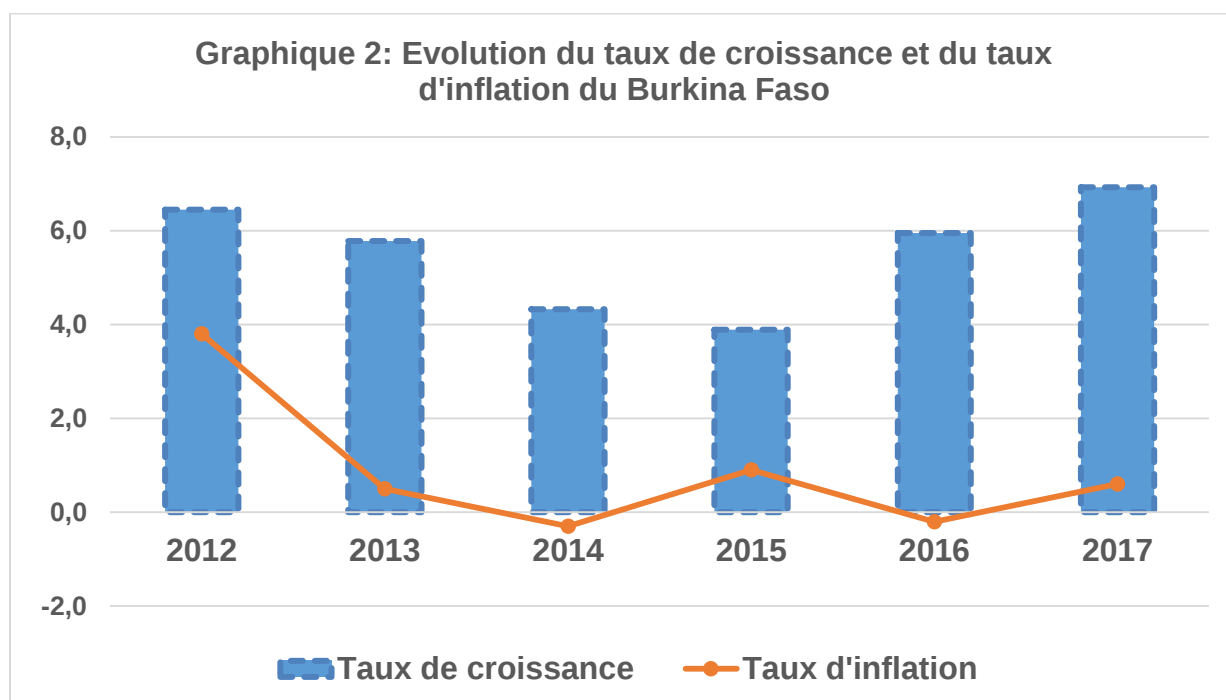
Du côté de l'emploi, la croissance du PIB serait tirée par la consommation finale et l'investissement. En effet, la consommation finale, en hausse de 5,6%, serait portée par la consommation finale publique (+7,9%). La hausse de la consommation finale publique serait essentiellement liée à la progression de 6,2% des dépenses courantes. Les dépenses de fonctionnement augmenteraient de 13,2%.

L'investissement progresserait de 9,3% en 2017, résultant principalement de la Formation brute de capital fixe (FBCF) publique, en relation avec la poursuite des travaux à Haute Intensité en Main Œuvre (HIMO) (+16,1%). La FBCF privée a augmenté de 3,2%.

Quant aux échanges extérieurs, ils seraient caractérisés par une progression de 8,4% des importations de biens et services en 2017, en lien avec les besoins en biens d'équipement et intermédiaires. La hausse des exportations de biens et services s'établirait à 16,3%.

Les contributions de la consommation finale, de l'investissement et des échanges extérieurs à la croissance du PIB ressortiraient à 5,4 points, à 2,2 points et -0,7 point, respectivement.

En terme nominal, le taux d'épargne intérieure brute s'établirait à 16,3% contre 17,1% en 2016 et le taux d'investissement global se situerait à 24,3% en 2017 contre 23,8% un an plus tôt.



En 2017, les prix devraient rester stables. En effet, sur les dix premiers mois de l'année 2017, le taux d'inflation est ressorti à 0,2% contre 0,1% pour la même période en 2016. Ce niveau de l'inflation résulterait essentiellement, d'une part, de la baisse des fonctions « logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles » (-0,4%), « Transports » (-1,7%) et, d'autre part, du renchérissement constaté au niveau des fonctions « Restauration et hôtels » (+3,5%) et « Boissons alcoolisées, tabac et stupéfiants » (+0,9%). Quant à la fonction « produits alimentaires et boissons non alcoolisées », son prix est resté stable. Pour l'ensemble de l'année 2017, le taux d'inflation annuelle moyen s'établirait à 0,6% contre -0,2%.

En 2017, l'exécution des opérations financières de l'Etat se traduirait par une progression de 15,0% des recettes budgétaires pour représenter 19,2% du PIB nominal contre 18,4% en 2016. Conformément aux prévisions du précédent programme pluriannuel, les recettes budgétaires devraient croître de 11,7% pour

représenter 19,0% du PIB nominal. La progression de 15,0% des recettes budgétaires serait induite par les recettes fiscales qui enregistreraient une progression de 19,4% en 2017 pour représenter 17,5% du PIB contre 16,0% en 2016. Les performances réalisées dans la mobilisation des recettes sont consécutives à plusieurs mesures et actions, dont notamment :

- la poursuite de la mise en œuvre de la nouvelle segmentation des entreprises avec le relèvement des seuils d'assujettissement à la TVA pour une meilleure gestion fiscale des entreprises ;
- le suivi rigoureux des exonérations à travers les contrôles de destinations finales et les contrôles d'entrepôts ainsi que le contrôle à postériori ;
- la poursuite du déploiement du système de suivi satellitaire des marchandises en transit (Tracking System) sur tous les corridors de transit.

Quant aux recettes non fiscales, elles reculeraient de 16,0% et représenteraient 1,8% du PIB contre 2,3% en 2016. Ce recul serait lié au retour à la situation normale des amendes et pénalités après les réalisations exceptionnelles enregistrées en 2016. Les dons progresseraient de 34,2% pour représenter 3,3% du PIB contre 2,7%.

Les dépenses totales et prêts nets progresseraient de 27,6% pour représenter 28,4% du PIB contre 24,4% en 2016. Par rapport aux projections contenues dans le programme pluriannuel 2017-2021, les dépenses totales et prêts nets étaient prévus pour progresser de 33,8%.

La hausse des dépenses serait essentiellement imputable aux dépenses en capital en progression de 71,7%. Les dépenses courantes progresseraient de 6,2% en liaison avec la hausse des transferts et subventions de 9,2% et des dépenses de fonctionnement de 13,2%. La masse salariale progresserait de 2,8%. La hausse des dépenses en capital serait liée à sa composante financée sur ressources internes en accroissement de 92,6%.

Au total, le déficit budgétaire global hors dons s'élèverait à 9,2% du PIB en 2017 contre 6,1% en 2016. Quant au déficit global, il s'établirait à 5,9% du PIB en 2017 contre 3,4% en 2016.

L'encours de la dette publique totale représenterait 39,3% du PIB contre 36,7% en 2016.

S'agissant des échanges extérieurs, le solde global de la balance des paiements ressortirait déficitaire de 65,8 milliards en 2017 contre un excédent de 239,0 milliards en 2016. Cette tendance résulterait d'une aggravation du déficit du compte courant.

Le déficit des transactions courantes devrait se creuser pour ressortir à 626,6 milliards (soit 8,7% du PIB) en 2017 contre 462,4 milliards en 2016 (6,9% du PIB), en raison essentiellement de la détérioration de la balance des biens et de celle des

revenus primaires. Le solde commercial subirait l'influence d'une augmentation des importations (+12,4%) qui ne serait pas compensée par la hausse des exportations (+3,5%). La progression des importations serait impulsée par les achats des produits pétroliers (+29,8%), de biens intermédiaires (+11,9%) et de biens d'équipement (+10,4%). Le déficit du compte courant hors dons se situerait à 10,0% du PIB contre 8,3% en 2016.

Le solde du compte de capital devrait ressortir excédentaire de 111,5 milliards contre 66,1 milliards en 2016, grâce à une hausse des dons-projets. S'agissant du compte financier, il devrait bénéficier d'une augmentation des flux nets entrants au titre des investissements directs étrangers et de portefeuille.

Au niveau monétaire, les actifs extérieurs nets, à fin décembre 2017, se détérioreraient de 65,8 milliards, par rapport à leur niveau de fin décembre 2016, pour s'établir à 336,3 milliards.

L'encours des créances intérieures ressortirait à 2.535,9 milliards, enregistrant une 27,7% par rapport à fin décembre 2016. L'encours des créances nettes des institutions de dépôt sur l'Administration Centrale, qui se situait à -88,5 milliards à fin décembre 2016, se dégraderait de 380,0 milliards, pour s'établir à 291,5 milliards à fin décembre 2017. L'encours des créances sur l'économie enregistrerait une hausse de 8,2%, pour ressortir à 2.244,4 milliards.

La masse monétaire augmenterait de 17,5%, pour s'établir à 3.279,0 milliards à fin décembre 2017.

2.2.2 ETAT DE LA CONVERGENCE EN 2017

L'état de la convergence en 2017 se présenterait comme suit :

Critères de premier rang

- **Le ratio du solde budgétaire global, dons compris rapporté au PIB nominal** ressortirait en 2017 à -5,9% contre -3,4% en 2016. Il était prévu pour s'établir à 5,3% dans le programme 2017-2021 ;
- **Le taux d'inflation annuel moyen** serait de 0,6% en 2017 contre -0,2% en 2016 ;
- **Le ratio de l'encours de la dette publique intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal** se situerait à 39,3% en 2017 contre 36,7% en 2016, pour un objectif de 36,6% dans le programme 2017-2021.

Critères de second rang

- **Le ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales** s'établirait à 44,4% contre 51,6% un an plus tôt. Dans le programme 2017-2021, il était attendu à 41,9% ;

- **Le taux de pression fiscale** passerait de 16,0% en 2016 à 17,5% en 2017 pour un objectif de 17,4% dans le programme 2017-2021.

De l'analyse de l'état de convergence de l'économie en 2017, il ressort qu'au titre des critères de premier rang, le critère relatif au solde global ne serait pas respecté. Aucun critère de second rang ne serait respecté.

2.2.3 PERSPECTIVES ECONOMIQUES 2018-2022

Le programme pluriannuel du Burkina Faso au titre de la période 2018-2022 est parvenu à la Commission, le 27 octobre 2017. Il est une actualisation du programme 2017-2021 adopté par Décision n°02/2017/CM/UEMOA du 31 mars 2017.

Principaux éléments du programme

Le programme s'inscrit dans le sillage de l'objectif global du PNDES. Il s'agit de « Transformer structurellement l'économie burkinabè, pour une croissance forte, résiliente, inclusive et créatrice d'emplois décents pour tous ». Couvrant la période de 2016 à 2020, le PNDES est bâti autour de trois axes que sont :

- Axe 1 : reformer les institutions et moderniser l'administration ;
- Axe 2 : développer le capital humain ;
- Axe 3 : dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois.

Le programme prévoit un taux moyen de croissance de 7,0% du PIB sur la période 2018-2022. Cette croissance serait portée par l'ensemble des secteurs économiques dans un contexte de transformation structurelle de l'économie.

Dans le secteur primaire, la valeur ajoutée connaîtrait une croissance moyenne de 5,7% par an. Cette croissance serait impulsée par l'agriculture vivrière (+7,2%) et de rente (+7,9%) en relation notamment avec la mise à disposition d'intrants agricoles : production d'engrais minéraux à base de phosphate naturel de Kodjoari, production de semences agricoles (SOPROSA), mise en place d'une Centrale d'approvisionnement des intrants et matériels agricoles (CAIMA), réalisation d'unités de fabrication de matériels et d'équipements agricoles. Le secteur bénéficierait également des actions tels que l'aménagement de bas-fonds et de périmètres irrigués, la mise à la disposition des producteurs d'équipements à traction animale d'un incubateur innovant d'entrepreneurs agricoles au niveau des centres de promotion rurale (CPR) et du centre agricole polyvalent (CAP-Matroukou), la poursuite de la mise en œuvre des pôles de croissance, la promotion et le développement de mécanismes innovants d'accès aux crédits et produits financiers agricoles (assurance agricole, entreposage agricole, warrantage banque agricole).

Dans le secteur secondaire, la valeur ajoutée progresserait de 8,0% en moyenne sur la période 2018-2022. Les performances du secteur seraient liées au dynamisme des sous-secteurs « industries extractives » (+4,0%), « égrenage coton » (+16,6%), « travaux de construction » (+10,4%) et des industries (+7,8%).

S'agissant des industries extractives, il est attendu des accroissements des productions aussi bien industrielles qu'artisanales de l'or, du zinc et du manganèse.

Le dynamisme du secteur serait marqué par l'entrée en production de la mine de manganèse de Tambao en 2021 et de nouvelles mines d'or (Houndé Gold Operation en 2018, Netiana Mining Company dans le Nahouri en 2018 et Kiaka Gold SA dans le Zoundwéogo en 2019), Gryphon Minerals en 2019 ainsi que celle de Semafo Boungou (projet Natougou).

Pour ce qui concerne l'égrenage du coton, son dynamisme résulterait des bonnes perspectives des campagnes cotonnières sur la période 2018-2022.

Les BTP bénéficieraient des grands projets d'investissement, notamment les travaux de construction d'infrastructures structurantes dans le cadre de la mise en œuvre du projet des transports et de développement des infrastructures urbaines (PTDIU). A cet effet, il est prévu les travaux de renforcement, de réhabilitation, de construction et de bitumage de routes.

Par ailleurs, l'amélioration progressive de l'approvisionnement en énergie devrait contribuer à soutenir la productivité du secteur manufacturier sur la période du programme.

Le secteur tertiaire devrait maintenir son dynamisme et connaîtrait une croissance annuelle moyenne de 7,1% sur la période 2018-2022, tirée par les services marchands (+8,2%) et les services non marchands (+5,1%).

La croissance des services marchands serait impulsée essentiellement par le « commerce » (+8,6%), les « services financiers » (+8,3%) et les « postes et télécommunications » (+8,2%) en relation notamment avec le développement continu des services financiers et de télécommunication (Projet Backbone national et le déploiement de la fibre optique), le renforcement de la promotion extérieure de la « destination Burkina Faso », le dynamisme des activités touristiques et hôtelières à travers la mise en œuvre des actions identifiées dans le Programme de développement des industries touristiques (PDIT), l'amélioration du climat des affaires et la poursuite des manifestations d'envergures internationales (SNC, SIAO, SITHO, FESPACO...).

Quant aux services non marchands, leur progression sur la durée du programme serait soutenue principalement par les dépenses de personnel (+8,4%) et les dépenses de fonctionnement (+4,4%).

Suivant l'optique de la demande, la croissance du PIB réel serait tirée par la consommation finale et l'investissement. La consommation finale en terme réel connaîtrait une croissance de 6,4% sur la période 2018-2022. Cette croissance serait soutenue aussi bien par la consommation finale publique (+7,0%) que par la consommation finale privée (+6,2%).

S'agissant de la FBCF, elle connaîtrait une hausse moyenne de 8,8% l'an, sous l'impulsion de la FBCF publique (+11,9%) et privée (+5,4%).

Concernant l'inflation, elle serait marquée par la maîtrise de l'évolution des prix sur la période 2018-2022, en s'établissant à 1,7% en moyenne. Cette situation découlerait de l'accroissement de la production agricole, des niveaux bas des cours des matières premières, particulièrement le pétrole. En outre, la prise de mesures gouvernementales, notamment la mise en œuvre des programmes de contrôle des prix des produits de grande consommation, serait en faveur d'une modération de l'inflation.

Dans le domaine des finances publiques et de la dette publique, le Gouvernement entend consolider les actions entreprises dans le cadre du budget 2017 et poursuivre la mise en œuvre des réformes stratégiques et des investissements structurants du PNDES.

En matière de mobilisation des ressources, l'accent sera mis sur l'optimisation dans la mobilisation des ressources propres afin d'accroître l'espace budgétaire de l'Etat. A cet effet, les mesures visant à améliorer le recouvrement des recettes intérieures seront entreprises et/ou renforcées. En outre, un accent sera mis sur la mobilisation de ressources auprès du secteur privé pour la réalisation de certains projets de développement à travers le Partenariat public-privé (PPP).

Ainsi, sur la période du programme, les recettes totales et dons progresseraient en moyenne annuelle de 11,6% dont 12,4% au titre des recettes fiscales pour représenter 20,4% du PIB en 2022.

S'agissant des dépenses totales et prêts nets, leur évolution tiendra compte d'une part, des priorités de développement définies sur la période et d'autre part, de l'objectif de contenir le déficit budgétaire à un niveau soutenable. Dans cette optique, les interventions de l'Etat devront s'orienter vers la mise en œuvre des investissements structurants, la poursuite de la rationalisation des dépenses courantes et la bonne gestion de la dette publique.

Les priorités déclinées sur la période de projection s'articuleraient principalement autour des axes stratégiques du PNDES. Dans ce contexte, les dépenses totales et prêts nets augmenteraient en moyenne de 8,5% sur la période 2018-2022. Cet accroissement serait imputable à la fois aux dépenses en capital et aux dépenses courantes. En effet, les dépenses courantes progresseraient en moyenne de 7,1% sur la période 2018-2022. Cette hausse s'expliquerait principalement par l'accroissement moyen des dépenses de personnel de 8,4% et de 19,9% des intérêts sur la dette publique pour représenter 1,5% du PIB nominal en 2022.

En outre, au regard de la situation sécuritaire, il est prévu une dotation conséquente de ressources aux forces de défense et de sécurité afin de renforcer leurs capacités opérationnelles.

Quant aux dépenses en capital, elles enregistreraient une progression de 10,3% en moyenne annuelle. Cette augmentation serait imputable à celle des investissements sur ressources internes (+10,2%) et des investissements sur ressources extérieures

(+11,7%). Ces accroissements expliqueraient, notamment par les travaux relatifs à la poursuite de la construction de l'échangeur du Nord à Ouagadougou, de l'Aéroport de Donsin, la construction et le bitumage de routes dont la section Ouagadougou-Koudougou de l'autoroute Yamoussoukro-Ouagadougou, la construction de centrales solaires et thermiques et la construction de logements sociaux et économiques.

En matière d'endettement, le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre de sa politique d'endettement, à travers l'élaboration de stratégies annuelles d'endettement public à moyen terme. Dans cette optique, il continuera à privilégier les ressources d'emprunts concessionnels et à renforcer les capacités de contrôle du Comité national de la dette publique (CNDP) sur les actes d'endettement public. Dans ce contexte, l'encours total de la dette publique enregistrerait un accroissement annuel moyen de 10,5%, imputable aussi bien à la dette intérieure (+10,9%) qu'à celle extérieure (+10,3%). Le ratio d'endettement se situerait à 42,4% en 2022 contre 39,0% en 2018, en conformité avec le seuil communautaire de 70% maximum.

Le ratio de liquidité « Service de la dette extérieure sur les exportations » se situerait en moyenne à 3,4% sur la période pour un seuil de 20%.

Evaluation technique du programme

- **Présentation du programme**

Le programme du Burkina Faso est conforme au canevas type de présentation des programmes pluriannuels. Il comporte les annexes statistiques et est accompagné d'une matrice de mesures.

- **Cohérence des programmes**

Le programme est, dans ses orientations, cohérent avec le projet de la Loi de Finances 2018, les objectifs de la politique monétaire et les autres programmes, notamment la Plan National de Développement Economique et Social.

- **Amélioration continue des critères de convergence**

Conformément à l'Article 13 de l'Acte additionnel portant Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité, le profil des indicateurs de convergence est marqué par une amélioration continue.

- **Conformité par rapport aux objectifs de l'année de convergence**

Les projections sur la période 2018-2022 indiquent que les trois critères de premier rang seraient respectés à partir de 2019.

- **Pertinence des hypothèses**

Sur la période du programme, l'économie du Burkina Faso poursuivrait sa dynamique de croissance avec un taux annuel moyen de 7,0%, portée par l'ensemble des secteurs. Ces prévisions de croissance sont réalisables au regard du rythme moyen soutenu de près de 6,0% de l'économie du pays au cours des

dernières années sous l'impulsion des actions mises en œuvre dans tous les secteurs de l'activité. Plus spécifiquement, dans la perspective de la poursuite des actions visées par le PNDES, notamment les réformes structurelles, l'amélioration de la gouvernance, l'entrée en exploitation de nouvelles mines d'or, de manganèse et de zinc ainsi que les bons résultats attendus dans les secteurs de la production, le pays peut se maintenir sur une trajectoire de croissance forte pouvant se situer autour de 7,0%. En outre, l'amélioration des conditions sécuritaires permettra le renforcement des capacités opérationnelles des forces de défense et de sécurité. Toutes ces mesures devraient favoriser l'atteinte de l'objectif de croissance. Toutefois, les perspectives de croissance demeurent empreintes d'incertitudes, en raison de la fragilité de la base de croissance, des risques social et sécuritaire. Il s'agit essentiellement de :

- la vulnérabilité de l'agriculture aux aléas climatiques,
- de la volatilité des cours des matières premières exportées, notamment l'or et le coton.

Au plan des finances publiques, les recettes totales enregistreraient une hausse continue pour s'établir au-dessus de la norme communautaire de 20% à partir de 2019. Pour cela, le Burkina Faso devrait redoubler d'effort en vue de faire croître sa pression fiscale dès 2018 de 1,6 point de pourcentage et de 1,1 point en 2019.

Par ailleurs, la perspective de maîtrise de la progression des dépenses totales passant de 27,6% en 2017 à 4,5% en 2019 dans un contexte de forts besoins d'investissements dans le cadre du PNDES semble difficile à réaliser. Nonobstant ces risques relevés, il ressort de l'analyse du programme pluriannuel du Burkina Faso que l'atteinte des objectifs du programme dépendra de la réalisation effective des investissements structurants et de la mise en œuvre des réformes budgétaires en vue d'accroître de façon conséquente les recettes fiscales.

2.2.4 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

L'évaluation du présent programme pluriannuel indique que le Burkina Faso respecterait les trois critères de convergence de premier rang. En ce qui concerne les critères de second rang, le taux de pression fiscale serait respecté en 2019. S'agissant du ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales, des efforts déployés permettent au pays d'enregistrer des améliorations continues. La Commission juge le programme conforme aux objectifs du Pacte et recommande son adoption au Conseil des Ministres.

Toutefois, la maîtrise ou la disponibilité de certains facteurs de production, notamment l'eau et l'énergie, la mobilisation des recettes fiscales, la mise en œuvre des réformes structurelles destinées à élargir et à diversifier la base productive de l'économie, ainsi que l'instauration d'un climat social et sécuritaire apaisé demeurent les principaux défis. Le Burkina Faso devra les relever pour promouvoir une croissance forte et soutenue et assurer le respect des critères de convergence de

manière durable. La Commission recommande au Conseil des Ministres d'inviter les Autorités du Burkina Faso à prendre les dispositions nécessaires en vue de :

- poursuivre les efforts de renforcement du climat social et sécuritaire propice au développement des activités économiques ;
- poursuivre les réformes et les politiques sectorielles, notamment celles visant la maîtrise de l'eau, l'accroissement de la production vivrière et la fourniture régulière de l'énergie ;
- poursuivre la mise en œuvre des investissements prévus dans le PNDES ;
- poursuivre l'application de programmes spéciaux susceptibles d'induire une croissance forte, soutenue et inclusive, créatrice d'emplois au bénéfice des jeunes et des femmes ;
- conforter les efforts de mobilisation des recettes en vue de respecter durablement la norme communautaire de 20% de pression fiscale ;
- assurer une meilleure maîtrise des dépenses courantes, notamment les dépenses relatives à la masse salariale et aux transferts et subventions.

Tableau 3: Evolution des indicateurs de convergence du Burkina Faso

	2016	2017		2018	2019	2020	2021	2022
		PI	PR					
Critères de premier rang								
Solde global/PIB ($\geq - 3\%$)	-3,4	5,3	-5,9	-4,8	-3,0	-2,9	-2,7	-2,5
Taux d'inflation ($\leq 3\%$)	-0,2	$\leq 3,0$	0,6	$\leq 3,0$	$\leq 3,0$	$\leq 3,0$	$\leq 3,0$	$\leq 3,0$
Encours de la dette publique/PIB ($\leq 70\%$)	36,7	36,6	39,3	39,0	40,3	41,0	41,7	42,4
Critères de second rang								
Masse salariale/Recettes fiscales ($\leq 35\%$)	51,6	41,9	44,4	41,3	38,6	38,2	38,0	37,1
Taux de pression fiscale ($\geq 20\%$)	16,0	17,4	17,5	19,0	20,1	20,2	20,1	20,4
Taux de croissance du PIB	5,9	8,4	6,9	6,9	7,0	6,9	7,1	7,0

Sources : Commission, CNPE, Burkina (PI : prévisions initiales ; PR : prévisions révisées)

2.3 SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE LA COTE D'IVOIRE

L'activité économique demeurerait robuste en 2017 avec un taux de croissance de 8,1% contre 8,3% en 2016, portée par le dynamisme de tous les secteurs dans un contexte de hausse modérée des prix à la consommation.

L'exécution des opérations financières de l'Etat, en 2017, se caractériserait par une aggravation du déficit budgétaire global. Il représenterait 4,5% du PIB contre 3,9% en 2016. Cette évolution serait liée à la forte progression des dépenses en capital et aux pertes de recettes liées à la baisse des cours du cacao.

En ce qui concerne les échanges extérieurs, le déficit du compte courant hors dons se situerait à 2,9% du PIB contre 1,8% en 2016.

La masse monétaire augmenterait de 15,6%, pour s'établir à 9.095,8 milliards à fin décembre 2017.

En matière de convergence, le critère clé ne serait pas respecté mais les deux autres critères de premier rang le seraient. Quant aux critères de second rang, aucun ne serait respecté en 2017.

2.3.1 EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE

L'activité économique enregistrerait un taux de croissance de 8,1% en 2017 pour un objectif de 8,9% contenu dans le programme pluriannuel 2017-2021, les performances des secteurs secondaire et tertiaire devant être moins bonnes que prévues.

Le secteur primaire enregistrerait une croissance de 9,9% contre -1,1% en 2016 grâce au rebond de l'agriculture d'exportation qui serait en hausse de 14,3% et à la consolidation de l'agriculture vivrière avec un taux de croissance de 7,4%. La croissance de l'agriculture d'exportation serait soutenue par la hausse des productions de cacao de 24,1%, d'ananas de 25,7%, de banane (+15,7%) et de coton graine (+5,3%), grâce à une bonne pluviosité sur l'année et à un meilleur traitement phytosanitaire des plantations. La production vivrière bénéficierait de la mise en œuvre du Plan d'Urgence d'Appui en faveur de la branche. L'ensemble de ces performances permettrait de dépasser l'objectif initial du secteur en 2017 qui était d'un taux de croissance de 6,1% contenu dans le programme pluriannuel 2017-2021.

Le secteur secondaire progresserait de 7,3%, pour une prévision de 8,9%, après le taux de 15,2% enregistré en 2016. L'évolution du secteur s'expliquerait principalement par la baisse de la production de l'industrie extractive (-3,6%) après les performances de 2016 (+18,1%), le ralentissement des BTP (+12,0%) après plus de 29,2% de hausse en moyenne annuelle sur la période 2012-2016. Le

ralentissement au niveau du BTP s'expliquerait par les retards accusés dans l'exécution de certains projets¹.

Le secteur tertiaire devrait se consolider et bénéficier des bonnes performances des secteurs primaire et secondaire ainsi que de l'organisation des jeux de la francophonie et du sommet UE-UA. Ainsi, il croîtrait de 9,1% après 10,4% en 2016, grâce au transport (+8,7%) avec la reprise du compartiment maritime, et du commerce (+9,6%). Le secteur des télécommunications tout comme celui des autres services devraient poursuivre leur dynamisme avec des taux de croissance de 9,4% et 8,8%, respectivement. Toutefois, les performances du secteur resteraient en deçà de l'objectif de 12,5% prévu pour l'année dans le programme pluriannuel.

Globalement, les contributions des secteurs primaire, secondaire et tertiaire à la croissance du PIB en 2017, s'établiraient respectivement à 1,7 point, 1,8 point, et 4,6 points.

La demande globale serait tirée par l'affermissement des investissements, la consolidation de la consommation finale et la reprise des exportations.

Les investissements, soutenus par le renforcement des capacités industrielles et les constructions des infrastructures et des logements, s'accroîtraient de 11,3% contre 15,2% en 2016. Ainsi, l'investissement privé progresserait de 12,0% en 2017 contre 16,9% en 2016 et l'investissement public de 10,1% contre 12,0% en 2016 en liaison avec les perturbations sociales observées au cours du premier semestre.

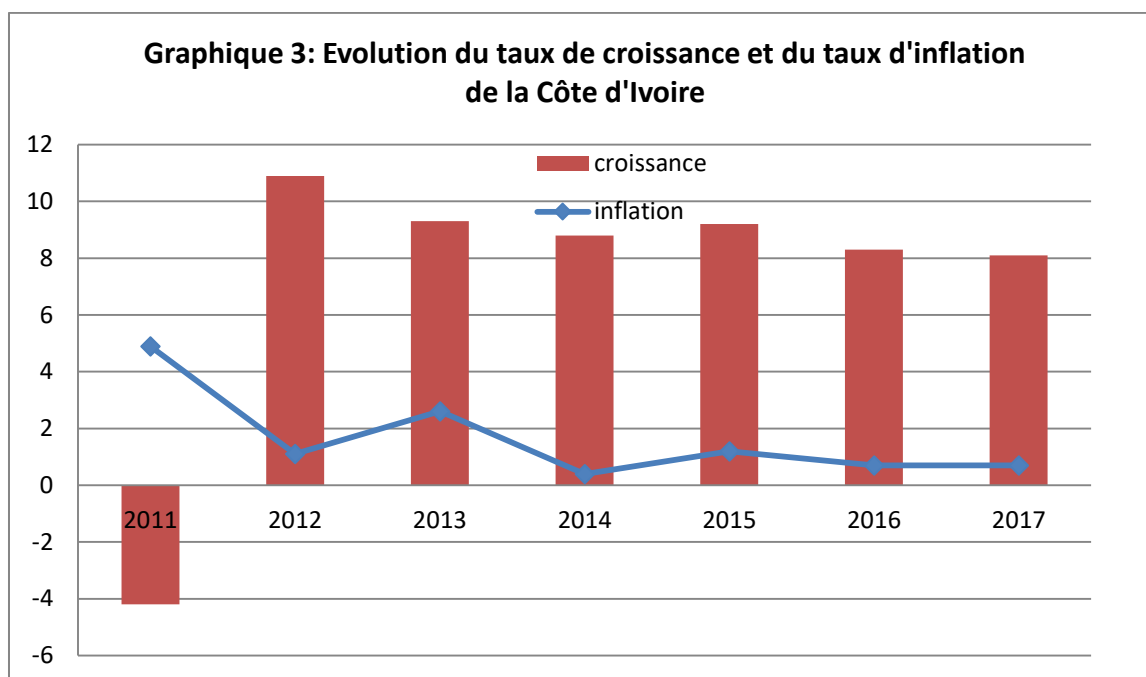
Quant à la consommation finale, elle augmenterait de 7,1% contre 9,1% en 2016, portée par la consommation publique attendue en hausse de 14,1% contre 5,2% en 2016. La hausse de la consommation publique serait liée aux dépenses effectuées suite aux revendications sociales. La consommation des ménages dont les revenus continuent de progresser, ralentirait avec une progression de 6,0% contre 9,7% en 2016.

S'agissant des exportations, elles seraient en hausse de 7,4% en lien avec l'augmentation des exportations de cacao et de produits pétroliers. Les importations quant à elles, progresseraient de 6,1%.

Au total, les contributions de la consommation finale, de l'investissement et du solde extérieur à la croissance du PIB en 2017, s'établiraient à 5,7 points, 2,0 points et 0,4 point, respectivement.

Le taux d'épargne intérieure se situerait à 24,4% contre 23,7% en 2016. Le taux d'investissement global ressortirait à 21,3% contre 20,5% en 2016.

¹ Aménagement de la route Guitry-Divo, bitumage de l'axe Ferké-Kong et programme de construction de collèges et lycées



L'inflation devrait rester modérée en 2017. En effet au cours des dix premiers mois de l'année, le taux d'inflation moyen a été de 0,7% contre 0,8% en 2016 pour la même période. La décrue au niveau du prix des transports (-1,0% contre -1,3% pour la même période en 2016) et de la communication (-3,2% contre +0,2% en 2016) a atténué les hausses enregistrées au niveau des autres fonctions. Pour l'ensemble de l'année, il est prévu un taux d'inflation de 0,7% comme en 2016.

En 2017, l'exécution des opérations financières de l'Etat se traduirait par une aggravation du déficit budgétaire, comparé tant au déficit de 2016 qu'au déficit prévu dans le programme pluriannuel. Cette situation serait liée à la baisse des prix du cacao et à la prise en compte des revendications sociales.

Les recettes totales hors dons augmenteraient de 7,8% pour représenter 17,9% du PIB pour un objectif de 19,4%. Les recettes fiscales seraient en hausse de 8,3% et le taux de pression fiscale ressortirait à 15,4% contre 15,5% en 2016 et un objectif de 16,8% en 2017. La hausse des recettes fiscales serait liée aux mesures prises par les administrations fiscale et douanière. Il s'agit entre autres, de la simplification du système fiscal, de l'extension de la base imposable de certains impôts, de l'amélioration du recouvrement de l'impôt, ainsi que de la rationalisation des régimes et barèmes d'imposition, la mise en place des télédéclarations et télépaiements et de la création de Centres des Moyennes Entreprises.

Les recettes non fiscales augmenteraient de 13,0% pour représenter 2,5% du PIB comme en 2016. S'agissant des dons, ils progresseraient de 35,3% pour représenter 1,5% du PIB contre 1,2% en 2016. La hausse des dons serait due à la mobilisation

de ressources supplémentaires pour faire face aux chocs auxquels le pays est confronté.

Les dépenses et prêts nets progresseraient de 12,2% pour représenter 23,8% du PIB contre 23,3% en 2016, en relation avec l'accroissement des deux composantes de la dépense. Les dépenses courantes augmenteraient de 15,4% pour un objectif de 11,1%, tirées par les intérêts sur la dette, les dépenses de fonctionnement et les dépenses de personnel. Les intérêts sur la dette publique augmenteraient de 13,6%. Les dépenses de fonctionnement augmenteraient de 17,8%, en lien avec la prise en compte des revendications sociales de début de l'année. Les charges de personnel en 2017 seraient en hausse de 8,0% pour un objectif de 5,7% en rapport avec la poursuite des avancements indiciels, les recrutements, notamment en faveur des secteurs sociaux et la prise en compte des revendications des agents. Par contre, les subventions et transferts baisseraient de 4,3%. Ils seront affectés essentiellement aux écoles privées, aux EPN, aux collectivités et à la filière coton.

Les dépenses en capital seraient en hausse de 14,5% pour un objectif de 13,9%, en relation avec la poursuite des travaux de construction des infrastructures socioéconomiques conformément à la stratégie nationale du Gouvernement contenue dans le PND 2016-2020 qui décrit les grandes orientations en matière d'investissement.

Au total, l'exécution des opérations financières de l'Etat, en 2017, se caractériserait par une aggravation du déficit budgétaire global hors dons et du déficit global. Le déficit global hors dons représenterait 5,9% du PIB pour un objectif de 4,9% et contre 5,1% en 2016. Quant au déficit global, il passerait de 3,9% du PIB en 2016 à 4,5% en 2017, pour un objectif de 3,6%.

A fin décembre 2017, le ratio de l'encours de la dette publique (hors C2D) sur le PIB nominal se situerait à 42,7% contre 41,8% en 2016. Quant au service de la dette publique, il est estimé à 2 214,8 milliards contre 1.340,3 milliards en 2016, soit 48,4% des recettes budgétaires totales.

La balance des paiements se caractériserait par un solde global excédentaire de 395,0 milliards contre un déficit de 52,8 milliards en 2016. Ce résultat serait lié principalement à l'évolution favorable des comptes de capital et financier dont l'amélioration compenserait largement la dégradation du compte courant.

Le déficit des transactions courantes devrait ressortir à 532,4 milliards, soit 2,3% du PIB en 2017, contre 245,6 milliards en 2016 (1,1% du PIB), en raison de la détérioration des soldes des principales composantes. L'excédent commercial devrait reculer de 100,0 milliards pour se situer à 1.717,8 milliards, du fait d'une augmentation des importations (+13,2%) beaucoup plus forte que celle des exportations (+8,0%) qui pâtiraient du repli des recettes tirées de la vente de cacao. La progression des importations serait amenée par les achats des produits pétroliers

(+44,6%), de biens intermédiaires (+18,8%) et de biens d'équipement (+8,8%). Le déficit du compte courant hors dons se situerait à 2,9% du PIB contre 1,8% en 2016.

Le solde du compte de capital devrait ressortir excédentaire de 223,9 milliards, en augmentation de 113,0 milliards par rapport à 2016, grâce à une hausse des dons-projets. S'agissant du compte financier, il devrait bénéficier d'une augmentation des flux nets entrants au titre des investissements directs étrangers et de portefeuille en raison de la mobilisation de ressources sur le marché international.

S'agissant de la situation monétaire, les actifs extérieurs nets des institutions de dépôts s'amélioreraient de 395,0 milliards, pour s'établir à 2.127,4 milliards à fin décembre 2017. Cette évolution serait imputable à la hausse des actifs extérieurs nets de la Banque Centrale (+377,4 milliards) et des banques (+17,6 milliards).

L'encours des créances intérieures se situerait à 7.709,8 milliards, en hausse de 11,5% par rapport à décembre 2016. L'encours des créances nettes des institutions de dépôt sur l'Administration Centrale s'aggraverait de 128,6 milliards pour ressortir à 1.853,1 milliards. L'encours des créances sur l'économie enregistrerait une hausse 12,8% pour s'établir à 5.856,7 milliards.

La masse monétaire augmenterait de 15,6%, pour s'établir à 9.095,8 milliards à fin décembre 2017.

2.3.2 ETAT DE LA CONVERGENCE EN 2017

L'état de convergence en 2017 se présenterait comme suit :

Critères de premier rang

- **le ratio du solde budgétaire global, dons compris, rapporté au PIB nominal** se situerait en 2017 à -4,5% pour un objectif de 3,6%, contre -3,9% en 2016 ;
- **le taux d'inflation annuel moyen** s'établirait à 0,7% comme en 2016 ;
- **le ratio de l'encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal** ressortirait en 2017 à 42,7% pour un objectif de 41,8%, contre 41,8% en 2016.

Critères de second rang

- **le ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales** ressortirait à 41,7% pour un objectif de 38,6% en 2017, contre 41,8% en 2016 ;
- **le taux de pression fiscale** se situerait à 15,4% pour un objectif de 16,8% en 2017, contre 15,5% en 2016.

Au total, hormis le ratio du déficit public, les deux autres critères de premier rang seraient respectés en 2017 comme en 2016. Aucun des deux critères de second rang ne le serait.

2.3.3 PERSPECTIVES ECONOMIQUES 2018-2022

Le programme pluriannuel de convergence de la Côte d'Ivoire est parvenu à la Commission de l'UEMOA, le 31 octobre 2017. Il est une actualisation du programme pluriannuel de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité de la République de Côte d'Ivoire au titre de la période 2017-2021, adopté par la Décision n° 03/2017/CM/UEMOA, du 31 mars 2017.

Principaux éléments du programme

Le programme se fonde sur les orientations stratégiques du Gouvernement contenues dans le Plan National de Développement (PND 2016-2020), pour faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020 avec une base industrielle solide.

Pour ce faire, le Gouvernement continuera de (i) renforcer la qualité des institutions et de la gouvernance, (ii) accélérer le développement du capital humain et du bien-être social, (iii) accélérer la transformation structurelle de l'économie par l'industrialisation, (iv) développer des infrastructures harmonieusement réparties sur le territoire national et préserver l'environnement et (v) renforcer l'intégration régionale et la coopération internationale.

Les principaux objectifs du programme sont :

- un taux de croissance du PIB de 8,3% en 2018 et un taux moyen de croissance de 7,7% par an sur la période 2019-2022 ;
- un taux d'inflation annuel moyen de 2,0% ;
- un taux de pression fiscale en hausse constante qui passerait de 15,4% en 2017 à 15,6% en 2018 pour atteindre 16,9% en 2022 ;
- une maîtrise des dépenses totales qui passeraient de 24,0% du PIB en 2017 à 22,9% en 2018 puis à 22,6% en 2019 et reprendrait une tendance à la hausse pour atteindre 23,1% en 2022 ;
- un déficit budgétaire global qui se réduirait progressivement de 4,5% en 2017 à 3,7% en 2018, puis à 3,0% en 2019 pour ressortir à 2,5% en 2022 ;
- un taux d'endettement de moins de 50% sur la période du programme, en passant de 42,6% en 2018 à 40,3% en 2022.

Les mesures contenues dans le programme concernent plusieurs axes dont notamment (i) la réalisation d'une croissance forte et durable ; (ii) le renforcement de la gestion des finances publiques ; (iii) la modernisation de la gestion des finances publiques ; (iv) l'amélioration de la gestion de la dette ; (v) le développement du secteur financier et l'inclusion financière ; (vi) le renforcement de l'environnement des affaires et le développement du secteur privé ; (vii) l'intensification des réformes dans les principales filières agricoles ainsi que dans les secteurs des mines et de l'énergie.

Pour atteindre les objectifs en matière de croissance, le Gouvernement compte poursuivre l'accélération des investissements publics structurants, améliorer le climat des affaires par la mise en œuvre des réformes orientées « Doing Business »,

accélérer la transformation structurelle de l'économie par l'industrialisation et développer le secteur financier et accélérer l'inclusion financière.

Pour améliorer les recettes, des réformes seront entreprises en vue d'élargir l'assiette fiscale, simplifier le dispositif fiscal et renforcer les administrations fiscale et douanière.

En ce qui concerne la Direction Générale des Impôts (DGI), les principales mesures à mettre en œuvre sont relatives à la reprise des opérations de recensement ciblé des contribuables par l'ensemble des services, au recouvrement des droits sur certains produits tels que le coton et la noix de cajou à l'instar du café-cacao, à l'instauration de la facturation électronique pour mieux appréhender le chiffre d'affaires des petits contribuables, surtout ceux du secteur informel (Projet AVATAR). A ces mesures, s'ajouteraient la création d'un Centre des Moyennes Entreprises (CME) à l'intérieur du pays notamment à San Pedro, le renforcement du cadre réglementaire de lutte contre l'évasion fiscale, la suppression des exonérations de TVA non conformes à la directive de l'UEMOA.

S'agissant de la Direction Générale des Douanes (DGD), les principales mesures à mettre en œuvre sont la poursuite de l'analyse du risque, le renforcement des capacités de lutte contre la fraude et la contrebande par l'acquisition de scanners et de vedettes, la mise en place d'un plan d'action pour lutter contre la fraude sur le transit international, le renforcement du contrôle des régimes de transformation sous douanes, aux frontières terrestres, et la poursuite de la rationalisation des exonérations.

Au niveau de la rationalisation des dépenses, le Gouvernement entend poursuivre la maîtrise des charges de fonctionnement et privilégier les dépenses d'investissement public structurant et les dépenses pro-pauvres.

Le Gouvernement continuera de mettre en œuvre une politique d'endettement visant à contenir l'augmentation de la valeur actuelle (VA) de la dette publique rapportée au PIB, de façon à minimiser le risque de surendettement et à renforcer la résilience aux chocs extérieurs.

Evaluation technique du programme

- Présentation du programme

Le programme de la Côte d'Ivoire est conforme au canevas type de présentation des programmes pluriannuels.

- Cohérence entre les programmes

Le programme est, dans ses orientations, cohérent avec les grandes lignes du Programme Economique et Financier, conclu avec le FMI au titre de la période 2016-2019, et les orientations du PND 2016-2020 ainsi que les objectifs de la politique monétaire pour 2018.

- Amélioration continue des critères de convergence

Conformément aux dispositions de l'Acte additionnel portant Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité, le profil des indicateurs de convergence, serait dans l'ensemble marqué par une amélioration continue.

- Pertinence des hypothèses

Les performances attendues en matière de croissance seraient portées par tous les secteurs économiques.

Le secteur primaire bénéficierait de la poursuite des investissements dans le secteur agricole et d'un meilleur traitement phytosanitaire des plantations ainsi qu'une amélioration des voies de desserte et des prix rémunérateurs. La mise en œuvre du PNIA entamée depuis 2012 a permis de consolider les fondements d'une croissance durable du secteur agricole. S'y ajoute la redynamisation des organisations professionnelles dans les secteurs du vivrier, de la pêche et de l'élevage.

Le secteur secondaire serait tiré par la bonne tenue des branches BTP et des autres industries manufacturières, imputable à la poursuite des projets d'investissements publics, l'augmentation des capacités de production, de nouvelles installations et de la dynamique des demandes nationale et externe. La croissance du secteur énergie serait basée non seulement sur la mise en production des centrales thermiques de Grand-Bassam, d'Abatta et du barrage hydroélectrique de Soubré, mais également sur le renforcement du développement des énergies renouvelables pour un objectif de 34% à atteindre en 2020.

Le secteur tertiaire resterait dynamique, porté par la vigueur des secteurs primaire et secondaire, grâce à l'ensemble de ses composantes.

Le redressement de l'économie ivoirienne, amorcé en 2012, se maintient et le taux moyen sur la période 2012-2017 est près de 9,0%. Ces performances sont liées à la normalisation de la situation sociopolitique du pays, à l'accélération des investissements et à la poursuite des réformes structurelles. Avec la poursuite de ces efforts, un taux moyen de 8% sur la période 2018-2022 est réalisable. **Toutefois, les contraintes de financement des projets prévus peuvent remettre en cause ces perspectives. En outre, les performances du secteur primaire peuvent être affectées par de mauvaises conditions climatiques. A cela, s'ajouterait la persistance du niveau relativement faible des cours des matières premières qui pourrait décourager les producteurs.**

Au niveau des finances publiques, le solde budgétaire global devrait passer d'un déficit de 4,5% en 2017 à 3,7% en 2018, puis à 3,0% en 2019. Ce résultat serait obtenu grâce d'une part, à une progression moyenne des recettes fiscales de l'ordre

de 11,5% par an sur la période, et, d'autre part, un accroissement des dépenses à un taux annuel moyen de 8,7% sur la période.

La progression des recettes fiscales induirait un taux de pression fiscale qui passerait de 15,4% en 2017 à 16,9% en 2022, soit 1,5 point de pourcentage en cinq années. Cette progression des recettes semble faible au regard des potentialités de ce pays et du dynamisme de l'activité économique et des perspectives favorables de la conjoncture internationale. Si les mesures contenues dans le programme sont effectivement mises en œuvre, notamment le renforcement du cadre réglementaire de lutte contre l'évasion fiscale (aménagements des dispositions relatives à la sous-capitalisation), la suppression des exonérations de TVA non conformes à la directive de l'UEMOA, le non renouvellement des exonérations temporaires et le renforcement des capacités de lutte contre la fraude), la progression des recettes pourrait être plus importante.

Par ailleurs, l'accroissement attendu des dépenses totales se traduirait par une réduction du ratio Dépenses rapporté au PIB, qui passerait de 24,0% du PIB en 2017 à 22,9% en 2018 puis à 22,6% en 2019 pour remonter progressivement à 23,1% en 2022. Cette évolution serait induite par une régression de la part des dépenses courantes qui passeraient de 16,0% du PIB en 2018 à 14,7% en 2022, partiellement sous l'effet de la baisse de la masse salariale en proportion du PIB. Une telle évolution semble difficile à réaliser, au regard des engagements pris par le gouvernement vis-à-vis des syndicats, la décision de rendre obligatoire l'école pour les enfants de 6 à 16 ans et dont la réalisation demande un nombre élevé d'enseignants à recruter sans oublier les autres charges y associées. De même, l'accompagnement de l'Etat, notamment par la gratuité de certains actes médicaux et la Couverture Maladie Universelle (CMU), est source de dépenses importantes. A ces charges, s'ajouteraient celles issues de la mise en place des institutions prévues par la nouvelle constitution et les dépenses liées à l'organisation de la Coupe d'Afrique des Nations en 2021. La baisse relative des dépenses courantes prévue serait également difficile à réaliser avec l'ambition d'améliorer les indicateurs sociaux de santé et d'accès à l'eau potable.

Au total, la réalisation des conditions de convergence en 2019, requiert la mise en œuvre effective des dispositions relatives à l'amélioration des recouvrements par une meilleure administration de la TVA et une réduction des exonérations. Ces mesures devraient être couplées à une gestion rigoureuse des dépenses publiques afin de respecter les objectifs fixés.

Au cours de la période 2018-2022, l'encours de la dette publique demeurerait contenu. Les projections indiquent que le ratio de l'encours de la dette publique (hors C2D) sur le PIB nominal passerait de 42,6% en 2018 à 40,3% en 2022, avec la prise en compte des décaissements attendus dans le cadre du financement des grands projets structurants. Cette évolution s'explique d'une part, par la hausse du PIB sur la

période, et d'autre part, par les flux de remboursements nets notamment sur les titres publics (y compris les eurobonds) et les appuis budgétaires du FMI et de la France.

S'agissant du service de la dette sur la période 2018-2022, il est projeté en hausse, en lien avec les importants remboursements et intérêts à payer. Il convient que les dispositions soient prises pour limiter la progression du taux d'endettement afin de contenir la part des ressources budgétaires consacrées au service de la dette. Une attention particulière devrait être accordée au recours au PPP, qui peut être une source potentielle d'endettement.

L'inflation serait contenue à 2,0% en moyenne par an, en dessous de la norme communautaire de maximum 3%, grâce à l'accroissement de l'offre des produits alimentaires, à la stabilité des prix des produits pétroliers, à un meilleur approvisionnement des marchés des autres biens de consommation finale et à la possibilité pour l'Etat de poursuivre le plafonnement du prix de certaines denrées de grande consommation.

Dans l'ensemble, le présent programme permettrait de réaliser des performances satisfaisantes en matière de convergence. L'ensemble des critères de premier rang serait respecté dès 2019. Toutefois, cette performance reste dépendante des résultats du secteur primaire, fortement liés aux conditions climatiques. Par ailleurs, une chute brutale des cours des matières premières agricoles, en particulier ceux du cacao et du café, pourrait également affecter les résultats macroéconomiques. A cela s'ajoutent les risques d'insécurité auxquels est confrontée la région.

En outre, les résultats restent fragiles, notamment le respect du critère clé en raison notamment des résultats insuffisants en matière de mobilisation des recettes. Cependant, à la lumière des taux de croissance prévus, les recettes pourraient progresser davantage pour donner au Gouvernement une marge de manœuvre plus grande pour faire face à la demande sociale dans un contexte de réduction de la pauvreté.

2.3.4 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La Côte d'Ivoire a maintenu les bonnes performances au plan macroéconomique depuis la sortie de crise. Toutefois, la baisse des cours des matières premières, en particulier le cacao, et les perturbations socioéconomiques au cours du premier semestre conduiraient à une aggravation du déficit budgétaire.

Les données du programme pluriannuel de convergence, en ligne avec celles contenues dans le programme économique et financier conclu avec le FMI, indiquent que tous les critères de premier rang seraient respectés à partir de 2019. Au regard de l'évolution attendu des dépenses, des performances moindres en matière de recouvrement remettraient en cause le respect du critère clé en 2019.

Pour renforcer les performances en matière de convergence, des dispositions devraient être prises en vue de :

- poursuivre les réformes en cours, notamment au niveau de la filière café-cacao, de l'agriculture vivrière et du climat des affaires ;
- améliorer le recouvrement des recettes en poursuivant notamment, les actions d'élargissement de l'assiette fiscale, le renforcement des contrôles, la maîtrise des régimes suspensifs et des exonérations ;
- poursuivre une politique prudente d'endettement afin de préserver la soutenabilité des finances publiques ;
- poursuivre les efforts visant la maîtrise des dépenses courantes, particulièrement celles liées à la masse salariale.

Tableau 04 : Evolution des indicateurs de convergence pour la Côte d'Ivoire

	2016	2017		2018	2019	2020	2021	2022
		PI	PR					
Critères de premier rang								
Solde global/PIB ($\geq - 3\%$)	-3,9	-3,6	-4,5	-3,7	-3,0	-2,8	-2,7	-2,5
Taux d'inflation ($\leq 3\%$)	0,7	$\leq 3,0$	0,7	$\leq 3,0$	$\leq 3,0$	$\leq 3,0$	$\leq 3,0$	$\leq 3,0$
Encours de la dette publique/PIB ($\leq 70\%$)	41,8	41,8	42,7	42,6	42,0	41,5	41,1	40,3
Critères de second rang								
Masse salariale/Recettes fiscales ($\leq 35\%$)	41,8	38,6	41,7	40,5	37,6	34,7	34,3	33,8
Taux de pression fiscale ($\geq 20\%$)	15,5	16,8	15,4	15,6	15,9	16,4	16,6	16,9
Taux de croissance du PIB	8,3	8,9	8,1	8,3	8,0	7,7	7,5	7,6

Source : Commission de l'UEMOA, CNPE-Côte d'Ivoire (PI : prévisions initiales ; PR : prévisions révisées)

2.4 SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE LA GUINEE-BISSAU

En 2017, l'activité économique se consoliderait avec un taux de croissance du PIB réel projeté à 5,9% contre 5,8% en 2016. L'activité économique se déroulerait dans un contexte marqué par des faibles tensions inflationnistes principalement au niveau des produits alimentaires. Le taux d'inflation annuel moyen ressortirait à 1,3% contre 1,4% 2016.

L'exécution des opérations financières de l'Etat se caractériserait par une amélioration du solde budgétaire global, en liaison, principalement, avec une hausse des recettes budgétaires conjuguée à une maîtrise des dépenses totales. Le solde global ressortirait à -1,6% du PIB contre -4,0% en 2016.

En ce qui concerne les comptes extérieurs, le déficit courant hors dons représenterait 2,6% du PIB en 2017 contre un solde excédentaire de 1,3% du PIB en 2016.

S'agissant de la situation monétaire, la masse monétaire baisserait de 0,7% comparée à décembre 2016, et se situerait à 332,7 milliards à fin décembre 2017.

En ce qui concerne l'état de convergence, la Guinée-Bissau respecterait les trois critères de premier rang en 2017. Au niveau des critères de second rang, aucun critère ne serait respecté en 2017.

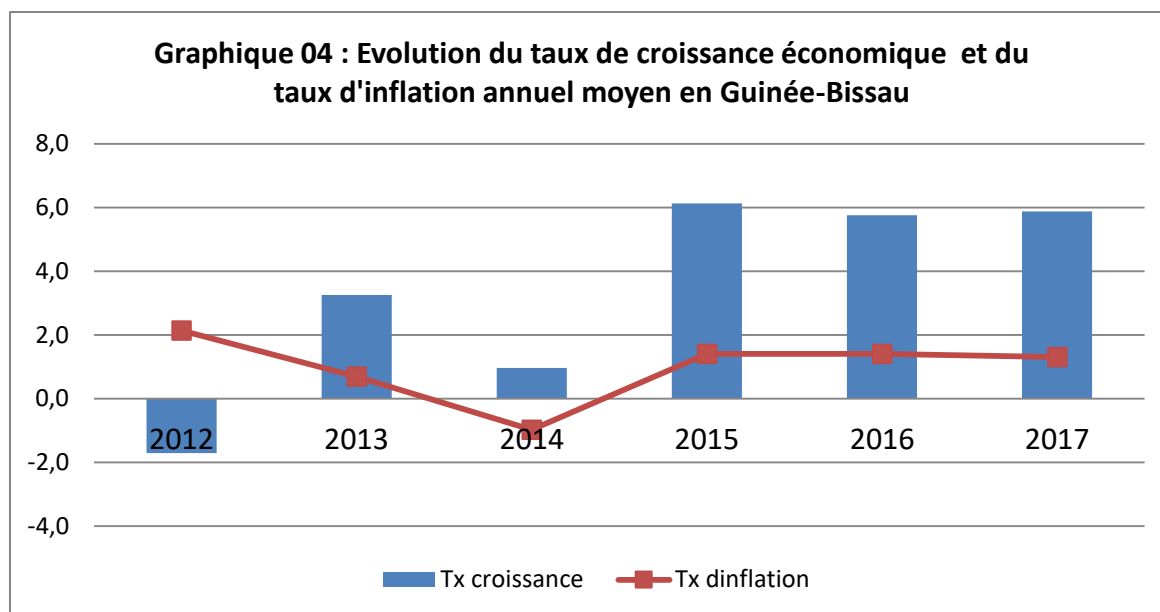
2.4.1 EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE

Le rythme de croissance de l'activité économique se consoliderait en 2017. En effet, le taux de croissance économique s'établirait à 5,9% pour un objectif de 6,3% contre 5,8% en 2016. La croissance serait tirée par les performances attendues de l'ensemble des secteurs. Le secteur primaire enregistrerait une croissance de 4,6% contre 5,3% en 2016. La croissance de ce secteur serait soutenue par une augmentation de la production du sous-secteur agricole notamment celle de la noix de cajou. Le secteur secondaire progresserait de 5,4% contre 4,8% en 2016. L'activité dans ce secteur serait soutenue par les BTP, l'agroalimentaire et la branche «eau-électricité». Quant au secteur tertiaire, il enregistrerait une hausse de 7,1% contre 6,4% en 2016, en liaison avec le dynamisme des activités commerciales, des transports, des télécommunications et des banques.

Au total, les contributions des secteurs primaire, secondaire et tertiaire à la croissance du PIB seraient respectivement de 1,7 point, 0,8 point et 3,4 points.

Du côté de la demande, la croissance serait soutenue, principalement, par la consommation et les exportations. La consommation finale, portée par la consommation publique, progresserait de 8,3% contre 13,7% en 2016. S'agissant des exportations, elles seraient en hausse de 17,2% en liaison avec la hausse des exportations de la noix de cajou. Les importations quant à elles, progresseraient de 21,9%.

Au total, les contributions de la consommation finale, de l'investissement et du solde extérieur à la croissance du PIB en 2017, s'établiraient à 8,6 points, 0,9 point et -3,6 points, respectivement.



Sur les dix premiers mois de l'année 2017, le taux d'inflation annuel moyen s'est situé à 1,5% comme à la même période en 2016. Cette évolution est imputable, principalement, à la hausse des prix des fonctions «Produits alimentaires et boissons non alcoolisées», « Logement, eau, électricité, gaz, et autres combustibles » et « Transport ». Pour l'ensemble de l'année, il est prévu un taux d'inflation annuel moyen de 1,3% contre 1,4% en 2016.

L'exécution des opérations financières de l'Etat en 2017 se caractériserait par une amélioration du solde global qui s'établirait à -1,6% du PIB contre -4,0% en 2016. Cette évolution serait en rapport, principalement, avec une meilleure mobilisation des recettes totales qui progresseraient de 13,1% contre 2,8% en 2016. Elles seraient tirées par le recouvrement des recettes fiscales en hausse de 20,9% contre 6,7% en 2016. Les recettes non fiscales accuseraient une baisse de 11,3% en liaison avec le recul des redevances perçues dans le secteur de la pêche, notamment, à travers les ventes de licences de pêche. Les dons s'inscriraient en hausse de 25,4% en rapport avec la progression des appuis budgétaires attendus de la communauté internationale.

Quant aux dépenses totales et prêts nets, ils enregistreraient une hausse de 1,9% et représenteraient 19,0% du PIB contre 20,5% en 2016. Cette évolution des dépenses totales résulterait de la progression de 7,6% observée au niveau des dépenses en capital atténuée par le recul de 0,5% des dépenses courantes. La baisse des dépenses courantes serait imputable à la baisse des transferts et subventions de 18,9%. Par contre, les paiements d'intérêt de la dette publique s'inscriraient en

hausse de 39,3% en 2017. Au total, le solde global s'établirait à -1,6% du PIB pour un objectif de -0,5% contre -4,0% en 2016. Le solde global, hors dons, se situerait à -6,1% du PIB pour un objectif de -7,7% contre -8,0% en 2016.

S'agissant de la dette publique totale, son encours s'établirait à 43,4% contre 47,1% du PIB en 2016. Ce niveau d'endettement, relativement élevé serait en rapport avec le stock de la dette intérieure qui représenterait plus de la moitié de l'encours de la dette publique totale.

La balance des paiements se solderait par un excédent global de seulement 0,5 milliard contre 42,1 milliards en 2016. Ce repli proviendrait d'une dégradation du compte courant et du compte financier.

Le solde du compte courant ressortirait déficitaire de 15,7 milliards en 2017 (-2,1% du PIB) contre un excédent de 9,3 milliards en 2016 (+1,3% du PIB), le solde négatif des biens et services augmentant. Hors dons, le déficit courant représenterait 2,6% du PIB en 2017 contre un solde excédentaire de 1,3% du PIB en 2016.

Concernant la situation monétaire, les actifs extérieurs nets des institutions de dépôts ressortiraient à 217,6 milliards à fin décembre 2017, en hausse de 8,0% par rapport à leur niveau de fin décembre 2016. Cette évolution serait liée essentiellement à l'amélioration de 11,3% des actifs extérieurs nets de la Banque Centrale.

Les créances intérieures augmenteraient de 1,7%, pour s'établir à 166,3 milliards. L'encours des créances nettes des institutions de dépôt sur l'Administration Centrale se replierait seulement de 0,7 milliard, pour passer à 110,6 milliards à fin décembre 2017. Les créances sur l'économie augmenteraient de 3,5 milliards (+6,7%), pour se situer à 55,7 milliards.

La masse monétaire baisserait de 0,7% comparée à décembre 2016, et se situerait à 332,7 milliards à fin décembre 2017.

2.4.2 ETAT DE LA CONVERGENCE EN 2017

L'état de la convergence en 2017 se présenterait comme suit :

Critères de premier rang

- **Le solde global, dons compris, rapporté au PIB nominal** s'établirait à -1,6% pour un objectif de -0,5% contre -4,0% en 2016 ;
- **Le taux d'inflation annuel moyen** ressortirait à 1,3% contre 1,4% en 2016 ;
- **Le ratio de l'encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal** s'établirait à 43,4% pour un objectif de 42,3% contre 47,1% en 2016.

Critères de second rang

- **Le ratio de la masse salariale sur recettes fiscales** se situerait à 39,4% pour un objectif de 38,7% contre 47,6% en 2016.

- **Le taux de pression fiscale** s'établirait à 10,4% pour un objectif de 11,8% contre 9,5% en 2016.

Au total, la Guinée-Bissau respecterait les trois critères de premier rang en 2017. Au niveau des critères de second rang, aucun critère ne serait respecté en 2017.

2.4.3 PERSPECTIVES ECONOMIQUES 2018-2022

Le programme pluriannuel de convergence 2018-2022 de la Guinée-Bissau a été transmis à la Commission, le 27 octobre 2017. Il constitue une actualisation du programme pluriannuel quinquennal 2017-2021 adopté par décision n° 04 /2017 /CM /UEMOA du 31 mars 2017.

Principaux éléments du programme

Le programme s'inscrit, comme le précédent, dans le cadre des orientations générales du Plan Stratégique Opérationnel de Développement (PSOD) «Terra Ranka» qui est le principal document de référence du pays, pour l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies et politiques de développement économique et social, définies sur la période 2015-2020.

Les principaux axes dudit plan sont : (i) la croissance et l'émergence d'une économie diversifiée, (ii) la paix et la gouvernance, (iii) la biodiversité et capital naturel, (iv) les infrastructures et le développement urbain, (v) le développement humain, et (vi) la simplification du cadre des affaires et le développement du secteur privé.

Les principaux objectifs du programme pluriannuel de convergence 2018-2022 sont :

- réaliser un taux de croissance économique de 5,5% en moyenne par an;
- poursuivre l'assainissement des finances publiques.
- appuyer et accompagner le développement des filières porteuses dans le secteur primaire et celui du tourisme ;
- accélérer la mise en place des infrastructures économiques de base.

La réalisation de ces objectifs se fera à travers la mise en œuvre d'un certain nombre de projets structurants dans la plupart des secteurs d'activités. Au niveau du secteur primaire, ces projets visent l'augmentation de la production vivrière l'accompagnement à la production de la noix de cajou. La croissance serait également soutenue dans les autres secteurs, notamment, à travers la réalisation des infrastructures socioéconomiques de base afin d'accroître la productivité et la compétitivité de l'économie.

L'activité économique devrait rester vigoureuse sur la période 2018-2022 soutenue par les investissements publics, avec la poursuite de la réhabilitation des infrastructures de base. Toutefois, le dynamisme de l'économie serait dépendant de

la stabilité sociopolitique et de la mobilisation de ressources extérieures conséquentes.

Ainsi, il est attendu au niveau du secteur primaire une croissance de 5,4% en moyenne par an sur la période du programme. La croissance dans le secteur primaire serait soutenue par la bonne tenue de la production agricole avec les investissements prévus notamment, dans la production de riz et les autres filières porteuses, comme celles de la noix de cajou, la pêche et l'élevage.

Au niveau du secteur secondaire, il est projeté une croissance moyenne de 8,7% par an soutenue principalement par l'agro-industrie et les BTP. L'activité des BTP resterait dynamique avec la relance des investissements publics et l'amélioration de la production d'électricité et d'eau qui devrait soutenir l'activité industrielle.

Quant au secteur tertiaire, sa croissance serait dynamique en liaison avec les bonnes perspectives attendues dans toutes les composantes. Au total, il est attendu une croissance moyenne de 4,5% dans ce secteur sur la période du programme.

Au niveau des finances publiques, la mise en œuvre du programme 2018-2022 à travers la poursuite des réformes structurelles engagées visent, entre autres, à accélérer le rythme de mobilisation des recettes budgétaires et à améliorer l'efficacité des dépenses publiques. Par ailleurs un accent sera mis sur la gestion de la dette publique. Les principales mesures retenues portent sur la poursuite des actions visant l'amélioration de la performance des régies financières et la maîtrise des dépenses courantes.

Les projections budgétaires du programme tablent sur un accroissement des recettes totales de 11,6% en moyenne par an. Cette progression des recettes totales serait imputable aux recettes fiscales qui augmenteraient de 11,3% en moyenne entre 2018 et 2022. Les recettes non fiscales enregistreraient une hausse de 14,5% en moyenne par an sur la même période en liaison avec les ventes de licences de pêche et de la compensation de pêche attendue de l'Union européenne.

Les dons seraient en hausse de 3,6% en moyenne par an et représenteraient 4,3% du PIB en moyenne sur la période du programme.

En ce qui concerne les dépenses totales et prêts nets, les réformes continueront à porter, notamment, sur la modernisation et l'amélioration de la gestion financière. Ils progresseraient de 6,4% en moyenne par an sur la période 2018-2022. Cette faible progression résulterait d'un effort de maîtrise des dépenses courantes qui ne progresseraient que de 4,8% en moyenne par an. Quant aux dépenses en capital, elles progresseraient de 10,0% en moyenne par an en liaison avec les efforts d'investissements réalisés sur les ressources internes.

Au total, la mise en œuvre du programme pluriannuel 2018-2022 se traduirait, d'une part, par une amélioration du taux de pression fiscale qui passerait de 10,4% en

2017 à 13,5% en 2022 et, d'autre part, par une maîtrise des dépenses totales qui représenteraient en moyenne 20,1% du PIB par an. S'agissant de la dette publique totale, la Guinée-Bissau poursuivra, dans le cadre d'un programme avec le FMI, une politique prudente d'endettement en faisant recours, essentiellement, à des prêts concessionnels pour les financements du développement.

En matière de prix, le Gouvernement mettra en oeuvre une politique des prix adéquate et prudente en cohérence avec la politique monétaire et les objectifs communautaires en la matière. L'accroissement de la production locale attendue devrait contribuer à maintenir l'évolution des prix intérieurs en dessous de la norme communautaire.

Evaluation technique du programme

- Présentation du programme

Le programme pluriannuel de convergence 2018-2022 de la Guinée-Bissau est conforme au canevas type de présentation des programmes pluriannuels. Il comporte les annexes statistiques.

- Cohérence entre les programmes

Le programme est cohérent avec les orientations du Plan Stratégique Opérationnel de Développement (PSOD, 2015-2020) «Terra Ranka». Il est également cohérent avec le programme économique et financier soutenu par les ressources de la facilité élargie de crédit du FMI.

- Amélioration continue des critères de convergence

Le profil des critères de convergence est marqué par une amélioration continue sur toute la période du programme.

- Conformité par rapport aux objectifs de l'année de convergence

En 2019, selon les projections du programme, tous les critères de premier rang seraient respectés.

- Pertinence des hypothèses

Il ressort des projections du programme un taux de croissance moyen de 5,5% par an sur la période 2018-2022. L'objectif de croissance économique projeté serait réalisable au regard des performances de l'économie bissau-guinéenne observées ces dernières années. Les perspectives économiques tablent sur un environnement international favorable, notamment, en ce qui concerne le maintien de la tendance haussière des cours de la noix de cajou.

Dans le domaine des finances publiques, le programme prévoit une amélioration du taux de pression fiscale et une meilleure maîtrise des dépenses publiques, notamment celles courantes. Le taux de pression fiscale progresserait pour passer

de 11,8% à 13,5% en fin de programme. Cette évolution reflète les résultats des efforts poursuivis en matière de renforcement des capacités des régies financières, d'élargissement de l'assiette fiscale et de la lutte contre la fraude. Les prévisions en matière de finances publiques semblent réalistes au regard de la progression des recettes constatées aux cours de ces dernières années. Par ailleurs, les mesures visant la maîtrise des dépenses courantes et une meilleure efficacité des dépenses d'investissement devraient permettre une amélioration continue du solde budgétaire global telle que prévue dans le programme.

Ainsi, la réalisation des conditions de convergence avec le respect de tous les critères de premier rang serait possible en 2019.

2.4.4 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Il ressort de l'évaluation du programme pluriannuel 2018-2022, que la Guinée-Bissau respecterait les conditions de convergence en 2019. De ce fait, la Commission le juge conforme au pacte de convergence et recommande son adoption par le Conseil des Ministres.

A cet effet, pour conforter le processus de convergence décrit par le programme, la Commission recommande au Conseil des Ministres d'inviter les Autorités bissau-guinéennes à :

- consolider la stabilité sociopolitique pour améliorer le climat des affaires ;
- poursuivre la mise en œuvre des politiques sectorielles, notamment dans les secteurs de la noix de cajou, de l'électricité et du tourisme ;
- poursuivre l'assainissement des finances publiques à travers :
 - ✓ le renforcement des capacités des régies financières pour améliorer le niveau de recouvrement des recettes budgétaires ;
 - ✓ l'intensification de la lutte contre la fraude fiscale ;
 - ✓ la maîtrise des dépenses courantes ;
 - ✓ l'instauration effective de la TVA.
- procéder à un audit de la dette intérieure et mettre en place un plan d'actions pour la mise en œuvre des recommandations.

Tableau 05 : Evolution des indicateurs de convergences pour la Guinée-Bissau

	2016	2017		2018	2019	2020	2021	2022
		PI	PR					
Critères de premier rang								
Solde global/PIB (>=-3%)	-4,0	-0,5	-1,6	-0,7	-1,1	0,3	0,5	1,3
Taux d'inflation (<= 3%)	1,4	<=3,0	1,3	<=3,0	<=3,0	<=3,0	<=3,0	<=3,0
Encours de la dette publique/PIB (<= 70%)	47,1	42,3	43,4	46,5	40,3	37,6	37,9	32,9
Critères de second rang								
Masse salariale/Recettes fiscales (<= 35%)	47,6	38,7	39,4	39,6	37,2	34,0	31,4	28,9
Taux de pression fiscale	9,5	11,8	10,4	11,8	11,9	12,4	12,9	13,5
Taux de croissance du PIB	5,8	6,3	5,9	5,7	5,6	5,3	5,4	5,3

Sources : Commission de l'UEMOA, CNPE Guinée-Bissau (PI : prévisions initiales ; PR : prévisions révisées)

2.5. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU MALI

En 2017, l'activité économique enregistrerait une croissance de 5,3%, après une croissance de 5,8% en 2016, dans un contexte marqué par la mise en œuvre progressive de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation Nationale (APRN). L'activité économique se déroulerait dans un contexte de maîtrise de l'évolution des prix. Le taux d'inflation annuel moyen est projeté à 2,0% contre -1,8% en 2016.

Au niveau des finances publiques, il est attendu une réduction du solde global, qui ressortirait à -3,5% du PIB contre -3,9% en 2016.

La balance courante hors dons représenterait 8,0% du PIB contre 7,6% un an plus tôt.

La masse monétaire s'accroîtrait de 11,6% pour ressortir à 2°572,1 milliards à fin décembre 2017.

En matière de convergence, hormis le critère clé du solde budgétaire global, les deux autres critères de premier rang seraient respectés en 2017. Quant à ceux du second rang, celui relatif au taux de pression fiscale ne serait pas respecté.

2.5.1 EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE

Le taux de croissance économique s'établirait à 5,3% en 2017, après une croissance de 5,8% en 2016. Ce taux demeure identique à celui prévu initialement dans le cadre du PPC 2017-2021. L'activité économique serait soutenue en 2017 par les performances de l'ensemble des secteurs et la mise en œuvre des mesures fixées dans le "Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD 2016-2018)" qui constitue dorénavant le document de référence des politiques et stratégies de développement du pays.

La valeur ajoutée du secteur primaire s'accroîtrait de 5,0% contre 5,7% en 2016. Ce ralentissement de la croissance proviendrait essentiellement d'une baisse de la performance enregistrée dans les branches « agriculture d'exportation » et « culture vivrière » qui afficheraient des taux respectifs de 5,6% et 5,9% en 2017, contre 27,2% et 10,8% un an auparavant. Les branches « élevage et chasse », « exploitation forestière » et « pêche » progresseraient respectivement de 3,6% ; 3,3% et 3,3% contre 4,9% ; 4,7% et 4,7% en 2016. Le secteur continuerait de bénéficier de la politique de développement des filières mise en œuvre par le Gouvernement.

La production du secteur secondaire, croîtrait de 5,7% contre 1,2% en 2016. Cette performance est liée à celle des branches « industries agroalimentaires » et « textiles » avec des taux de croissance respectifs de 6,4% contre -11,2% en 2016 et 7,0% contre 4,6% en 2016. Seule la branche « métallurgie fonderie » enregistrerait une baisse de 0,5% en 2017 contre une hausse de 1,7% en 2016. Les branches « autres industries », « électricité et eau » et « bâtiments et travaux publics (BTP) » croîtraient de 3,3%, 8,0%, et 7,2%, respectivement contre -6,5%, 10,0% et 8,9% en 2016. En dépit de la légère baisse du rythme de progression, la bonne tenue de la branche des BTP s'expliquerait par la poursuite des travaux d'investissements en infrastructures socio-économiques.

La production du secteur tertiaire progresserait de 5,4% contre 7,7% en 2016 grâce au dynamisme de l'ensemble de ses composantes. Les transports et télécommunication viendraient en tête avec une croissance de 7,0% contre 9,8% en 2016, suivis du commerce qui progresserait de 5,5% contre 7,9% en 2016. Les activités financières et de services aux entreprises évolueraient à la hausse avec des taux respectifs de 4,7% et 4,3% contre respectivement 8,5% et 6,0% en 2016. La valeur ajoutée de l'administration publique connaîtrait une croissance de 4,5% contre 7,9% en 2016.

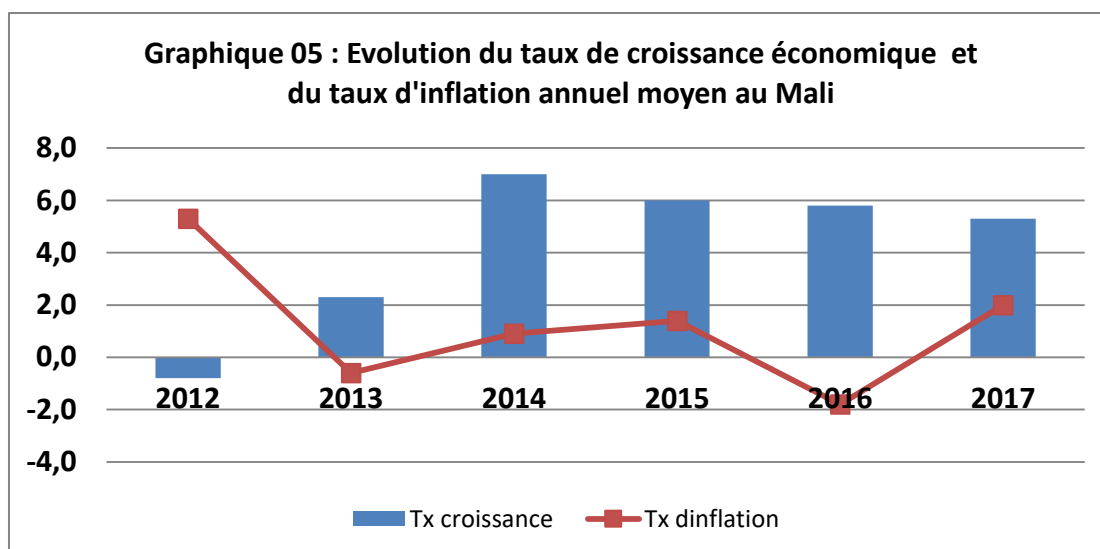
Au total, les contributions des secteurs primaire, secondaire et tertiaire à la croissance en 2017 seraient de 2,1 points, 0,9 point et 2,3 points, respectivement.

Du côté de la demande, la consommation finale progresserait de 4,6% contre 5,4% en 2016. La consommation finale des ménages connaîtrait une croissance de 4,0% contre 5,0% en 2016 tandis que celle des administrations publiques serait en hausse de 7,8% comme en 2016.

Les investissements augmenteraient de 6,7% contre 6,9% en 2016. La formation brute de capital fixe privée augmenterait de 2,9% contre 3,7% en 2016 tandis que celle publique croîtrait de 10,3% contre 10,1% en 2016 sous l'impulsion de la mise en œuvre du CREDD et des orientations de la Déclaration de la Politique du Gouvernement.

En ce qui concerne les échanges extérieurs, les exportations seraient en hausse de 6,5% contre 5,3% un an plus tôt. Quant aux importations, elles augmenteraient de 3,1% contre 6,1% en 2016. La faible progression des importations par rapport à la croissance observée en 2016 s'explique par l'achèvement de certains travaux d'investissements dans les régions du nord et l'implantation des usines de productions du ciment et des autres matériaux de construction utilisés dans les grands chantiers d'investissements.

Au total, les contributions de la consommation finale, de l'investissement et des échanges extérieurs à la croissance du PIB, ressortiraient à 4,2 points, 1,5 point et -0,4 point, respectivement.



Sur les dix premiers mois de l'année 2017, le taux d'inflation annuel moyen s'est situé à 1,9% contre -2,0% pour la même période en 2016. Cette évolution est imputable, principalement, à la hausse des prix des fonctions «Produits alimentaires et boissons non alcoolisées» (+2,4%) et « meubles articles de ménage et entretien courant du foyer » (+17,2%). A fin décembre 2017, le niveau général des prix augmenterait de 2,0% contre une baisse de 1,8% à fin 2016. Cette hausse des prix s'expliquerait principalement par l'évolution des prix de la fonction « produits alimentaires et boissons non alcoolisées (+2,9% contre -3,3%).

En ce qui concerne les finances publiques, l'exécution des opérations financières de l'Etat serait marquée par une amélioration des principaux soldes en relation notamment avec l'augmentation des recettes fiscales et des dons. Le déficit global passerait de 3,9% du PIB nominal en 2016 à 3,5% contre une prévision de 4,1% au titre du PPC 2017-2021.

Les recettes totales baisseraient de 2,2% pour représenter 18,3% du PIB contre 19,9% en 2016, en lien avec la baisse des recettes des établissements publics nationaux (EPN) de 70,1% après le niveau exceptionnel atteint en 2016. Les recettes fiscales sont prévues en hausse de 9,6%, soit 15,3% du PIB contre 14,9% en 2016. L'évolution favorable des recettes fiscales serait liée aux réformes mises en œuvre au niveau des régions. Elles portent, entre autres, sur (i) l'assainissement du fichier des contribuables, (ii) la généralisation de l'immatriculation des contribuables à l'IFU (Identification Fiscale Unique), (iii) l'intensification des actions de recouvrement, (iv) le renforcement des contrôles fiscaux et la lutte contre la fraude liée aux importations. Les recettes non fiscales, hors celles des EPN, ont presque triplé en 2017 pour représenter 1,7% du PIB contre 0,5% en 2016. Les recettes des EPN ont fortement baissé en raison d'une correction de champ, certains EPN intégrés en 2016 ayant été finalement retirés pour être conforme aux pratiques antérieures. Les dons s'inscriraient en hausse de 52,1% soit 2,3% du PIB contre 1,6% en 2016. La forte hausse des recettes non fiscales s'explique par la réalisation de la vente de la

troisième licence pour téléphonie mobile pour un montant de 80 milliards. La hausse de 52,1% des dons est liée à la prise en compte des encaissements au titre des appuis budgétaires de la Banque mondiale, de la BAD et du Canada initialement prévus pour 2016 et qui ont été finalement réalisés en janvier 2017.

Les dépenses totales et prêts nets augmenteraient de 0,6% en 2017 pour représenter 24,0% du PIB nominal contre 25,4% en 2016 en lien avec la hausse des dépenses courantes et d'investissement atténuée par la baisse des dépenses des établissements publics nationaux. Les dépenses courantes seraient en hausse de 13,7% pour représenter 13,0% du PIB contre 12,2% en 2016 sous l'effet de la hausse des traitements et salaires, des dépenses de fonctionnement et des intérêts au titre de la dette publique. La masse salariale augmenterait de 14,6% en lien avec la prise en compte de l'incidence financière de l'Accord signé entre le Gouvernement et l'Union Nationale des Travailleurs du Mali (UNTM), notamment la hausse de la valeur indiciaire de 7% pour compter du 1^{er} janvier 2017. Les intérêts seraient en hausse de 14,7% et les dépenses de fonctionnement augmenteraient de 18,9%. Les dépenses d'investissement croitraient de 18,4%, soit 9,9% du PIB contre 8,9% en 2016 en lien notamment avec la poursuite des travaux de réhabilitation des équipements et de construction d'infrastructures. Ces hausses seraient atténuées par la forte réduction des dépenses des EPN induite par la correction de champ effectuée en 2017.

Au total, le déficit budgétaire global se réduirait en passant de 3,9% du PIB en 2016 à 3,5% en 2017. Le déficit budgétaire global hors dons ressortirait à -5,7% en 2017 contre -5,5% en 2016.

En matière d'endettement, l'encours de la dette publique est projeté à 3 323,1 milliards à fin 2017, soit 35,6% du PIB contre 35,9 % en 2016. L'encours de la dette publique extérieure serait de 2 465,5 milliards, soit 74,2% de l'encours de la dette totale. L'encours de la dette multilatérale avec un montant de 1 902,0 milliards représenterait 77,2% de la dette extérieure. Quant au service de la dette publique prévu pour 2017, il est estimé à 203,5 milliards, soit 12,5% des recettes budgétaires, dont 110,1 milliards au titre de la dette extérieure.

En 2017, les comptes extérieurs du Mali enregistreraient un solde global déficitaire de 126,2 milliards après un déficit de 310,9 milliards en 2016, soit une amélioration de 184,8 milliards, la dégradation du compte courant étant atténuée par les flux nets entrants de capitaux.

L'aggravation du déficit courant s'expliquerait par l'augmentation du solde négatif des biens et services qui a plus que compensé l'amélioration enregistrée au niveau de la balance des revenus primaires et secondaires. Rapporté au PIB, le déficit courant serait de 7,0% contre 7,1% en 2016. Hors dons, il représenterait 8,0% du PIB contre 7,6% un an plus tôt.

L'amélioration du compte financier s'expliquerait essentiellement par l'importante mobilisation de ressources publiques et privées à l'étranger.

Au plan monétaire, les actifs extérieurs nets des institutions de dépôts s'établiraient à 136,8 milliards à fin décembre 2017, en baisse de 126,2 milliards par rapport à décembre 2016, reflétant la dégradation de 160,6 milliards des actifs extérieurs nets des banques, ceux de la Banque Centrale progresseraient de 34,5 milliards.

Les créances intérieures augmenteraient de 17,0% pour s'établir à 2.811,9 milliards. Les créances nettes des institutions de dépôt sur l'Administration Centrale se renforceraient de 172,7 milliards pour ressortir à 353,8 milliards à fin décembre 2017. L'encours des créances sur l'économie enregistrerait une hausse de 10,6%, en passant de 2.222,5 milliards en décembre 2016 à 2.458,1 milliards en décembre 2017.

La masse monétaire s'accroîtrait de 11,6% pour ressortir à 2.572,1 milliards à fin décembre 2017.

2.5.2 ETAT DE LA CONVERGENCE EN 2017

L'état de convergence en 2017 se présenterait comme suit :

Critères de premier rang :

- **le ratio du solde budgétaire global, dons compris, rapporté au PIB nominal** se situerait à -3,5% contre -3,9 % en 2016 et une prévision de -4,1% au titre du PPC 2017-2021;
- **le taux d'inflation annuel moyen** s'établirait à 2,0% contre -1,8% en 2016 ;
- **le ratio de l'encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal** représenterait 35,6% du PIB contre 35,9% en 2016 et une prévision de 37,5% au titre du PPC 2017-2021.

Critères de second rang

- **le ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales** ressortirait à 33,9% contre 32,4% en 2016 et une prévision de 33,2% au titre du PPC 2017-2021;
- **le taux de pression fiscale** se situerait à 15,3% comme dans le PPC 2017-2021 contre 14,9% en 2016.

L'analyse de l'état des critères de convergence montre que le Mali respecterait en 2017, deux critères de premier rang et un critère de second rang. Le critère clé du solde budgétaire global ne serait pas respecté ainsi que le taux de pression fiscale.

2.5.3 PERSPECTIVES ECONOMIQUES 2018-2022

Le programme pluriannuel du Mali au titre de la période 2018-2022 est parvenu à la Commission le 31 octobre 2017. Il est une actualisation du programme 2017-2021 adopté par le Conseil des Ministres par décision N° 06/2017/CM/UEMOA du 31 mars 2017.

Principaux éléments du Programme

Le programme pluriannuel au titre de la période 2018-2022 s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des mesures fixées dans le document du "Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable au Mali (CREDD 2016-2018)" qui intègre les orientations issues de la Déclaration de Politique Générale du Gouvernement. Le CREDD est cohérent avec les engagements pris dans le cadre du programme économique et financier avec le Fonds Monétaire International (FMI) et les organisations régionales d'intégration économique (UEMOA et CEDEAO).

Conformément aux orientations du CREDD, les principaux objectifs contenus dans le programme pluriannuel de convergence du Mali sur la période 2018-2022 sont : (i) la reconstruction du pays ; (ii) le soutien continu au secteur agricole ; (iii) la poursuite des efforts dans les secteurs sociaux de base ; (iv) la réalisation d'une croissance inclusive et (v) la poursuite de la réduction du déficit public.

Pour ce faire, les autorités visent à travers ce programme : (i) un taux de croissance moyen de 5,1% par an sur la période 2018–2022 ; (ii) un taux d'inflation annuel inférieur à 3% sur la période ; (iii) une progression moyenne de 10,4% des recettes fiscales sur la période ; (iv) un déficit budgétaire global en réduction pour atteindre 2,9% du PIB en 2019.

La croissance moyenne attendue de 5,1% sur la période serait portée par l'ensemble des trois secteurs de l'économie dont les taux de croissance seraient en moyenne de 4,5% pour le secteur primaire, 5,2% pour le secteur secondaire et 5,6% pour le secteur tertiaire.

L'évolution du secteur primaire serait en rapport avec l'augmentation de la production agricole et la politique de soutien du gouvernement au secteur à travers la subvention des intrants agricoles et la mécanisation agricole (tracteurs et autres matériels). La production de riz connaîtrait une variation moyenne annuelle de 6,9% sur la période. Les autres céréales croîtraient en moyenne de 5,0% par an tandis que la production de coton devrait progresser de 4,5% en moyenne par an.

Quant au secteur secondaire, elle serait soutenue par la production des branches « électricité-eau », « construction », « industries agroalimentaires » et « industries textiles ». Les branches « industries agroalimentaires » et « industries textiles » devraient s'améliorer avec le développement attendu du secteur agricole et de l'élevage d'une part et de la production de coton d'autre part. Plusieurs projets structurants d'une grande ampleur sont prévus dans le secteur de l'énergie. Il s'agit, entre autres, de l'interconnexion Guinée/Mali, de la 2ème phase de l'interconnexion Côte d'Ivoire/Mali et de l'interconnexion Ghana/Burkina Faso/Mali ainsi que la mise en œuvre du projet de Taoussa avec la construction d'un barrage, d'une centrale électrique, l'installation des postes et des lignes sur la route Gao-Bourem-Taoussa.

La croissance de la branche « construction » s'expliquerait par les grands travaux prévus durant la période et qui concerne notamment le développement d'infrastructures routières et d'aménagement hydro agricole.

La croissance attendue dans le secteur tertiaire proviendrait du renforcement des activités des transports et télécommunications, de l'administration publique et du commerce. Les performances du secteur des services pourraient s'expliquer par l'attribution de la 3ème licence de téléphonie mobile et de la 4G.

La Consommation finale et l'investissement avec des taux de croissance moyen respectifs de 5,2% et 7,3% sur la période devraient soutenir la demande.

Au niveau de l'inflation, le programme prévoit le respect de la norme communautaire de ce critère sur la période sous revue en rapport avec l'amélioration attendue de l'offre en produits vivriers.

En ce qui concerne les finances publiques, il s'agira de contenir le déficit global par des mesures visant à atteindre un niveau de recettes fiscales suffisant. L'exécution des dépenses se ferait conformément aux priorités définies dans le CREDD.

En effet, les recettes totales enregistreraient une progression moyenne de 6,8% sur la période du programme pluriannuel, soit en moyenne 19,0% du PIB. L'augmentation du niveau des recettes totales serait imputable aux recettes fiscales qui croîtraient de 10,3% en moyenne permettant d'atteindre un niveau de pression fiscale de 16,7% en 2019 et 18,9% en 2022. La progression des recettes fiscales résulterait de la poursuite des efforts des administrations fiscale et douanière visant l'élargissement de l'assiette fiscale, l'amélioration du taux de recouvrement, la modernisation des procédures de recouvrement et la réduction des exonérations. Le programme permettrait une augmentation de la pression fiscale d'au moins 0,75% du PIB par an.

Les recettes non fiscales connaîtraient une baisse sur la période en passant de 196,1 milliards en 2018 à 50,1 milliards en 2019 puis 53,8 milliards en 2022 avec une moyenne de 0,8% du PIB sur la période. Les dons devraient connaître une évolution contrastée sur la période sous revue, atteignant 207,7 milliards en 2022 avec une moyenne de 1,8% du PIB sur la période.

En ce qui concerne les dépenses totales, elles progresseraient en moyenne de 7,0% par an sur la période du programme pour représenter en moyenne 23,7% du PIB. Les dépenses courantes connaîtraient une augmentation modérée de 4,5% en moyenne pour représenter 12,4% du PIB en moyenne. L'accroissement des dépenses courantes s'expliquerait, entre autres, par l'incidence des recrutements annuels, la revalorisation salariale des fonctionnaires issue des accords avec l'UNTM; et la mise en œuvre de la loi d'orientation et de programmation militaire et de l'accord pour la paix et la réconciliation nationale. Les dépenses en capital, quant

à elles, devraient augmenter en moyenne de 9,8% sur la période et représenter en moyenne 10,1% du PIB. L'augmentation des dépenses en capital résulterait, entre autres, du développement des infrastructures routières dont les plus avancées sont : Tamani-Baroueli, le pont de Kayo, Nioro-Djidiéni-Djéma, le pont de Kayes.

Les projections des opérations financières de l'Etat se traduiraient par un déficit budgétaire global dont inclus en amélioration continue sur la période, qui passerait de 3,5% du PIB en 2017 à 2,9% en 2019 et 2,6% en 2022. Il en ressortirait un respect de ce critère à l'horizon de convergence.

En ce qui concerne l'endettement public, les autorités maliennes prévoient, sur toute la durée du programme, le respect de la norme communautaire de 70% maximum.

Evaluation technique du Programme

- **Présentation du programme**

Le cadre de présentation du Programme 2018-2022 est conforme au canevas type retenu pour l'élaboration des Programmes pluriannuels. Il comporte les annexes statistiques et est accompagné d'une matrice de mesures.

- **Cohérence du programme**

Le programme, dans ses orientations, reste cohérent avec les objectifs du programme économique et financier soutenu par la Facilité Elargie de Crédit conclu avec le FMI, du "Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable au Mali (CREDD 2016-2018)" et du Programme d'Actions du Gouvernement (PAG).

- **Amélioration continue des critères de convergence**

Le profil des critères de convergence est marqué par une amélioration continue sur la période du programme.

- **Conformité par rapport aux objectifs de convergence**

Suivant les objectifs du programme, tous les critères de convergence seraient respectés à l'horizon de convergence sauf celui du taux de pression fiscale (16,6% en 2019 et 18,9% en 2022).

- **Pertinence des hypothèses**

La perspective d'un taux de croissance moyen de 5,1% par an sur la période du programme, pourrait se réaliser au regard des potentialités économiques du Mali, et des performances réalisées après la crise de 2012. Par ailleurs, l'engagement des autorités à créer les conditions en vue de la restauration de l'intégrité du territoire et la sécurisation des biens et des personnes, la consolidation de la cohésion sociale et

la construction d'une économie émergente à travers la mise en œuvre du CREDD constitue un atout pour l'atteinte des objectifs de croissance économique.

La poursuite de la politique de soutien du gouvernement au secteur agricole à travers la subvention des intrants agricoles et la mécanisation agricole (tracteurs et autres matériels), la politique de la maîtrise de l'eau ainsi que les réformes structurelles et sectorielles mises en place permettraient de soutenir la croissance. Aussi, des investissements importants sont prévus, notamment à travers les projets énergétiques et le développement des infrastructures routières dont les plus avancées sont : Tamani-Baroueli, le pont de Kayo, Nioro-Djidiéni-Djéma, le pont de Kayes. Tous ces projets de développement sont de nature à améliorer le potentiel de croissance. Compte tenu de ce qui précède et de la tendance historique observée, le taux de croissance moyen de 5,1% est réalisable. Cependant, les perspectives pourraient être compromises par des risques persistants notamment la fragilité de la situation sécuritaire, la volatilité des cours de l'or et du coton, les mauvaises conditions pluviométriques.

En matière d'inflation, la politique du soutien du secteur agricole par l'Etat permettrait de lutter favorablement contre la hausse des prix. Comme par le passé, l'Etat s'engage également à prendre des mesures appropriées pour contrer les velléités de spéculation des opérateurs économiques afin d'éviter la hausse des prix des produits locaux et importés.

S'agissant des finances publiques, l'objectif de porter le taux de pression fiscale à 16,4% en 2019 et 18,3% en 2022 et partant de réduire le déficit global en le faisant passer de 3,5% en 2017 à 2,9% du PIB en 2019 puis 2,6% en 2022, pourrait être réalisé si les mesures envisagées et contenues dans la matrice des mesures annexée au programme de convergence sont effectivement mises en œuvre. Toutefois, cet objectif pourrait s'avérer difficile à atteindre au regard de l'évolution structurelle du taux de pression fiscale. En effet, ce taux a connu une progression lente en passant de 12,3% en 2013 à 15,3% en 2017. Le critère du taux de pression fiscale ne devrait pas être respecté sur la période du programme. L'objectif de 20% du taux de pression fiscale demeure un défi à relever pour assurer le respect du critère clé tel que prévu par le programme.

Du côté des dépenses, le programme s'inscrit dans une logique de maîtrise des dépenses, surtout des dépenses courantes. Selon les projections, les dépenses totales et prêts nets progresseraient en moyenne de 11,3% par an sur la période du programme. Cette augmentation proviendrait aussi bien des dépenses courantes que de celles en capital. Il est probable que la croissance des dépenses soit plus forte que prévue, dans la perspective de la mise en œuvre effective des actions contenues dans le CREDD. De plus, la perspective d'une maîtrise des dépenses courantes comporte des risques liés notamment à l'évolution de la masse salariale ainsi que des dépenses de transferts et subventions.

En matière d'endettement, le Gouvernement poursuivra sa politique de la préservation de la viabilité de la dette, définie en accord avec les institutions de Bretton Wood. L'Etat a opté de couvrir ses besoins de financements extérieurs par des dons et des emprunts avec un élément don d'au moins 35%. Pour un meilleur suivi de la mise en œuvre de sa politique d'endettement, le Gouvernement a opérationnalisé par arrêté du 24 mars 2014, le Comité National de la Dette Publique avec pour missions principales de se prononcer sur toute initiative ou projet d'endettement et de garantie publique, et de produire annuellement un document sur la stratégie d'endettement à annexer à la loi de finances. Ces dispositions sont propices à une bonne gestion de la dette publique et pourrait assurer l'assainissement des finances publiques et la viabilité de la dette publique.

2.5.4 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

L'évaluation du présent programme pluriannuel montre que le Mali respecterait les conditions de convergence sur la période 2018-2022. De ce fait, la Commission juge le programme conforme aux objectifs du Pacte et recommande son adoption au Conseil des Ministres.

Toutefois, pour conforter le processus de convergence décrit dans le programme, la Commission recommande aux Conseil des Ministres d'inviter les autorités maliennes à poursuivre :

- les efforts visant à créer un environnement sécuritaire propice aux investissements ;
- le soutien au secteur agricole et à la production industrielle notamment l'agro-industrie ;
- la mise en œuvre des réformes visant une amélioration des recouvrements fiscaux et douaniers ;
- la maîtrise de l'évolution des dépenses courantes.

Tableau 06 : Evolution des indicateurs de convergence pour le Mali

	2016	2017		2018	2019	2020	2021	2022
		PI	PR					
Critères de premier rang								
Solde global/PIB ($\geq - 3\%$)	-3,9	-4,1	-3,5	-3,3	-2,9	-2,7	-2,7	-2,6
Taux d'inflation ($\leq 3\%$)	-1,8	$\leq 3,0$	2,0	$\leq 3,0$	$\leq 3,0$	$\leq 3,0$	$\leq 3,0$	$\leq 3,0$
Encours de la dette publique/PIB ($\leq 70\%$)	35,9	37,5	35,6	33,2	32,2	30,9	28,6	27,6
Critères de second rang								
Masse salariale/Recettes fiscales ($\leq 35\%$)	32,4	33,2	33,9	34,5	32,2	31,4	30,4	29,4
Taux de pression fiscale	14,9	15,3	15,3	15,8	16,4	17,0	17,6	18,3
Taux de croissance du PIB	5,8	5,3	5,3	5,4	5,1	4,9	4,9	4,9

Sources : Commission de l'UEMOA, CNPE Mali (PI : prévisions initiales ; PR : prévisions révisées)

2.6 SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU NIGER

L'activité économique enregistrerait un taux de croissance de 5,2% en 2017 contre 5,0% en 2016. Cette croissance se déroulerait dans un contexte marqué par une évolution modérée des prix avec un taux d'inflation de 2,5% contre 0,2% en 2016.

Pour l'année 2017, l'exécution des opérations financières de l'Etat se traduirait par une réduction du solde budgétaire, du fait d'une forte augmentation des recettes totales conjuguée à une faible progression des dépenses publiques. Le solde global, dons compris, représenterait -5,3% du PIB contre -6,1% en 2016.

Le déficit du compte courant hors dons se situerait à 15,6% du PIB contre 17,2% un an plus tôt.

La masse monétaire enregistrerait une hausse de 13,4% pour ressortir à 1.371,9 milliards à fin décembre 2017.

En matière de convergence, seuls deux (02) critères sur les cinq (05) seraient respectés comme en 2016. Il s'agit des critères de premier rang relatifs au taux d'inflation et au taux d'endettement.

2.6.1 EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE

La croissance du PIB réel devrait se renforcer avec un taux de 5,2% en 2017, après une hausse de 5,0% en 2016. Cette croissance serait particulièrement soutenue par le secteur pétrolier. Toutefois, le taux de croissance serait en deçà de l'objectif de 5,5% contenu dans le programme pluriannuel 2017-2021.

Le secteur primaire enregistrerait un taux de croissance de 3,2% comme prévu dans le programme pluriannuel, contre 10,4% en 2016. La décélération de la croissance du secteur s'explique par le ralentissement de l'évolution de la production de la branche agriculture et de celle de l'élevage, en raison d'un volume pluviométrique moins important que l'année passée. Ainsi, l'agriculture et l'élevage enregistreraient respectivement une hausse de 3,6% et 2,1% en 2017 contre 14,5% et 4,1% en 2016. Par contre, il a été retenu l'hypothèse d'une reprise de la production de la pêche dans le Lac Tchad avec un taux de 5,7% en 2017 contre une baisse de 10,0% en 2016. Dans l'ensemble, le secteur rural continuerait d'être le moteur de la croissance et bénéficierait d'un soutien des dépenses publiques consacrées aux cultures irriguées et des impacts de l'Initiative 3N, ainsi que des stratégies novatrices pour concrétiser l'objectif de la « faim zéro en 2020 ».

Le taux de croissance du secteur secondaire ressortirait à 7,2% en 2017 contre 4,4% en 2016, en rapport avec l'accélération attendue de la production du pétrole, la reprise de la production énergétique et le bon comportement de l'activité de construction.

La branche extraction connaîtrait une hausse de 6,2% en 2017 contre 3,7% en 2016, en lien avec une augmentation de la production de 16700 barils/jour en 2016 à 18000 barils/jour en 2017, soit une augmentation de 7,8% contre 10,2% en 2016. A

cela, il faut ajouter une amélioration attendue de la production d'uranium qui augmenterait de 0,8% en contre -15,5% en 2016.

La branche « activités de fabrication » connaîtrait une décélération de 6% en 2016 à 4,4% en 2017, en lien notamment avec la production de la raffinerie de pétrole et ce, en dépit des bonnes performances attendues des activités alimentaires modernes.

Par contre, il est attendu de la branche « électricité » une croissance de 7,1% après 3,0% en 2016. La branche « construction » devrait se conforter avec la poursuite des infrastructures publiques et privées, et les constructions de logement par les ménages, en s'établissant à 5% après une hausse de 3,8% en 2016.

Dans l'ensemble, les performances du secteur seraient moins bonnes que prévues (5,3% pour un objectif de 12,2%) à cause des activités de fabrication avec un taux de croissance prévu de 17,7%

Le taux de croissance du secteur tertiaire serait de 6,5% en 2017 pour un objectif de 4,0% contenu dans le programme pluriannuel, contre 0,3% en 2016. Cette hausse serait liée à la reprise des activités de communication et au renforcement des administrations publiques qui ont connu de fortes baisses ou décélérations l'année précédente. L'activité de communication devrait s'inscrire en hausse en 2017 avec un accroissement de la consommation des services; le taux de croissance s'afficherait à 5,9% en 2017 après une baisse de 5% en 2016. Le commerce, notamment informel, enregistrerait une hausse de 5,3% contre 2,6% en 2016, bénéficiant ainsi de la bonne production agricole de 2016. Les autres services, notamment l'immobilier, la santé et l'éducation enregistreraient des améliorations en 2017 avec un taux de croissance de 4,9% contre 3,3% en 2016.

Au total, les contributions à la croissance du PIB, en 2017, des secteurs primaire, secondaire, tertiaire et des impôts nets sur les produits s'établiraient respectivement à 1,4 point, 1,1 point, à 2,7 points.

Du côté de la demande, la croissance continuerait d'être portée par la consommation finale des ménages et les exportations.

La consommation finale progresserait de 8,0% en 2017. Cette évolution résulterait d'une hausse de 5,8% de la consommation finale des ménages et de 17,9% de celle des administrations publiques. La consommation finale des ménages serait soutenue par les revenus issus de la campagne d'hivernage 2016 et celle des administrations publiques serait portée par l'accroissement des dépenses.

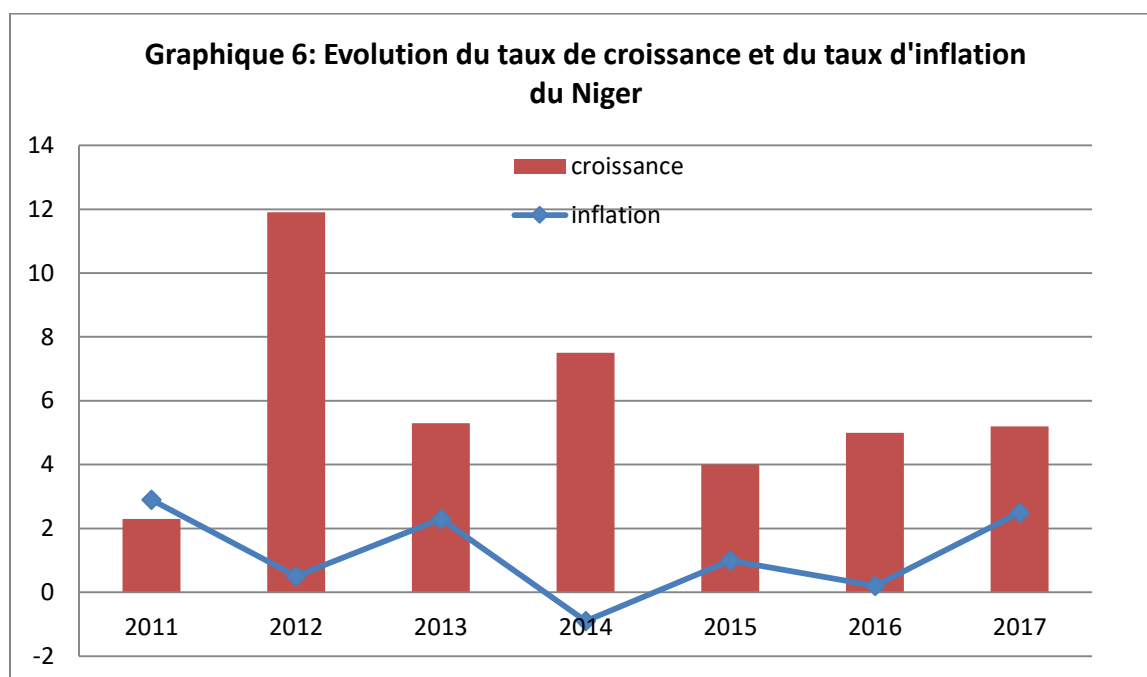
Les investissements connaîtraient, à nouveau, un repli de 5,3% en 2017 après une baisse de 13,7% en 2016, en liaison avec la hausse de 2,1% de l'investissement public et la baisse de 7,9% de la FBCF privée expliquée par la fin ou la suspension d'un certain nombre de chantiers par les sociétés minières et pétrolières.

Les exportations des biens et services progresseraient de 6,4% en 2017 après une baisse de 2,8% en 2016, en rapport avec l'augmentation des exportations des

produits pétroliers (+22,5%). Les importations des biens et des services afficheraient une hausse de 3,4% en 2017, après une baisse de 19,8% en 2016.

Globalement, les contributions à la croissance du PIB de la consommation finale, des investissements, des importations et des exportations se situeraient respectivement de 6,7 points, -1,6 point, -1,1 point et 1,2 point.

En terme nominal, le taux d'épargne intérieure s'établirait à 15,6% en 2017 contre 17,1% en 2016. Quant au taux d'investissement, il ressortirait à 28,8%, en baisse de 3,0 points par rapport à l'année précédente.



L'activité économique se déroulerait dans un contexte de hausse modérée des prix. En effet, au cours des dix premiers mois de l'année, les prix ont augmenté de 1,9% contre 0,6% au cours de la même période en 2016. Cette hausse s'explique principalement par la progression observée au niveau des fonctions « Restaurant et hôtel », « Communication » et « Logement, eau, électricité, gaz, et autres combustibles » avec des hausses de 10,0%, 10,6% et 6,0% respectivement contre 0,3%, 1,6% et 2,3% au cours de la même période en 2016. L'effet de cette augmentation sur l'inflation a été atténué par le recul observé au niveau du transport. Pour l'ensemble de l'année, il est prévu un taux d'inflation de 2,5% contre 0,2% en 2016.

Pour l'année 2017, l'exécution des opérations financières de l'Etat se traduirait par une réduction des déficits budgétaires, due à une forte augmentation des recettes totales et à une progression des dépenses publiques.

Les recettes totales progresseraient de 19,7% pour représenter 16,1% du PIB contre 14,4% en 2016. Cette hausse serait portée par les recettes fiscales qui s'accroîtraient de 18,9% pour représenter 15,1% du PIB contre 13,6% en 2016. L'augmentation concernerait tant la fiscalité de porte que la fiscalité intérieure. La hausse des recettes fiscales s'expliquerait par la poursuite des réformes mises en œuvre pour renforcer les capacités de recouvrement des régies financières ainsi que le renforcement des dispositifs contre la fraude fiscale. Selon les objectifs du programme pluriannuel 2017-2021, les recettes devaient représenter 17,7% du PIB et le taux de pression fiscale devait ressortir à 16,3%.

Quant aux recettes non fiscales et des comptes spéciaux du Trésor, elles progresseraient de 35,1% pour représenter 0,8% du PIB contre 0,6% en 2016. Les dons baisseraient de 19,0% pour représenter 4,6% du PIB, contre 6,1% en 2016.

Les dépenses totales et prêts nets augmenteraient de 4,5% pour représenter 26,0% du PIB contre 26,6% en 2016. Cette évolution proviendrait d'une hausse à la fois des dépenses courantes et des dépenses en capital. Ainsi, les dépenses courantes croîtraient de 5,2%, du fait notamment de la progression de 19,3% des intérêts et de 6,6% des dépenses de fonctionnement. La masse salariale serait en hausse de 3,0%. Les dépenses en capital augmenteraient de 3,3%, portées par la composante financée sur ressources internes en hausse de 19,4%, la composante sur financement externe étant projetée en baisse.

Il en résulterait une réduction des principaux soldes budgétaires déficitaires. Le solde global hors dons ressortirait à -9,9% du PIB en 2017 contre -12,2% en 2016. Quant au solde global, il passerait de -6,1% du PIB en 2016 à -5,3% en 2017 pour un objectif de -6,2%.

En 2017, l'encours de la dette publique intérieure et extérieure représenterait 42,0% du PIB contre 40,2% en 2016. Toutefois, il convient de noter que cet encours n'intègre pas celui du prêt d'actionnaire de la SORAZ d'un montant de 77,1 milliards de FCFA, garanti par l'Etat.

La balance des paiements se caractériserait par un solde global excédentaire de 82,8 milliards contre un déficit de 19,9 milliards en 2016, en raison principalement de la réduction du déficit courant. La balance des biens et services s'améliorerait grâce à une progression plus forte des exportations (+12,1%) par rapport à celle des importations (+2,8%). Le déficit du compte courant représenterait 12,9% du PIB en 2017 contre 15,7% en 2016. Hors dons, il se situerait à 15,6% du PIB contre 17,2% un an plus tôt.

Le compte de capital ressortirait excédentaire, en amélioration de 23,9 milliards tandis que le compte financier s'inscrirait en baisse en raison d'un recul des investissements de portefeuille.

S'agissant de la situation monétaire, les actifs extérieurs nets des institutions de dépôts augmenteraient de 82,8 milliards, par rapport à décembre 2016 pour s'établir à 654,8 milliards à fin décembre 2017.

L'encours des créances intérieures s'inscrirait en hausse de 24,3% pour ressortir à 1.016,0 milliards. L'encours des créances nettes des institutions de dépôt sur l'Administration Centrale, qui était de 79,4 milliards en décembre 2016, se renforcerait de 113,3 milliards pour atteindre 192,7 milliards. L'encours des créances sur l'économie s'accroîtrait, en passant 737,7 milliards en décembre 2016 à 823,3 milliards à fin décembre 2017, soit une hausse de 11,6%.

La masse monétaire enregistrerait une hausse de 13,4% pour ressortir à 1.371,9 milliards à fin décembre 2017.

2.6.2 ETAT DE LA CONVERGENCE EN 2017

En 2017, l'état de la convergence se présenterait comme suit :

Critères de premier rang

- **Le ratio du solde budgétaire global, dons compris, rapporté au PIB nominal** s'établirait à -5,3% en 2017 pour un objectif de -6,2% contre -6,1% en 2016 ;
- **Le taux d'inflation annuel moyen** ressortirait à 2,5% contre 0,2% en 2016 ;
- **Le ratio de l'encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB** se situerait à 43,6% en 2017 pour un objectif de 44,4%, contre 40,2% en 2016.

Critères de second

- **Le ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales** s'établirait à 37,8% en 2017, pour un objectif de 33,8%, contre 43,7% en 2016 ;
- **Le taux de pression fiscale** ressortirait à 15,1% en 2017 pour un objectif de 16,3%, contre 13,6% en 2016.

2.6.3 PERSPECTIVES ECONOMIQUES 2018-2022

Le programme pluriannuel du Niger au titre de la période 2018-2022 est parvenu à la Commission le 31 octobre 2017. Il est une actualisation du programme pluriannuel de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité de la république du Niger au titre de la période 2017-2021, adopté par la Décision n° 06/2017/CM/UEMOA, du 31 mars 2017.

Principaux Eléments du Programme

Les objectifs du programme 2018–2022 sont en ligne avec le Programme de Renaissance Acte II. Ce programme intègre tous les plans et sous programmes élaborés par le Gouvernement, notamment le Document d’Orientation Economique (DOE 2016-2020), la Déclaration de Politique Générale du Gouvernement (DPG), la Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI, Niger 2035), le Programme de Développement Economique et Social (PDES) 2017-2021 et le Plan de l’Initiative 3N (les Nigériens Nourrissent les Nigériens).

Les principaux axes de ce cadre macro-économique sont :

- a) un taux de croissance moyen de 6,0% par an sur la période 2018–2022 ;
- b) un taux d’inflation à 2,0% maximum en moyenne par an sur la période ;
- c) un taux de pression fiscale en amélioration constante qui passerait de 15,1% en 2017 à 18,9% en 2022 ;
- d) un solde budgétaire global en amélioration constante qui passerait de - 5,3% du PIB en 2017 à -0,8% en 2022.

Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement poursuivrait les réformes en cours et mettra en œuvre de nouvelles mesures structurelles. Ces réformes recouvrent la plupart des secteurs, notamment les finances publiques, le secteur financier, le secteur rural, le secteur des transports et des infrastructures, le secteur de l’énergie, de la gestion des ressources naturelles, le climat des affaires et le renforcement de la bonne gouvernance.

Le secteur primaire devrait tirer profit des effets des nombreux investissements en cours et prévus dans le domaine agro-sylvo-pastorale et halieutique notamment à travers l’initiative 3N (les Nigériens Nourrissent les Nigériens) et la mise en œuvre des projets financés par le Millenium Challenge Corporation (MCC). Les projections prennent également en compte la reprise des activités au niveau du lac Tchad avec la poursuite des politiques d’empoissonnement des marres et l’intensification des programmes d’appui au pastoralisme.

Le secteur secondaire bénéficierait des nouveaux projets dans le domaine des infrastructures routières (construction des échangeurs Diori Hamani, du troisième pont Seyni Kountché, le pont de Farié), ferroviaires et énergétiques. Dans le domaine énergétique, il s’agit, entre autres, des projets relatifs aux deux (02) centrales d’énergies solaires de 20 MW, d’une centrale hybride de 6 MW diesel et de 13 MW solaire à Agadez, le renforcement des capacités de production de la SONICHAR avec deux (02) tranches de 25 MW chacune, la centrale à charbon de Salkadamna, le projet de construction de deux (02) lignes électriques de 132 KV de Soraz-Zinder Maradi-Malbaza. Les objectifs sont : (i) accroître l’efficacité du système de transport en termes de coût, de délais, de régularité et de sécurité ; (ii) améliorer les

infrastructures routières ; (iii) améliorer les conditions d'habitat des populations ;(iv) réhabiliter le patrimoine routier national ; (v) construire des ouvrages de franchissement et de promotion du rail ; (vi) renforcer le désenclavement externe et interne par l'aménagement et le bitumage des nouvelles routes.

Le secteur tertiaire bénéficierait des effets d'entraînement des deux secteurs primaire et secondaire. Il serait porté également par une croissance forte des entreprises des TIC (6,4%) et des autres services marchands (6%). La période 2018-2022 serait particulièrement marquée par la mise en place de la deuxième phase d'installation de la fibre optique, la dynamisation des sociétés de télécommunications existantes, les effets de l'organisation du sommet de l'Union Africaine en 2019, les nouvelles politiques de promotion du tourisme et le développement du secteur des transports, impulsé par le démarrage de l'exportation du brut.

Les objectifs en matière de recettes budgétaires visent notamment la poursuite de l'accroissement des ressources internes à travers le renforcement des capacités de structures de recouvrement, l'élargissement de la base fiscale, la réduction du champ des exonérations, la poursuite de la lutte contre l'incivisme fiscal et la fraude douanière, l'informatisation des services, l'achèvement des réformes des services du Ministère en charge des finances et la mobilisation des ressources supplémentaires liées à l'exploitation du pétrole et au bon allant des entreprises minières, de télécommunications, de transports et de BTP ainsi que de la mise en œuvre des plans d'actions et des mesures administratives au niveau de la Direction Générale des Douanes (DGD) et de la Direction Générale des Impôts (DGI).

Les dépenses publiques seront orientées au profit des secteurs prioritaires (sécurité, infrastructures, éducation, santé, développement rural) en conformité avec les CDMT, tout en veillant à la compatibilité avec les ressources budgétaires disponibles.

Pour atteindre cet objectif, les actions prioritaires suivantes sont envisagées : (i) assurer la qualité et l'efficacité de la dépense publique par une meilleure allocation des ressources entre les secteurs ; (ii) améliorer les procédures d'exécution des dépenses publiques à travers l'élaboration par toutes les administrations dépensières des plans de passation de marchés publics adossés à un plan de trésorerie ; (iii) poursuivre l'automatisation du circuit de la dépense ainsi que son déploiement vers les ministères sectoriels ; (iv) renforcer les capacités des structures chargées du contrôle de l'exécution des dépenses publiques ; (v) redynamiser le contrôle du service fait et l'effectivité des livraisons des biens et services.

Evaluation technique du Programme

● Présentation du Programme

Le Programme est conforme au canevas type retenu pour l'élaboration des programmes pluriannuels.

- Cohérence du programme

Le programme, dans ses orientations, est cohérent avec les objectifs du programme économique et financier soutenu par la Facilité Elargie de Crédit (FEC) et ceux du Plan de Développement Economique et Social (PDES).

- Amélioration continue des critères de convergence

Le critère relatif au déficit budgétaire, seul critère de 1^{er} rang non respecté à ce jour, est marqué par une amélioration continue sur toute la période du programme. Il serait respecté à partir de 2019. De même, le critère de second rang non respecté, le taux de pression fiscale serait marqué par une amélioration continue jusqu'au respect du critère à partir de 2019.

- Pertinence des hypothèses

La réalisation d'un taux de croissance économique moyen de 6,0% par an sur la période 2018-2022 est réalisable. L'exploitation des potentialités minières dont regorge le Niger, conjuguée à l'application des mesures de réformes structurelles et sectorielles adéquates devraient y contribuer. La mise en œuvre de l'Initiative 3N et la politique de maîtrise de l'eau contribueraient à réduire la dépendance de l'agriculture secteur prépondérant vis-à-vis des conditions climatiques. Par ailleurs, en dépit des efforts du Gouvernement dans le cadre de l'Initiative « 3N » « les Nigériens Nourrissent les Nigériens » l'agriculture reste fortement dépendante des conditions climatiques. Par ailleurs, le faible niveau actuel du prix du pétrole reste un handicap pour le développement du secteur pétrolier.

La mise en œuvre de ces mesures devrait se traduire par un accroissement sensible des recettes budgétaires. Ainsi, sur la période 2018-2022, les recettes budgétaires, portées, à la fois, par les recettes fiscales et non fiscales, progresseraient de 13,7% en moyenne annuelle ; elles passeraient de 20,7% en 2018 à 15,7% en 2020 pour se fixer à 8,8% en 2022. Par rapport au PIB, les recettes budgétaires progresseraient de 18,2% en 2018 à 20,2% en 2020 pour atteindre 21,1% en 2022. La réalisation des recettes prévues au cours de la période sous revue ne pourra se concrétiser que grâce à la poursuite des réformes structurelles en cours au niveau de toutes les régies et la poursuite et l'intensification de la lutte contre la corruption.

Ces mesures devraient se traduire par une progression annuelle moyenne des dépenses totales hors prêts nets de 6,3% sur la période. Cette augmentation proviendrait d'une hausse moyenne de 6,5% des dépenses courantes et d'une progression moyenne de 6,2% des dépenses en capital. Il est à craindre que les objectifs en matière de dépense ne soient sous-estimés au regard de l'évolution historique, des besoins des populations, des retards en infrastructures et de la crise sécuritaire actuelle.

Au cours de la période, le Gouvernement continuera d'observer une politique prudente de gestion de la dette. La stratégie d'endettement actuelle été élaborée en tenant compte de la politique de mobilisation des ressources extérieures et intérieures et des contraintes liées au respect des exigences en matière de coût et risque du portefeuille global devrait permettre de maintenir la dette à un niveau soutenable. Ainsi, le taux d'endettement passerait de 40,6% en 2016 à 50,6% en 2019 pour se fixer à 38,3% en 2022.

Dans le domaine des prix à la consommation, le gouvernement veillera à un approvisionnement régulier des marchés en produits de consommation courante ainsi qu'à la constitution régulière du stock de sécurité alimentaire et au développement des banques céréalières. Il en résulterait une évolution des prix en deçà de la norme communautaire.

Dans l'ensemble, les objectifs contenus dans le programme permettraient au Niger de respecter les trois critères de premier rang à partir de 2019. Cependant, les prévisions de recettes semblent optimistes et les dépenses pourraient progresser plus rapidement que prévu. La Commission se demande si la réalisation de telles performances est réaliste alors que la situation sécuritaire reste préoccupante. C'est cet optimisme dans les prévisions de recettes qui induit une baisse rapide des déficits budgétaires. Il en résulterait des niveaux de déficits budgétaires plus élevés que prévus.

Par ailleurs, l'atteinte de ces objectifs suppose le maintien d'un climat de sécurité, perturbé par endroits avec Boko Haram. En plus, une attention particulière devrait être accordée à la mobilisation des recettes fiscales et des dons prévus de sorte à prendre en charge les risques de dérapage sur les dépenses courantes et les contraintes liées aux dépenses d'investissement.

2.6.4 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La réalisation des objectifs contenus dans le programme pluriannuel 2018-2022 permettraient au sentier de convergence de l'économie nigérienne d'être conforme aux objectifs contenus dans le Pacte. En particulier, tous les critères de premier rang seraient respectés dès 2019. L'atteinte de ces objectifs dépend dans une large mesure des mobilisations accrues des recettes comme indiquée dans le Programme. Par ailleurs, au regard du contexte sécuritaire, un dérapage au niveau des dépenses peut rapidement intervenir et remettre en cause l'atteinte des objectifs du programme. La mutualisation des efforts dans la lutte contre le terrorisme et l'appui extérieur constitue un atout pour arriver à bout de la crise sécuritaire dans le sahel. De ce fait, la Commission juge le programme conforme aux objectifs du Pacte et recommande son adoption au Conseil des Ministres.

Pour améliorer ses performances et conforter le processus de convergence les autorités nigériennes sont invitées à poursuivre :

- les efforts pour la préservation de la paix et le renforcement de la sécurité, qui conditionnent la mise en œuvre du Programme de Renaissance ;
- la mise en œuvre de l'Initiative 3N afin de réduire la dépendance de l'agriculture vis-à-vis des conditions climatiques ;
- la mise en œuvre des mesures visant le renforcement de la transparence notamment dans le domaine du pétrole et du secteur minier ;
- les efforts de recouvrement des recettes par la rationalisation des exonérations et une meilleure administration de la TVA ;
- poursuivre la maîtrise des dépenses courantes, notamment la masse salariale.

Tableau 07 : Evolution des indicateurs de convergences pour le Niger

	2016	2017		2018	2019	2020	2021	2022
		PI	PR					
Critères de premier rang								
Solde global/PIB ($\geq - 3\%$)	-6,1	6,2	-5,3	-3,8	-2,7	-1,8	-0,5	-0,1
Taux d'inflation ($\leq 3\%$)	0,2	≤ 3	2,5	$\leq 3,0$	$\leq 3,0$	$\leq 3,0$	$\leq 3,0$	$\leq 3,0$
Encours de la dette publique/PIB ($\leq 70\%$)	40,2	44,4	43,6	42,5	44,0	44,7	45,4	45,0
Critères de second rang								
Masse salariale/Recettes fiscales ($\leq 35\%$)	43,7	33,8	37,8	32,3	29,8	28,8	28,1	27,3
Taux de pression fiscale	13,6	16,3	15,1	17,1	17,5	18,1	18,8	18,9
Taux de croissance du PIB	5,0	5,5	5,2	5,5	5,4	7,4	6,2	5,7

Sources : Commission de l'UEMOA, CNPE du Niger (PI : prévisions initiales ; PR : prévisions révisées)

2.7 SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU SENEGAL²

Le taux de croissance du PIB réel est projeté à 6,8% contre 6,5 % en 2016. L'activité économique se déroulerait dans un contexte marqué par de faibles tensions inflationnistes. Le taux d'inflation annuel moyen se situerait à 1,5% contre 0,8% en 2016.

Dans le domaine des finances publiques, l'exécution des opérations financières de l'Etat se solderait en 2017 par une amélioration du solde global qui s'établirait à -2,8% du PIB contre -3,2% en 2016. Cette évolution traduirait la poursuite des efforts fournis par les régies financières, en ce qui concerne notamment, l'élargissement de l'assiette fiscale, le renforcement du contrôle et la maîtrise des dépenses fiscales.

Hors dons, le déficit courant s'établirait à 8,2% du PIB en 2017 contre 4,7% en 2016.

S'agissant des agrégats de monnaie, la masse monétaire enregistrerait une hausse de 8,1% pour se situer à 4.560,1 milliards.

S'agissant des indicateurs de convergence, le Sénégal respecterait quatre (04) critères en 2017, dont les trois de premier rang. Seul, le critère relatif au taux de pression fiscale ne serait pas respecté.

2.7.1 EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE

L'activité économique enregistrerait un taux croissance de 6,8% en 2017 contre 6,5% en 2016. Cette évolution serait en liaison avec le dynamisme attendu de l'ensemble des secteurs de l'économie.

Dans le secteur primaire, l'activité devrait rester dynamique avec une progression attendue à 7,4% contre 7,9% en 2016. Ce dynamisme du secteur primaire serait, essentiellement, en liaison avec les performances du sous-secteur agricole et des activités annexes, de l'élevage et des activités extractives. Les sous-secteurs de la pêche et de la sylviculture, pour leur part, devraient croître avec des évolutions relativement faibles.

Le sous-secteur de l'agriculture et des activités annexes, en progression de 10,4%, continuerait de bénéficier de la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'accélération de la cadence de l'agriculture sénégalaise (PRACAS). Il s'agit notamment de la mise à la disposition des agriculteurs des semences de qualité et de matériels agricoles. Aussi, pour augmenter le niveau de production, le vaste programme d'amélioration des emblavures devrait se poursuivre surtout en ce qui concerne la production de riz et l'horticulture.

² En 2017, le Sénégal a procédé au changement de l'année de base pour l'élaboration des comptes nationaux selon la SCN 2008, la ramenant de 1999 à 2014. Ce changement a induit une réévaluation substantielle du PIB. Ce qui rend incomparables les prévisions révisées et les objectifs initiaux du programme pluriannuel 2017-2021.

Au niveau du sous-secteur de l'élevage, l'activité progresserait de 5,9% contre 5,8% en 2016. Cette activité serait portée, notamment, par l'amélioration de la race bovine avec les programmes d'insémination artificielle pour renforcer la production de lait.

S'agissant du sous-secteur de la pêche, il enregistrerait un fort ralentissement en 2017 suite à la reprise enregistrée en 2015 et 2016. En effet, la valeur ajoutée du sous-secteur est projetée en hausse de 0,3% contre 12,5% en 2016. Ce ralentissement du sous-secteur s'explique par l'effondrement des stocks pélagiques côtiers et la restriction de l'accès aux ressources de la sous-région, notamment en Mauritanie.

Quant aux activités extractives, elles enregistreraient une hausse de 3,1% en 2017, en rapport, notamment, avec la relance des Industries Chimiques du Sénégal (ICS) et l'accélération de la production de la SOMIVA.

Le secteur secondaire progresserait de 5,9% contre 4,8% en 2016. Cette évolution serait en rapport avec la bonne tenue, en particulier, des sous-secteurs de la fabrication de produits agro-alimentaires, des matériaux de construction, du raffinage et de la fabrication des produits chimiques ainsi que du dynamisme des BTP et de l'énergie.

La fabrication de produits alimentaires à base de céréales progresserait de 7,4% en 2017 contre -2,6% en 2016, en liaison avec regain d'activité de la branche « conservation des fruits et légumes » qui est projetée en hausse de 35,2%, après le repli de 9,5% enregistré en 2016. S'agissant des matériaux de construction, son élan se conforterait en 2017, grâce, notamment à la bonne tenue des commandes de ciment. Ainsi, l'activité afficherait une progression de 10,6% en 2017 contre 11,3% en 2016. La bonne dynamique du sous-secteur reflète la vigueur des activités de BTP qui progresseraient de 5,7% en 2017 contre 7,0% en 2016.

S'agissant du sous-secteur de l'énergie, il progresserait de 9,8% contre 10,1% en 2016 portée principalement par la bonne tenue de la production d'électricité dans un contexte de stabilité du cours du baril ainsi que la disponibilité du fuel. Le sous-secteur de la production d'électricité se renforcerait également avec la mise en service de nouvelles centrales, dont celles des énergies renouvelables (solaire et éolienne). Dans la branche « eau », la production se renforcerait de 12,3%, sous l'impulsion des investissements réalisés dans le cadre du Programme d'urgence pour réduire le déficit de production, en l'occurrence, dans la région de Dakar et le milieu rural.

En ce qui concerne le secteur tertiaire, l'activité économique progresserait de 6,9% en 2017 contre 6,7% en 2016, portée par l'ensemble des sous-secteurs.

L'activité dans le sous-secteur des transports resterait dynamique avec une progression attendue de 8,4% contre 10,0% en 2016. Cette performance serait imputable, notamment, au dynamisme des activités portuaires, à la faveur des mesures d'allègement des procédures au niveau du port de Dakar pour renforcer sa

compétitivité. Les transports aériens et routiers resteraient bien orientés, reflétant, entre autres, l'amélioration des activités touristiques, notamment, le tourisme d'affaires.

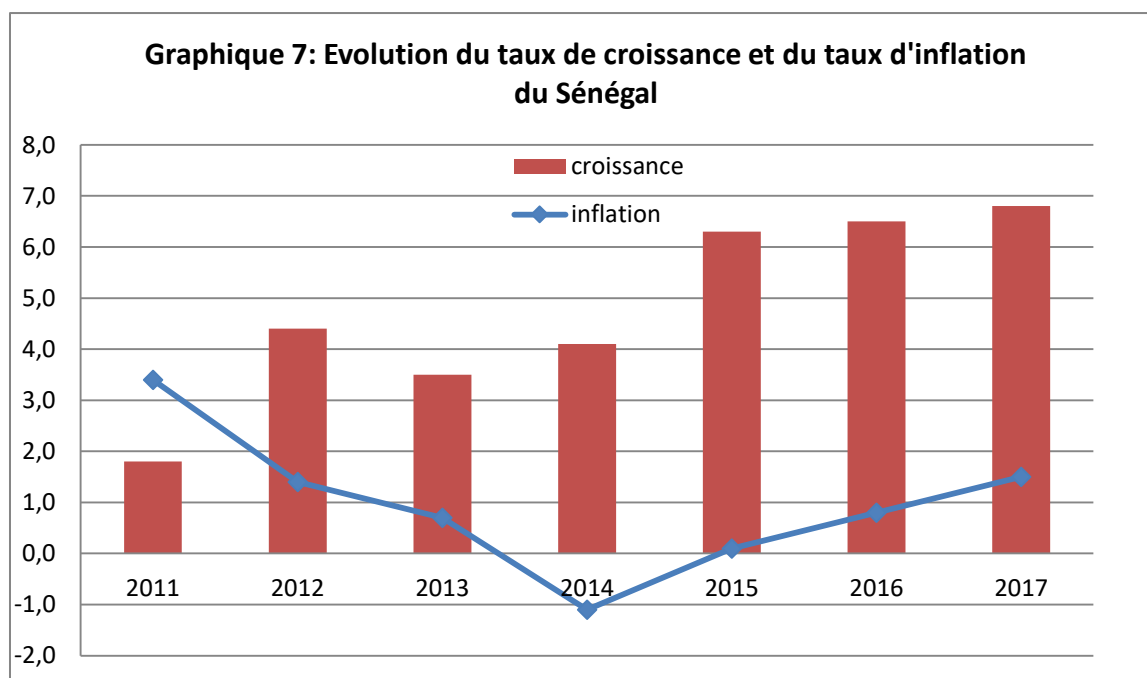
S'agissant des services d'hébergement et de restauration, ils progresseraient de 13,3% contre 5,2% en 2016. Cette performance du sous-secteur s'expliquerait par la relance des activités de tourisme.

Au total, les contributions des secteurs primaire, secondaire et tertiaire à la croissance du PIB en 2017 seraient, respectivement, de 1,3 point, 1,2 point et 4,3 points.

Du côté de la demande en 2017, la consommation finale progresserait de 6,6% contre 6,3% en 2016, tirée principalement par sa composante privée en hausse attendue de 6,7% contre 6,4% en 2016. La consommation publique serait en hausse de 5,9% contre 3,8% en 2016. La FBCF enregistrerait une hausse de 7,3% contre 7,0% en 2016, en rapport avec la poursuite de l'exécution des projets d'investissements mais également la vigueur des investissements privés qui bénéficient de l'effet d'entraînement créé par la mise en œuvre du PSE.

S'agissant des échanges extérieurs, les importations et les exportations de biens et services progresseraient respectivement de 7,6% et 8,0% en 2017 contre -1,1% et 0,8% en 2016.

En terme nominal, le taux d'investissement s'établirait à 22,9% du PIB contre 23,1% en 2016. Quant au taux d'épargne intérieure brut, il passerait de 12% en 2016 à 14,4% en 2017. Les contributions de la consommation finale, des investissements et des échanges extérieurs à la croissance du PIB seraient respectivement de 5,8 points, 1,9 point et -0,9 point, respectivement.



S'agissant de l'inflation, l'année 2017 serait marquée par l'absence de tensions inflationnistes. Au cours des dix premiers mois de l'année 2017, le taux d'inflation est ressorti à 1,6% contre 0,8% pour la même période en 2016. Cette hausse des prix à la consommation est tirée essentiellement par la fonction « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (+4,7%) et de « l'Enseignement » (+1,2%). Pour l'ensemble de l'année, il est prévu un taux d'inflation de 1,5% contre 0,8% en 2016.

En ce qui concerne les finances publiques, l'exécution des opérations financières de l'Etat se solderait par une amélioration du solde budgétaire global, qui représenterait -2,8% du PIB³ en 2017 contre -3,2% en 2016. Les recettes budgétaires progresseraient de 3,5%, pour représenter 17,3% du PIB. L'évolution des recettes budgétaires serait imputable essentiellement aux recettes fiscales en hausse de 11,0%, soit 15,9% du PIB contre 15,7% en 2016, en liaison avec la bonne tenue aussi bien des impôts directs et indirects. La hausse des recettes non fiscales de 24,1%, soit 1% du PIB contre 0,9% en 2016, serait liée à la prise en compte des taxes parafiscales du Fonds de Soutien à l'Energie (FSE) et de l'excédent de l'Autorité de Régulation des Télécommunications et des Postes (ARTP) dans le Budget Général de l'Etat.

En ce qui concerne les dons, ils s'inscriraient en hausse de 2,3% et représenteraient 2,0% du PIB contre 2,1% en 2016.

Quant aux dépenses totales et prêts nets, ils progresseraient de 2,2% et représenteraient 22,1% du PIB contre 23,7% en 2016. Cette hausse serait tirée principalement par les dépenses en capital qui augmenteraient de 10,0% contre 20,3% en 2016. Cette progression est tirée aussi bien par les dépenses d'investissement sur ressources internes, en hausse de 11,9%, que par celles effectuées sur ressources externes, qui augmenteraient de 7,0%.

Les dépenses courantes seraient en baisse de 3,1%, imputable essentiellement à la baisse des transferts et subventions de 22,5%, dont l'effet serait atténué par la hausse de 6,7% des dépenses de fonctionnement, de 19,1% des intérêts sur la dette et de celle de la masse salariale de 2,3%. La progression des charges d'intérêts sur la dette est imputable principalement à la dette intérieure, soit une hausse de 80,8% atténuée par la baisse des charges relatives à la dette extérieure de 2,1%.

Au total, le solde global hors dons s'établirait à -4,8%, contre -5,4% en 2016. Quant au solde global, il représenterait -2,8% du PIB contre -3,2% en 2016.

En ce qui concerne la dette publique, son encours total représenterait 46,5% du PIB nominal en 2017 contre 47,5% en 2016. Le service de la dette publique extérieure en 2017 représenterait respectivement 11,1% des recettes budgétaires et 9,4% des exportations de biens et services. Toutefois, les intérêts dus progresseraient de 80,8%.

³ PIB base 2014

Les transactions extérieures en 2017 se solderaient par un excédent global de 93,7 milliards contre un déficit de 97,4 milliards en 2016. Cette évolution découlerait d'une consolidation de l'excédent des comptes de capital et financier dont l'impact serait atténué par l'aggravation du déficit courant.

Le déficit du compte courant devrait se creuser pour ressortir à 987,0 milliards en 2017, contre un niveau de 502,2 milliards en 2016, en raison essentiellement de la détérioration de la balance commerciale, suite à la forte augmentation des importations de produits pétroliers (+40,8%), de biens intermédiaires (+22,8%) et de biens d'équipement (+20,2%). Le déficit courant représenterait 7,9% du PIB en 2017 contre 4,4% en 2016. Hors dons, le déficit courant s'établirait à 8,2% du PIB en 2017 contre 4,7% en 2016.

Le solde du compte de capital devrait s'améliorer de 9,2 milliards. S'agissant du compte financier, il devrait ressortir excédentaire de 859,5 milliards contre 192,7 milliards en 2016, en liaison notamment avec une forte augmentation des flux nets entrants au titre des investissements de portefeuille, portés par la mobilisation de ressources sur le marché financier international.

S'agissant des agrégats de monnaie, les actifs extérieurs nets des institutions de dépôts se renforceraient de 93,7 milliards par rapport à fin 2016, pour s'établir à 1.264,8 milliards à fin 2017, résultant de la hausse de 96,2 milliards des actifs extérieurs nets de la Banque Centrale, ceux des banques étant en repli de 2,4 milliards.

L'encours des créances intérieures enregistrerait une hausse de 3,6%, pour ressortir à 3.806,8 milliards. L'encours des créances nettes des institutions de dépôt sur l'Administration Centrale se replierait de 352,2 milliards, pour s'élever à 77,9 milliards. L'encours des créances sur l'économie augmenterait, par contre, de 14,9% pour s'établir à 3.728,8 milliards.

La masse monétaire enregistrerait une hausse de 8,1% pour se situer à 4.560,1 milliards.

2.7.2 ETAT DE LA CONVERGENCE EN 2017

L'état de la convergence se présenterait comme suit :

Critères de premier rang

- **Le ratio du solde global, dons compris, rapporté au PIB nominal** en 2017 ressortirait à -2,8% du PIB contre -3,2% l'année précédente ;
- **Le taux d'inflation annuel moyen** s'établirait à 1,5% contre 0,8% en 2016;
- **Le ratio de l'encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal** représenterait 46,5% du PIB contre 47,5% en 2016.

Critères de second rang

- **Le ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales** s'établirait à 29,5% comme prévu, contre 32,0% un an plus tôt ;
- **Le taux de pression fiscale** s'établirait à 15,9% contre 15,7% en 2016.

Au total, quatre (04) critères de convergence seraient respectés en 2017, dont les trois de premier rang. Seul, le critère relatif au taux de pression fiscale ne serait pas respecté.

2.7.3 PERSPECTIVES ECONOMIQUES 2018-2022

Le programme pluriannuel du Sénégal au titre de la période 2018-2022 est parvenu à la Commission le 30 octobre 2017. Il est une actualisation du précédent programme 2017-2021, adopté par décision n°07/CM/UEMOA du Conseil des Ministres du 31 mars 2017.

Principaux éléments du programme

Le présent programme s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Sénégal Emergent (PSE) qui est le référentiel des politiques économiques et sociales et décrit les priorités des Autorités, notamment, dans le domaine des infrastructures, de l'énergie, de l'agriculture et d'appui aux populations défavorisées. La stratégie globale s'accompagne d'importantes réformes structurelles engagées, notamment, dans le cadre de la mise en œuvre du programme ISPE.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme sur la période 2018-2022, le Gouvernement poursuivra ses efforts en matière de stabilisation du cadre macroéconomique en renforçant les mesures engagées dans le but de restaurer les marges de manœuvre budgétaires de l'Etat. Pour ce faire, les mesures porteront d'une part, sur l'élargissement de l'assiette fiscale, le renforcement de l'efficacité de l'administration fiscale et la maîtrise des dépenses fiscales et d'autre part, sur la rationalisation des dépenses publiques. Ces efforts permettraient à moyen terme de ramener le solde global, critère clé, conforme à la norme communautaire fixée par le pacte de convergence et de solidarité.

Au total, les principales mesures du programme 2018-2022 visent à :

- ✓ porter la croissance économique à 7,6% à l'horizon 2022 ;
- ✓ maintenir une stabilité des prix en ligne avec celle des principaux partenaires ;
- ✓ poursuivre la réduction du déficit public afin de respecter la norme de 3,0% avant l'horizon de convergence.

L'objectif du Gouvernement est de préserver la stabilité macroéconomique et de parachever les réformes clés inscrites dans le PSE. Il s'est engagé à consolider les acquis dans le domaine de la gouvernance et l'amélioration du climat des affaires et réunir les conditions permettant de réaliser une croissance forte et durable et faire du Sénégal un pays émergent.

Ainsi, l'activité économique serait dynamique et devrait se maintenir sur une tendance haussière à la faveur d'un environnement interne beaucoup plus favorable, mais également, en liaison avec la réalisation des investissements structurants dans le cadre de la poursuite de l'exécution des projets et programmes du Plan Sénégal Emergent. Le taux de croissance du PIB réel est projeté à 7,0% en 2018 contre 6,8% en 2017. Ce regain d'activité serait, porté à la fois, par la bonne tenue de l'ensemble des secteurs de l'économie. Au niveau du secteur primaire, l'activité serait tirée essentiellement par le sous-secteur agricole et les activités annexes. Le sous-secteur de l'élevage et les activités extractives demeureraient, par ailleurs, sur une bonne tendance.

La déclinaison de la phase 2 du PRACAS devrait mettre l'accent sur le maintien des actions au profit du sous-secteur en termes de mise à disposition d'intrants de qualité et de facilitation de l'accès des producteurs aux matériels agricoles. Le renforcement de la maîtrise de l'eau à travers, entre autres, les aménagements hydro-agricoles dans le Delta et la vallée de l'Anambé, devrait constituer un atout conséquent dans la réalisation des objectifs de production de riz. Le sous-secteur agricole enregistrerait une hausse moyenne de 8,8% pendant la période couverte par le programme. Pour le sous-secteur de la pêche, la stratégie des autorités continuera d'être axée, d'une part, autour de la gestion et la valorisation durable des ressources halieutiques et, d'autre part, de la promotion de l'aquaculture. Au total, le secteur primaire croîtrait de 7,5% par an en moyenne pendant la période du programme

Au niveau du secteur secondaire, la valeur ajoutée progresserait en moyenne de 8,7% par an sur la période du programme. Dans ce secteur, la politique demeure axée autour du développement du tissu industriel et du renforcement de la productivité et de la compétitivité des entreprises.

L'activité devrait être dynamique à la faveur de la poursuite de l'exécution des projets structurants du PSE et de la vigueur des industries. Elle tirerait profit, également, de la bonne tenue des sous-secteurs des bâtiments et travaux publics (BTP), du raffinage de pétrole, de la fabrication de produits chimiques, de la fabrication de produits alimentaires et de l'énergie.

Dans le sous-secteur de l'électricité, le Gouvernement poursuivra sa politique de mix énergétique et de réhabilitation des capacités de production de SENELEC ainsi que l'élargissement du réseau de production d'électricité, à travers notamment la mise en service en 2018 de la centrale à charbon de Sendou 1. Le sous-secteur bénéficierait, par ailleurs, des avancées dans le domaine des énergies renouvelables, au titre de la politique de mix-énergétique, avec notamment la mise en service des centrales solaires.

En ce concerne le secteur tertiaire, la politique d'accompagnement du Gouvernement sera poursuivie et renforcée dans les différents sous-secteurs par la mise en œuvre de politiques et de stratégies adéquates, notamment, dans le tourisme et les

télécommunications. Les transports bénéficieraient des retombées dans l'industrie et le commerce. La croissance attendue de ce secteur serait de 7,0% par an au cours du programme.

Au titre de la politique budgétaire, le Gouvernement va poursuivre poursuivra sa politique prudente en matière de finances publiques et d'endettement afin de préserver la stabilité macroéconomique. Il s'agit, principalement, de poursuivre, dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau Programme Economique et Financier appuyé par l'Instrument de Soutien à la Politique Economique (ISPE) couvrant la période de 2015-2018, le renforcement de la gestion des finances publiques et de la gouvernance en vue d'accroître les recettes budgétaires et de restaurer les marges de manœuvre budgétaires de l'Etat et de réaliser les objectifs de réduction du déficit budgétaire et de stabilisation du cadre macroéconomique. S'agissant de l'endettement, l'objectif du Gouvernement est de poursuivre la mise en œuvre d'une politique d'endettement raisonnable tout en privilégiant le recours aux emprunts concessionnels et semi-concessionnels.

La mise en œuvre de cette politique permettrait une réduction substantielle du niveau du déficit budgétaire, pour le ramener en dessous de la norme communautaire de 3,0% du PIB à l'horizon de convergence fixé à 2019. Au total, la stratégie globale adoptée est, principalement, basée sur la rationalisation des dépenses courantes au profit des investissements prioritaires du PSE, l'amélioration des performances de l'administration fiscale et douanière, l'élargissement de l'assiette fiscale, notamment, dans les domaines des activités foncières et minières, des services financiers et des télécommunications. Il sera également poursuivi la maîtrise des dépenses fiscales qui revêt une importance capitale au regard de leur niveau très élevé.

Au total, la mise en œuvre des réformes permettrait d'assurer une hausse des recettes budgétaires induite par une augmentation des recettes fiscales de 9,7% en moyenne par an, pour représenter un taux de pression fiscale de 16,3% sur la période du programme. Quant aux dons, ils progresseraient de 7,0% en moyenne par an et représenteraient 1,9% du PIB.

Au niveau des dépenses totales et prêts nets, des efforts de maîtrise seraient poursuivis et la hausse projetée serait de 8,4% en moyenne par an et représenteraient en moyenne 21,7% du PIB sur la période. Les dépenses courantes augmenteraient de 7,5% en moyenne par an tandis que les dépenses d'investissement croîtraient au rythme de 9,5% par an au cours de la même période.

En ce qui concerne la dette publique, le taux d'endettement public passerait de 45,2% du PIB en 2018 à 39,6% en 2022. Cette évolution du taux d'endettement est consécutive à un changement de base qui a induit une hausse du PIB nominal.

Dans le domaine des échanges extérieurs, le déficit du compte courant de la balance des paiements hors dons rapporté au PIB s'améliorerait progressivement, en liaison

avec une amélioration de la balance commerciale suite à la mise en œuvre de la Stratégie de Développement et de Promotion des Exportations sénégalaises.

Pour ce qui est de la politique monétaire et du crédit, le Sénégal continuera de s'inscrire dans la consolidation de la stabilité monétaire de l'Union tout en autorisant un financement approprié de l'activité économique.

Evaluation technique du programme

- **Présentation du programme**

Le programme pluriannuel 2018-2022 du Sénégal, qui contient les annexes statistiques, est conforme au canevas type de présentation des programmes pluriannuels.

- **Cohérence du programme**

Le programme est, dans ses orientations, cohérent avec la Loi de Finances, gestion 2018, ainsi qu'avec le programme économique et financier appuyé par l'Instrument de Soutien à la Politique Economique (ISPE) dont l'objectif principal est d'améliorer la gouvernance des finances publiques afin de doter le Sénégal d'un cadre macroéconomique stable et assaini.

- **Amélioration continue des critères de convergence**

Tous les critères de premier et de second rang enregistreraient une amélioration continue sur toute la période que couvre le programme.

- **Conformité par rapport aux objectifs de l'année de convergence**

Le solde global, critère clé, s'établirait à -2,3% en 2019, respectant ainsi la norme communautaire fixée par le pacte de convergence.

- **Pertinence des hypothèses**

La réalisation des objectifs macro-économiques retenus dans le programme pluriannuel 2018-2022 est basée sur la mise en œuvre du Plan Sénégal Emergent (PSE) 2035, notamment, par l'accélération de la mise en œuvre des politiques sectorielles et des réformes structurelles adéquates.

Dans cette perspective, il est projeté, comme objectif principal du programme, un taux de croissance du PIB réel de 7,6% à l'horizon 2022. Cet objectif se réaliserait à travers la mise en œuvre diligente des réformes clés et des projets porteurs de croissance du Plan d'Actions Prioritaires (PAP), qui est le cadre opérationnel du PSE. Les réformes entreprises dans le domaine des finances publiques permettront d'améliorer progressivement le solde budgétaire global, qui devrait passer de -2,8% en 2017 à -2,2% en 2022. Le déficit du compte courant serait ramené sous la barre des 6,0% dès 2018 en liaison avec la politique de dynamisation des filières agricoles

et la vigueur des industries extractives, dont les retombées pourraient impulser les exportations.

Pour ce faire, les efforts devraient être renforcés en particulier dans l'exécution des investissements publics relatifs aux programmes et projets du PAP, en particulier par le relèvement de la production énergétique.

Au niveau du secteur primaire, la politique de dynamisation de l'agriculture sera poursuivie et renforcée, à travers l'augmentation et la diversification de la production céréalière (riz, maïs, mil-sorgho, etc.). Les efforts seront également portés sur la dynamisation des filières arachidière et cotonnière, ainsi que le développement et la diversification des filières horticoles. L'accent sera également mis sur l'élevage, la pêche, la promotion de la sylviculture, de l'aquaculture et des aménagements forestiers, la maîtrise de l'eau aussi bien pour la production agricole et horticole que pour le cheptel.

L'accélération de la mise en œuvre des politiques déclinées par la Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale devrait permettre de réaliser l'objectif de l'augmentation de la production et l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire et de réduction des prix des produits alimentaires au cours de la période du programme 2018-2022.

En ce qui concerne les prix, leur évolution sera maîtrisée en liaison avec les retombées des politiques de diversification et d'intensification de la production, notamment agricole.

Dans le domaine des finances publiques, les efforts continueront d'être portés sur la mise en œuvre des mesures permettant une mobilisation accrue de recettes budgétaires et une meilleure allocation de ressources aux secteurs sociaux. Pour ce faire, au-delà des mesures en cours visant à élargir l'assiette fiscale et rendre l'administration fiscale et douanière plus efficace, l'accent sera mis sur la maîtrise des dépenses fiscales qui revêt une importance capitale au regard de leur niveau très élevé. Aussi, la mise en œuvre de la plateforme d'échange et de partage d'informations entre les services des impôts et la douane devrait permettre d'améliorer le suivi des contribuables et de renforcer l'efficacité dans le recouvrement. La rationalisation des dépenses courantes sera poursuivie et renforcée. Au total, il est attendu à moyen terme une réduction du déficit public et le respect du solde global, critère clé.

Au total, le respect du critère clé serait assuré dès la première année du programme en s'établissant à 2,7% du PIB en 2018, puis à 2,3% du PIB à l'horizon de convergence pour atteindre 2,2% en 2022. Ce résultat serait en liaison principalement avec, le changement de base du PIB, à la suite de laquelle, sa valeur absolue a fortement augmenté. Toutefois, l'évolution appréciable des recettes fiscales de 9,1% en moyenne par an sur la période du programme constitue un élément déterminant pour assurer le respect du critère clé à l'horizon de

convergence. Cette évolution de recettes fiscales conforterait le niveau du solde global à l'horizon de convergence et la réalisation du PAP, notamment les besoins importants en infrastructures économiques et sociales prévus par le PSE.

2.7.4 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

L'évaluation du programme pluriannuel 2018-2022 indique que le Sénégal respecterait les conditions de convergence fixées à l'horizon 2019. Le solde global enregistrerait une amélioration continue sur toute la période du programme pour s'établir à -2,3% du PIB en 2019. De ce fait, la Commission le juge conforme au pacte de convergence et recommande son adoption par le Conseil des Ministres.

Afin de consolider le processus de convergence décrit par le programme et de consolider les conditions de convergence, la Commission recommande aux Autorités sénégalaises d'accorder la priorité aux mesures suivantes :

- poursuivre l'amélioration du climat des affaires pour accroître l'attractivité des investissements directs étrangers ;
- poursuivre le renforcement du recouvrement des recettes fiscales de manière à conforter le financement des investissements sur ressources intérieures ;
- poursuivre la maîtrise des dépenses fiscales ;
- assurer une bonne gestion de la dette publique en vue de préserver sa viabilité.
- prendre les dispositions nécessaires pour se conformer aux classifications des branches d'activités selon les secteurs primaire, secondaire et tertiaire retenues entre les Etats membres.

Tableau 08 : Evolution des indicateurs de convergences pour le Sénégal

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Critères de 1er rang							
Solde global/PIB ($\geq -3\%$)	-3,2	-2,8	-2,7	-2,3	-2,2	-2,2	-2,2
Taux d'inflation ($\leq 3\%$)	0,8	1,5	$\leq 3,0$	$\leq 3,0$	$\leq 3,0$	$\leq 3,0$	$\leq 3,0$
Encours de la dette publique/PIB ($\leq 70\%$)	46,5	46,5	45,2	43,6	42,1	40,8	39,6
Critères de second rang							
Masse salariale/Recettes fiscales ($\leq 35\%$)	32	29,5	28,6	27,6	27,3	26,6	26,5
Taux de pression fiscale ($\geq 20\%$)	15,7	15,9	16,2	16,2	16,3	16,4	16,2
Taux de croissance du PIB	5,1	6,8	6,8	7,0	7,2	7,4	7,5

Sources : Commission, CNPE Sénégal

2.8 SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU TOGO

En 2017, l'activité économique évoluerait dans un environnement national marqué par la poursuite des actions du Gouvernement en matière de stabilisation du cadre macroéconomique et d'amélioration du climat des affaires. L'activité économique resterait bien orientée dans tous les secteurs, dans un contexte de maîtrise de l'inflation dont le taux annuel moyen ressortirait à -0,8% contre 0,9% en 2016.

Dans le domaine des finances publiques, la situation serait caractérisée par une amélioration notable du déficit budgétaire global qui ressortirait à 1,2% du PIB comme dans le programme pluriannuel précédent, contre 8,5% en 2016, grâce notamment à une bonne maîtrise des dépenses.

Le déficit courant hors dons de la balance des paiements s'établirait à 8,4% du PIB contre 9,4% un an plus tôt.

La masse monétaire progresserait de 12,1% pour s'établir à 1.624,2 milliards à fin décembre 2017.

Par rapport à décembre 2016, la situation monétaire à fin décembre 2017 serait marquée par

En matière de convergence, deux critères de premier rang sur trois et les deux critères de second rang seraient respectés en 2017. Seul le critère relatif à l'encours de la dette publique rapporté au PIB, bien qu'en fort recul, ne le serait pas.

2.8.1 EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE

En 2017, le taux de croissance du PIB se situerait à 5,0% contre 5,1% en 2016, pour un objectif initial de 5,3% contenu dans le programme pluriannuel 2017-2021, sous l'impulsion de l'ensemble des secteurs.

Le secteur primaire enregistrerait une hausse de 9,4%, contre 9,0% en 2016 et une prévision initiale de 6,7%. Les performances réalisées dans la production vivrière (+4,2% contre 3,7% en 2016) résulteraient de l'effet combiné des bonnes conditions agro-climatiques et des mesures prises par le Gouvernement afin de garantir la réussite de la campagne agricole, notamment l'exécution de plusieurs projets d'appui au développement du secteur primaire à travers le programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire (PNIASA). L'agriculture d'exportation serait également en hausse (+16,2%), avec notamment une progression des productions de coton (+25,0%), de café (+5,4%) et de cacao (+11,6%).

Le secteur secondaire progresserait de 5,6% en 2017, contre 5,4% en 2016 et 4,4% dans les prévisions initiales. Ce secteur profiterait de la consolidation de la branche des industries extractives qui enregistrerait un accroissement de 5,8%, après 4,1% en 2016. La valeur ajoutée du clinker augmenterait de 8,0% après la progression de 33,6% en 2016, en liaison avec la poursuite de l'exploitation de nouvelles unités de

production. En 2017, la contraction de la production de phosphate s'est fortement atténuée, passant de 24,5% en 2016 à 0,8%. La production des industries manufacturières augmenterait également de 4,7% après 2,0% enregistré en 2016. Les fonctions « textiles, habillements et cuirs » (+3,2%), « industries chimiques » (+4,3%), « électricité, eau et gaz » (+0,9% après -2,0% en 2016) et « autres industries manufacturières » (+4,1%) seraient bien orientées. Pour sa part, la croissance de la valeur ajoutée des "BTP" connaîtrait un ralentissement à 8,0%, après la forte hausse de 13,6% en liaison avec la réduction des travaux de renforcement et de réhabilitation des infrastructures de base.

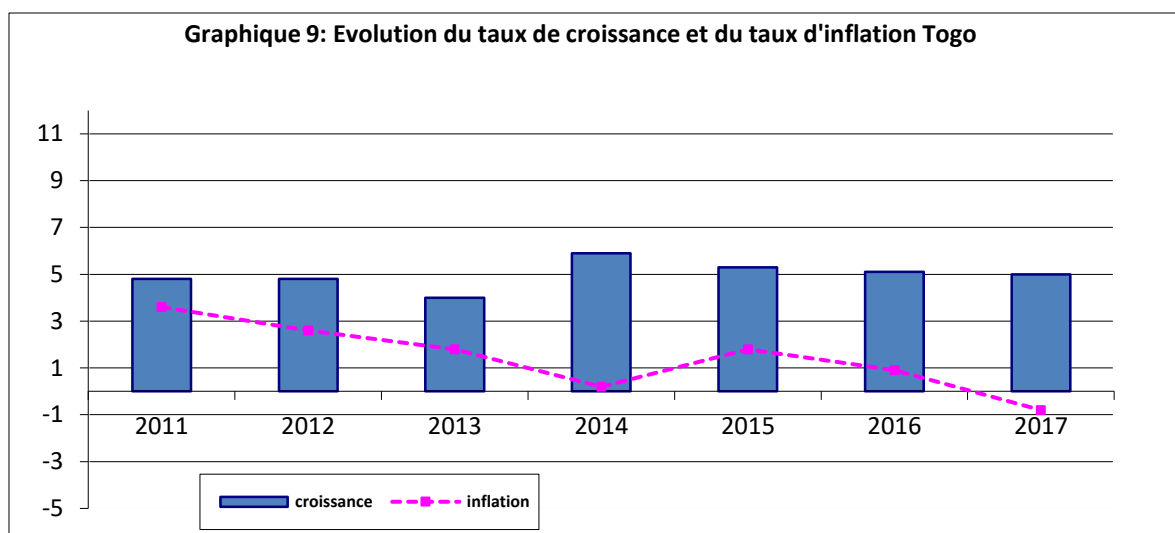
Le secteur tertiaire marchand décélérerait avec une hausse de 3,8% contre 4,3% en 2016 et dans les prévisions initiales, sous l'action de l'ensemble des activités non financières. Les différentes composantes évolueraient comme suit : "Commerce" (+3,6% contre +4,4% en 2016), "Transports, Entrepôts et Communications" (+2,5% après +4,8% en 2016), "Autres services marchands" (+3,3% contre +3,6% un an plus tôt) et "Banques, Assurances" (+10,9% après +5,7% l'année dernière). La production de la branche non marchande resterait dynamique avec une hausse de 3,0% contre 3,3% en 2016.

Les contributions des secteurs primaire, secondaire et tertiaire à la croissance du PIB en 2017 seraient respectivement de 2,8 points, 1,2 point et 1,0 point.

En ce qui concerne l'évolution de la demande en 2017, l'activité économique serait essentiellement soutenue par la consommation finale et les investissements. La consommation finale progresserait de 1,4%, contre 4,0% en 2016 et 1,1% en prévision initiale. Quant à la FBCF, elle s'inscrirait en hausse de seulement 3,3% pour un objectif initial de 4,5%, après 10,2% en 2016, la bonne orientation des investissements privés (+11,2%) étant en partie contrariée par le recul des investissements publics (-4,0%) induit par l'arrêt des grands travaux préfinancés. Au niveau des échanges extérieurs, les exportations nettes de biens et services augmenteraient de 0,1% après la hausse de 8,7% en 2016.

Les contributions de la consommation finale, de l'investissement et des échanges extérieurs à la croissance du PIB en 2017 seraient de 1,6 point, 1,4 point et 2,0 points, respectivement.

Le taux d'investissement se situerait à 27,5% en 2017 contre 27,0% en 2016.



En ce qui concerne l'évolution des prix, l'inflation devrait rester très modérée en 2017. En effet, la moyenne de l'IHPC sur les dix premiers mois a enregistré une baisse de 0,7% contre une hausse de 1,0% pour la même période en 2016. Cette diminution est essentiellement due à la baisse des prix observée au niveau des fonctions « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » et « Communications » respectivement pour 4,0% et 1,9%. Pour l'ensemble de l'année, il est prévu un taux d'inflation annuel moyen de -0,8% contre 0,9%.

En 2017, l'exécution des finances publiques se caractériserait par une amélioration notable du déficit budgétaire global, grâce notamment à une bonne maîtrise des dépenses.

Les recettes totales hors dons progresseraient de 11,4%, représentant 24,6% du PIB pour un objectif initial de 25,1%, contre 24,1% en 2016. Les recettes fiscales augmenteraient de 10,0% pour ressortir à 22,3% du PIB contre 22,1% en 2016. L'objectif initial était de 22,7%. Cette progression serait impulsée aussi bien par les droits de douane que par les impôts intérieurs qui s'inscriraient en hausse respectivement de 8,7% et 11,5%. Les performances enregistrées s'expliqueraient principalement par le renforcement de la lutte contre la fraude, la corruption et la contrebande, la poursuite de la collecte des recettes par les banques, le renforcement de l'analyse de risques, l'informatisation des services fiscaux et les efforts accrus de sensibilisation.

Les recettes non fiscales augmenteraient de 26,8% pour ressortir à 2,3% du PIB, contre 2,0% en 2016. Les dons seraient en hausse de 65,7% pour atteindre 4,5% PIB en 2017 contre 2,9% en 2016, en relation avec les appuis budgétaires obtenus dans le cadre de la mise en œuvre du programme économique et financier conclu en mai 2017.

Les dépenses totales et prêts nets seraient en repli de 7,0% pour atteindre 30,2% du PIB (pour un objectif initial de 30,8%) contre 35,5% en 2016. Cette situation s'expliquerait par la contraction concomitante des dépenses d'investissement (-6,7%)

et des dépenses courantes (-7,2%), soit les mêmes taux que dans le programme pluriannuel 2017-2021.

La baisse des dépenses courantes s'expliquerait principalement par le recul des dépenses de fonctionnement de 19,0% et des intérêts dus au titre de la dette publique de 10,4%. Cette baisse serait atténuée par la progression des "salaires et traitements" de 4,9%. Quant aux dépenses d'investissement, elles se replieraient pour représenter 11,0% du PIB contre 12,9% en 2016. Ce repli serait amené par la forte baisse des dépenses d'investissement sur financement interne (-50,9%) en relation avec l'arrêt du mécanisme de préfinancement.

Au total, le déficit global dont compris enregistrerait une amélioration notable en 2017 en s'établissant à 1,2% du PIB contre 8,5% en 2016.

A fin décembre 2017, le ratio de l'encours de la dette publique sur le PIB nominal se situerait à 71,4%, contre 79,2% en 2016. Cette amélioration est à mettre en liaison avec les efforts du gouvernement pour apurer totalement le stock des préfinancements.

Les transactions extérieures en 2017 se solderaient par un déficit de 1,2 milliard après un excédent de 67,2 milliards en 2016. Ce repli découlerait d'un repli des flux nets entrants de capitaux qui ont compensé l'amélioration des comptes courant et de capital.

Le déficit courant devrait se réduire de 20,4 milliards pour ressortir à 225,9 milliards en 2017, en raison essentiellement d'une amélioration de la balance commerciale, suite à une augmentation plus importante des exportations (+4,9%) comparée à celle des importations (+1,6%). Le déficit courant représenterait 7,9% du PIB en 2017 contre 9,4% en 2016. Hors dons, il s'établirait à 8,4% du PIB contre 9,4% un an plus tôt.

S'agissant du compte financier, il devrait ressortir excédentaire de 59,9 milliards contre 152,5 milliards en 2016, en liaison essentiellement avec une réduction des flux nets entrants au titre des investissements de portefeuille.

Au niveau monétaire, les actifs extérieurs nets des institutions de dépôts se dégraderaient de 1,2 milliard par rapport à décembre 2016, pour s'afficher à 35,2 milliards en décembre 2017, du fait de la baisse de 64,4 milliards des actifs extérieurs nets des banques, ceux de la Banque Centrale augmentant de 63,2 milliards.

L'encours des créances intérieures s'établirait à 1.203,4 milliards, en accroissement de 8,1%. Les créances nettes des institutions de dépôt sur l'Administration Centrale, qui étaient de 30,9 milliards à fin décembre 2016, se réduiraient de 18,6 milliards pour ressortir à 12,4 milliards à fin décembre 2017. Les créances sur l'économie devraient, par contre, augmenter de 108,2 milliards pour ressortir à 1.191,0 milliards.

La masse monétaire progresserait de 12,1% pour s'établir à 1.624,2 milliards à fin décembre 2017.

2.8.2 ETAT DE LA CONVERGENCE EN 2017

L'état de convergence en 2017 se présente comme suit :

Critères de premier rang

- Le **ratio du solde budgétaire global, dons compris rapporté au PIB nominal** en 2017 ressortirait à -1,2% comme dans les prévisions initiales, contre -8,5% en 2016 ;
- Le **taux d'inflation annuel moyen** s'établirait à -0,8% contre 0,9% en 2016 ;
- Le **ratio de l'encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal** représenterait 71,4% en 2017 pour un objectif de 75,2%, contre 79,2% en 2016.

Critères de second rang:

- Le **ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales** s'établirait à 30,6%, conforme à l'objectif fixé pour 2017, contre 32,1% en 2016 ;
- Le **taux de pression fiscale** se situerait à 22,3% pour un objectif de 22,7% en 2017, contre 22,1% en 2016.

En matière de convergence, deux critères de premier rang sur trois et les deux critères de second rang seraient respectés en 2017. Seul le critère relatif à l'encours de la dette publique rapporté au PIB, bien qu'en fort recul, ne le serait pas.

2.8.3 PERSPECTIVES ECONOMIQUES 2018-2022

Le programme pluriannuel de convergence du Togo est parvenu à la Commission de l'UEMOA le 27 octobre 2017. Il tient compte des mesures préconisées dans le programme économique et financier appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC) conclu avec le FMI le 05 mai 2017.

Principaux éléments du programme

Le programme pluriannuel 2018-2022 s'appuie sur les acquis de 2017. A ce titre, il convient de noter que la première revue du programme économique réalisée par le FMI en octobre 2017 a montré des résultats satisfaisants, tous les critères quantitatifs arrêtés pour fin juin 2017 ayant été respectés. Au niveau structurel, des avancées importantes ont été enregistrées mais certaines réformes restent à mettre en œuvre. Par ailleurs, un collectif budgétaire a été préparé en accord avec le FMI pour prendre en compte les principales évolutions enregistrées au cours de l'année

2017. Un décaissement au titre de la FEC d'environ 20 milliards de FCFA est attendu par le Togo avant la fin de l'année 2017. Aussi, le projet de budget 2018 a-t-il été discuté avec le FMI et reflète les efforts du Gouvernement pour poursuivre l'assainissement des finances publiques.

Ainsi, le présent programme pluriannuel 2018-2022 se fonde sur la volonté du Gouvernement togolais à consolider et à améliorer les résultats obtenus sur le plan macroéconomique et en matière de réformes structurelles en vue de la réalisation des objectifs de lutte contre la pauvreté. Le Gouvernement s'engage à poursuivre, en outre, ses efforts en matière d'assainissement des finances publiques. Dans ce sens, il a entrepris, avec le soutien de la Communauté financière internationale, la stabilisation du cadre macroéconomique à travers notamment l'amélioration de la gestion des finances publiques et la maîtrise de l'endettement public. Ces actions seront complétées par la poursuite des réformes en vue d'améliorer le climat des affaires et de favoriser l'investissement privé.

Le programme pluriannuel de convergence vise à réaliser un taux de croissance moyen de 5,4% du PIB réel par an sur la période 2018-2022. Les projets d'investissement financés par le Gouvernement avec le soutien des bailleurs de fonds, le retour graduel de la confiance du secteur privé, résultat de l'amélioration du climat des affaires, l'accroissement de la production du coton et du clinker, sont des éléments déterminants du programme à court terme. Des volumes plus importants d'investissements directs étrangers, le développement du commerce régional, une intermédiation financière plus performante et la modernisation des infrastructures publiques dans le domaine de l'électricité et du transport permettront de soutenir la croissance à moyen terme. Le soutien du Gouvernement à la modernisation de l'agriculture se poursuivrait à travers le PNIASA 2.

La Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE) 2013-2017 arrive à son terme en 2017 et sera remplacée par le Plan National de Développement (PND) à partir de 2018.

Pour atteindre les objectifs de développement, les réformes vont continuer. Ces réformes concerneront notamment la gouvernance budgétaire, le développement du secteur financier, les entreprises publiques et l'environnement des affaires.

Avec une gestion saine des finances publiques, notamment à travers la rationalisation des dépenses publiques et les efforts d'élargissement de l'assiette fiscale, le Togo disposerait d'une marge budgétaire pour limiter l'impact des chocs exogènes et mettre en œuvre des politiques contra-cycliques en cas de nécessité.

La politique monétaire déterminée dans le cadre de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) visera à offrir des conditions de financement favorables aux activités économiques tout en veillant à préserver la stabilité des prix et la résilience du système bancaire dans son ensemble. Sur la période, le taux d'inflation serait

maintenu en-deçà de la norme communautaire et pourrait même baisser si les cours du pétrole restaient stables sur le marché mondial, et si le Gouvernement prend les dispositions pour assurer un approvisionnement efficace des marchés en produits vivriers.

Les taux de croissance du PIB réel sur la période 2018-2022 seraient de 5,2% en 2018 et 2019, 5,4% en 2020, 5,6% en 2021, et 5,7% en 2022.

Evaluation technique du programme

- **Présentation du programme**

Le programme du Togo est conforme au canevas type de présentation des programmes pluriannuels.

- **Cohérence du programme**

Le programme est, dans ses orientations, cohérent avec les objectifs de développement économique et financier à moyen et long termes définis à partir des orientations du Programme d'Actions Prioritaires (PAP), et du nouveau plan national de développement qui s'inscrit dans le cadre de la Vision Togo 2030. Il est également cohérent avec le programme économique conclu en mai 2017 avec le FMI.

- **Amélioration continue des critères de convergence**

Dans l'ensemble, le profil des critères se caractériserait par une bonne tenue sur toute la période que couvre le programme. Il est noté une amélioration continue du critère relatif au solde budgétaire, se traduisant même par des excédents à partir de 2019. Cela permettrait de réduire considérablement le taux d'endettement pour le ramener en dessous du plafond communautaire dès 2018.

- **Conformité par rapport aux objectifs de l'année de convergence**

En 2019, tous les critères de convergence seraient respectés.

- **Pertinence des hypothèses**

Le programme pluriannuel de convergence du Togo vise à réaliser un taux de croissance annuel moyen de 5,4% du PIB réel sur la période 2018-2022. Cet objectif est réaliste au regard de l'historique et du potentiel économique du pays. Toutefois, la réalisation de cette performance nécessite de maintenir un climat socio-politique apaisé, afin de favoriser les investissements privés qui devraient être le moteur de la croissance.

En effet, dans un contexte où le taux d'investissement public se réduirait continuellement en passant de 11,0% en 2017 à 8,0% en 2022, seule une bonne

réaction du secteur privé pour prendre le relais de la demande intérieure est susceptible d'assurer un taux de croissance au niveau projeté. Dans ce sens, la mise en œuvre de façon satisfaisante du programme économique conclu en mai 2017 permettrait de maintenir le soutien des bailleurs de fonds et le renforcement graduel de la confiance du secteur privé.

Des volumes plus importants d'investissements directs étrangers, le développement du commerce régional, une intermédiation financière plus performante et la modernisation des infrastructures publiques dans le domaine de l'électricité et du transport permettront de soutenir la croissance à moyen terme. Le soutien du Gouvernement à la modernisation de l'agriculture se poursuivrait à travers le PNIASA-2.

Ces programmes seraient soutenus par la poursuite d'importantes réformes, notamment dans la gouvernance budgétaire, le développement du secteur financier, la gestion des entreprises publiques et l'amélioration de l'environnement des affaires.

Avec une gestion saine des finances publiques, notamment à travers la rationalisation des dépenses publiques et les efforts de recouvrement des recettes fiscales, le Togo disposerait d'une marge budgétaire pour limiter l'impact des chocs exogènes et mettre en œuvre des politiques contra-cycliques en cas de nécessité.

La progression des recettes fiscales projetées situerait le taux de pression fiscale autour de 22,6% en moyenne sur la période 2018-2022, soit 2,6 points de pourcentage au-dessus du minimum communautaire et 0,4 point en plus de la moyenne réalisée en 2016-2017. Cet objectif paraît donc réaliste au regard des performances passées et également des importants efforts de recouvrement fournis par l'Office Togolais des Recettes (OTR).

En revanche, l'évolution programmée des dépenses totales suscite des interrogations. En effet, en 2017, le Togo a opéré un important ajustement budgétaire pour rétablir les grands équilibres des finances publiques. Le pays prévoit de poursuivre la réduction continue de la part des dépenses dans le PIB de 30,2% en 2017 (contre 35,5% en 2016) à 25,9% en 2019 puis à 23,1% en 2022, soit une baisse de 7,8 points en cinq ans, en liaison avec un recul régulier de la part des investissements publics dans le PIB, de même que celle des dépenses courantes. Ce qui peut paraître difficile à réaliser dans un contexte où l'augmentation des dépenses, notamment celles consacrées aux investissements dans les secteurs prioritaires, à savoir les infrastructures et les secteurs sociaux (santé, éducation et agriculture), est nécessaire pour consolider la croissance. C'est cette forte maîtrise des dépenses qui expliquerait l'amélioration notable du déficit public en 2017 (1,2% du PIB contre 8,5% en 2016), le solde budgétaire étant même prévu excédentaire à compter de 2019 (+1,6%) jusqu'en 2022 (+3,8%).

S'agissant de la dette publique, du fait des reclassements demandés en 2016 par le FMI (notamment l'intégration du stock des préfinancements dans le volume de la dette), le poids a dépassé la norme maximale de 70% fixée par les critères communautaires. En 2017, le programme économique a mis un accent particulier sur l'apurement total du stock des préfinancements et le non-recours à la dette non-concessionnelle. Ces mesures, conjuguées à la bonne exécution du budget, permettraient de réduire l'encours de la dette de 79,2% du PIB en 2016 à 71,4% en 2017. A partir de 2018, le tableau de la dette indique que le Togo prévoit un remboursement net de la dette extérieure d'environ 35 milliards de FCFA par an. Ce qui ne reflète pas les données du TOFE prévisionnel qui, elles, tablent sur un financement extérieur net, hors dons, positif de 34,2 milliards de FCFA en moyenne par an sur la durée du programme. La même incohérence entre le TOFE et la dette existe au niveau du financement intérieur. Il y a donc lieu de réconcilier la projection de l'encours de la dette publique et le financement du TOFE prévisionnel.

2.8.4 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Les performances de l'économie togolaise continueraient en 2017 et permettraient de réaliser une croissance autour de 5,0%. Malgré un contexte social un peu difficile, les efforts des régies financières et des autorités permettraient une évolution favorable des différents secteurs d'activité économique.

L'évaluation du présent programme pluriannuel montre que le Togo respecterait les conditions de convergence sur la période 2018-2022, avec un important effort de réduction du niveau du taux d'endettement, grâce à une bonne maîtrise des dépenses publiques qui devrait conduire à une amélioration continue du solde budgétaire. De ce fait, la Commission juge le programme du Togo conforme aux objectifs du Pacte et recommande son adoption par le Conseil des Ministres. Toutefois, le Togo devrait mettre en cohérence les projections budgétaires avec celles de l'encours de la dette publique.

Au demeurant, l'analyse dudit programme pluriannuel révèle que l'atteinte des objectifs visés dépendra de la réalisation effective de la mise en œuvre d'importantes réformes budgétaires, et de la bonne orientation des investissements privés, dans un environnement socio-politique apaisé. A cet effet, la Commission recommande au Conseil des Ministres d'inviter les Autorités togolaises à :

- prendre les dispositions pour assurer un climat socio-politique apaisé ;
- renforcer l'amélioration du climat des affaires afin de favoriser une augmentation sensible des investissements privés ;
- poursuivre les efforts pour une mobilisation accrue des recettes fiscales en vue d'assurer le financement des projets d'investissements structurants ;
- maintenir une bonne gestion de la dette publique afin de respecter le critère de la dette d'ici à l'horizon de convergence ;

- poursuivre les efforts visant la maîtrise des dépenses courantes.

Tableau 09 : Evolution des indicateurs de convergences pour le Togo

	2016	2017		2018	2019	2020	2021	2022
		(PI)	(PR)					
Critères de 1er rang								
Solde global/PIB ($\geq - 3\%$)	-8,5	-1,2	-1,2	-0,1	1,6	2,3	3,2	3,8
Taux d'inflation ($\leq 3\%$)	0,9	$\leq 3,0$	-0,8	$\leq 3,0$	$\leq 3,0$	$\leq 3,0$	$\leq 3,0$	$\leq 3,0$
Encours de la dette publique/PIB ($\leq 70\%$)	79,2	75,2	71,4	51,7	37,8	30,9	24,5	19,7
Critères de second rang								
Masse salariale/Recettes fiscales ($\leq 35\%$)	32,1	30,6	30,6	29,2	28,6	28,4	27,8	27,2
Taux de pression fiscale ($\geq 20\%$)	22,1	22,7	22,3	22,9	22,7	22,5	22,5	22,4
Taux de croissance du PIB	5,1	5,3	5,0	5,2	5,2	5,4	5,6	5,7

Sources : Commission de l'UEMOA, CNPE Togo (PI : prévisions initiales ; PR : prévisions révisées)

3. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE L'UNION

En 2017, l'activité économique de l'Union enregistrerait un taux de croissance de 6,8% contre 6,6% en 2016. L'activité économique se déroulerait dans un contexte de stabilité des prix avec un taux d'inflation de 0,8% contre 0,3% en 2016, en liaison avec la baisse des prix du pétrole et les bonnes campagnes agricoles dans la plupart des Etats membres. Pour 2018, il est attendu un taux de croissance de 6,9%.

L'exécution des opérations financières de l'Etat se traduirait en 2017 par une réduction du déficit budgétaire global, en liaison principalement avec une mobilisation accrue des dons. Le déficit global représenterait 4,2% du PIB contre 4,3% en 2016. En 2018, un déficit de représentant 3,5% du PIB est attendu.

La balance des paiements serait caractérisée par une aggravation du déficit courant estimé à 6,5% du PIB, contre 5,2% en 2016.

La situation monétaire serait caractérisée par une hausse de la masse monétaire de 11,5%, consécutive à l'augmentation des actifs extérieurs nets et du crédit intérieur.

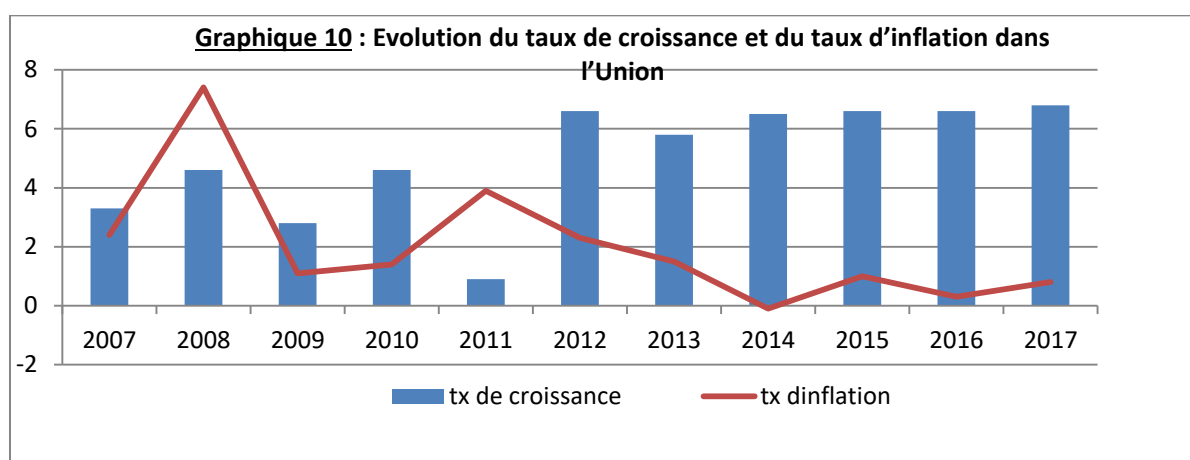
En matière de convergence, deux Etats membres respecteraient les trois critères de premier rang en 2017 alors qu'aucun Etat membre ne les avait respectés en 2016. En 2018, trois Etats membres respecteraient les trois critères de premier rang.

3.1 PRODUCTION

Le dynamisme de l'activité économique amorcé depuis 2012 se poursuivrait en 2017, un taux de croissance de 6,8%. Cette croissance serait portée par une bonne performance de tous les secteurs. La bonne tenue du secteur primaire serait en rapport avec la poursuite des efforts d'investissement dans le cadre de la mise en œuvre des programmes nationaux de développement agricole dans les Etats membres. Au niveau du secteur secondaire, il est attendu une bonne tenue des BTP, en liaison avec la poursuite des travaux de construction d'infrastructures de base et des industries extractives. Les résultats du secteur tertiaire seraient portés par le commerce, les transports et les communications. La bonne tenue du commerce serait en relation avec la commercialisation des excédents agricoles des campagnes agricoles précédentes. Les résultats attendus au niveau des transports s'expliqueraient par la modernisation des infrastructures portuaires et la bonne tenue des communications serait en rapport avec les différentes innovations des sociétés de télécommunication et la promotion de nouveaux produits.

Par pays, le taux de croissance se présenterait comme suit : Bénin (5,4%), Burkina Faso (6,9%), Côte d'Ivoire (8,1%), Guinée-Bissau (5,9%), Mali (5,3%), Niger (5,2%), Sénégal (6,8%) et Togo (5,0%).

L'activité économique devrait demeurer dynamique en 2018 avec un taux de croissance de 6,9%. Par pays, le taux de croissance se présenterait comme suit : Bénin (6,0%), Burkina Faso (6,9%), Côte d'Ivoire (8,3%), Guinée-Bissau (5,7%), Mali (5,4%), Niger (5,5%), Sénégal (7,0%) et Togo (5,2%). Toutefois, des risques pèsent sur ces perspectives, notamment en cas de mauvaises conditions climatiques, au regard de la prépondérance du secteur primaire dans l'activité économique des Etats membres, ainsi qu'une soudaine dégradation de l'environnement international qui se traduirait par une chute des cours des matières premières, de même que la conjoncture économique au Nigéria qui impacte fortement certaines économies de l'Union. A cela, s'ajoutent les perspectives de la signature des APE avec l'Union Européenne. Enfin, il y a la persistance de la crise sécuritaire dans la zone du sahel.



3.2 PRIX ET INFLATION

En 2017, la hausse des prix devrait rester modérée au regard de l'évolution attendue des cours des produits alimentaires sur le marché international, du niveau des cours du pétrole et des perspectives de production vivrière dans la région. En effet, au cours des dix premiers mois de l'année 2017, les prix ont augmenté de 0,8% contre une stagnation au cours de la même période en 2016. Cette évolution résulte de la variation des prix des fonctions ci-après « Alimentation et boissons non alcoolisées » (+0,9% contre +2,0%), « Boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants » (+0,7% contre +2,4%), « Transport » (-0,5% contre -2,4%), « Restaurant et hôtel » (+2,1% contre -1,8%), « Biens et services divers » (+0,9% contre -1,0%). Pour l'ensemble de l'année le taux d'inflation annuel moyen serait de 0,8% contre 0,3% en 2016.

Tous les États membres devraient respecter la norme communautaire en matière d'inflation. Par pays, le taux d'inflation se présenterait comme suit : Bénin (-0,4%), Burkina Faso (0,6%), Côte d'Ivoire (0,7%), Guinée-Bissau (1,3%), Mali (2,0%), Niger (2,5%), Sénégal (1,5%) et Togo (-0,8%). En 2018, au regard des perspectives de production du secteur agricole et de l'évolution des cours sur le marché international, la hausse des prix devrait rester modérée.

3.3 FINANCES PUBLIQUES ET DETTE PUBLIQUE

L'exécution des opérations financières de l'Etat se traduiraient en 2017 par une aggravation du déficit global hors dons et une légère baisse du déficit global. Les recettes budgétaires progresseraient de 8,2% pour représenter 18,0% du PIB contre 18,1% en 2016. Cette hausse serait portée par les recettes fiscales qui augmenteraient de 11,6% induisant un taux de pression fiscale de 15,8% contre 15,4% en 2016. Les recettes bénéficieraient des mesures d'élargissement de l'assiette, du renforcement des contrôles, de lutte contre la fraude et de l'interconnexion des régies. Les progressions les plus fortes sont attendues au Bénin (+21,7%), au Burkina Faso (+15,0%), au Niger (+19,7%), en Guinée-Bissau (+13,1%) et au Togo (+11,4%). Par pays, le taux de pression fiscale se présenterait comme suit : Bénin (13,4%), Burkina Faso (17,5%), Côte d'Ivoire (15,4%), Guinée-Bissau (10,4%), Mali (15,3%), Niger (15,1%), Sénégal (15,9%) et Togo (22,3%).

Les recettes non fiscales augmenteraient de 25,8% pour représenter 2,0% du PIB contre 1,7% en 2016. Une hausse importante est attendue dans tous les Etats membres sauf au Burkina Faso et en Guinée-Bissau, en liaison avec les recettes liées aux licences payées par les sociétés de téléphonie. Les dons progresseraient de 22,3% pour représenter 2,3% du PIB contre 2,0% en 2016, après la baisse enregistrée en 2016. La hausse des dons concernerait tous les Etats membres à l'exception du Niger et, dans une moindre mesure, le Sénégal avec un accroissement de 2,3%.

En ce qui concerne les dépenses totales et prêts nets, ils progresseraient de 9,3% pour représenter 24,5% du PIB contre 24,3% en 2016. Cette évolution résulterait de l'accroissement attendu au Bénin (+22,4%), au Burkina Faso (+27,6%) et en Côte d'Ivoire (+12,2%) atténué par la faible augmentation en Guinée-Bissau (+1,9%), au Mali (+0,6%), au Niger (+4,5%) au Sénégal (+2,2%) et le recul attendu au Togo (-7,0%). Cette évolution serait portée par les dépenses en capital, en hausse de 20,6%, l'augmentation des dépenses courantes étant de 7,3%. Les paiements au titre des intérêts sur la dette poursuivraient leur augmentation avec un accroissement de 17,4%. La hausse serait de 73,7% au Bénin, 13,6% en Côte d'Ivoire, 39,3% en Guinée-Bissau, 19,3% au Niger, 14,7% pour le Mali.

L'accroissement des dépenses en capital serait lié à la poursuite des travaux de construction d'infrastructures socio-économiques contenus dans les plans de développement en cours de mis en œuvre dans les différents Etats membres. La hausse attendue serait particulièrement élevée au Bénin (+67,4%) et au Burkina Faso (+71,7%).

Au total en 2017, le déficit global hors dons et le déficit global représenteraient respectivement 6,5% et 4,2% du PIB contre 4,3% et 6,3% en 2016.

En 2017, le taux d'endettement de l'Union ressortirait à 44,2% contre 43,7% en 2016. Toutefois, malgré cette faible progression du taux d'endettement, la situation de la dette dans l'ensemble des Etats membres soulève quelques préoccupations au regard des constats faits au cours de ces dernières années. En effet, la part de la dette non concessionnelle a augmenté du fait notamment de l'intervention des Etats sur le marché. Ainsi, l'encours des titres publics rapporté au PIB est ressorti à 14,5% en 2016 contre 8,3% en 2013. Par ailleurs, les charges d'intérêts de la dette ont au moins quasiment doublé dans tous les Etats membres, entre 2013 et 2017. Les évolutions les plus fortes, en termes absolus, sont observées en Côte d'Ivoire dont les charges d'intérêts passeraient de 214,8 milliards à 409,2 milliards sur la période, soit une hausse de 194,4 milliards. Au Sénégal, l'augmentation serait de 110,2 milliards pour se situer à 223,4 milliards en 2017. Les intérêts dus au Bénin progresseraient de 19,9 milliards à 110,0 milliards sur la période. Cette forte augmentation des charges de la dette pèse sur les recettes budgétaires. Par exemple, au Bénin, sur la période 2012-2016, le service de la dette représente 45,5% des recettes fiscales. Cette proportion est de 40,0% pour la Côte d'Ivoire sur la même période.

En 2018, il est attendu une baisse des principaux déficits budgétaires globaux. Ainsi, le déficit global hors dons et le déficit global représenteraient 5,4% et 3,5% du PIB, respectivement. Cette baisse serait due à une hausse modérée des dépenses conjuguée à une mobilisation plus accrue des recettes.

Les recettes budgétaires progresseraient de 12,6% pour représenter 18,6% du PIB grâce à un accroissement des recettes fiscales de 13,2%. Il en résulterait un taux de pression fiscale de 16,4%. Les recettes bénéficieraient de la poursuite des efforts des Etats membres pour une meilleure administration de l'impôt et de la poursuite des efforts d'élargissement. Les progressions les plus fortes sont attendues en Guinée-Bissau (+20,9%), au Burkina Faso (+19,4%), au Niger (+18,9%) et au Bénin (+14,8%). Par pays, le taux de pression fiscale se présenterait comme suit : Bénin (14,4%), Burkina Faso (119,0%), Côte d'Ivoire (15,6%), Guinée-Bissau (11,8%), Mali (15,8 %), Niger (17,1%), Sénégal (16,2%) et Togo (22,9%). Les recettes non fiscales augmenteraient de 7,5% pour représenter 1,9% du PIB.

Les dépenses totales et prêts nets progresseraient de 6,8% pour représenter 24,0% du PIB contre 24,5% en 2017. Cet accroissement serait principalement imputable aux dépenses en capital qui s'accroîtraient de 7,5%, sous l'effet de la poursuite des travaux de construction d'infrastructures socioéconomiques contenus dans les différents plans de développement. L'augmentation concernerait tous les Etats membres, à l'exception du Bénin et du Togo.

Les dépenses courantes seraient en hausse de 5,8%, sous l'effet de l'augmentation de la masse salariale de 8,2% et des dépenses d'intérêt en progression de 13,3%. La hausse de la masse salariale concernerait particulièrement le Burkina Faso

(+10,6%), la Côte d'Ivoire (+8,1%), la Guinée-Bissau (+18,0%), le Mali (+12,3%) et le Sénégal (+8,1%). L'accroissement des dépenses d'intérêt sont attendues en forte hausse au Burkina Faso (+45,9%), au Mali (+23,3%), au Bénin (+20,8%), au Niger (+20,1%) et en Côte d'Ivoire (+12,8%).

Le taux d'endettement de l'Union ressortirait à 42,9% en 2018 contre 44,2% en 2017. Quoique le taux d'endettement demeure raisonnable, on note une forte progression du service de la dette. En outre, la progression du taux d'endettement est très rapide dans certains Etats membres.

3.4 COMMERCE EXTERIEUR ET BALANCE DES PAIEMENTS

Pour l'année 2017, la situation des échanges extérieurs de l'Union serait caractérisée par un solde global excédentaire de 627,0 milliards, après un déficit de 946,8 milliards en 2016. Cette nette amélioration résulterait d'une augmentation des entrées nettes au titre des comptes de capital et financier, partiellement compensée par la détérioration du déficit courant.

Le déficit du compte courant est attendu à 6,5% du PIB, contre 5,2% en 2016, en ligne avec l'aggravation du déficit de la balance des biens et services ainsi que du compte du revenu primaire.

Le déficit commercial s'est aggravé sous le poids d'une progression des importations (+12,6%) plus prononcée que celle des exportations (+7,0%). L'accroissement des importations résulterait notamment de la remontée des cours du pétrole, couplée à la hausse de la demande, ainsi que du maintien de la dynamique d'acquisition de biens d'équipement et intermédiaires. Quant à la progression des exportations, induite par la hausse des ventes du pétrole (+32,7%), du coton (+40,4%) et de l'or (+7,2%), elle serait atténuée par la baisse des recettes sur le cacao, subséquente à la chute des prix de l'ordre de 30%. Le solde déficitaire du revenu primaire, pour sa part, s'accroîtrait de 5,8%, tiré à la hausse par les paiements d'intérêts au titre de la dette publique et de dividendes aux investisseurs étrangers.

S'agissant du compte de capital, son excédent progresserait de 25,0% par rapport à l'année précédente, en relation notamment avec la hausse des dons-projets au Burkina et au Niger.

Le compte financier enregistrerait une forte progression des entrées nettes de capitaux en 2017, grâce aux flux au titre des investissements de portefeuille, en raison essentiellement des émissions d'euro-obligations par la Côte d'Ivoire, le Sénégal et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) pour un montant net de 1°682,0 milliards. La consolidation du compte financier serait également confortée par la hausse des investissements directs étrangers (+29,2%) et celle des emprunts publics nets (+10,4%).

L'évolution des comptes de capital et financier devrait permettre de couvrir le déficit des transactions courantes pour dégager un solde global excédentaire de la balance des paiements de 627,0 milliards, après un déficit de 946,8 milliards en 2016.

Pour l'année 2018, les échanges extérieurs des Etats membres de l'UEMOA se solderaient par un déficit global de 114,8 milliards. Cette évolution serait essentiellement imputable à la détérioration du solde du compte financier, dans un contexte de quasi-stabilité du déficit des transactions courantes (-6,5% du PIB) qui serait la résultante de l'amélioration de la balance des biens et services (+0,3% du PIB) et de la baisse de l'excédent du solde du revenu secondaire (-0,4% du PIB).

Le besoin de financement pour 2018 est évalué à 3.079,5 milliards et serait couvert par les emprunts publics et les entrées au titre des investissements directs étrangers, notamment dans les explorations minières et pétrolières (Burkina, Côte d'Ivoire, Mali et Niger), la mise en œuvre des partenariats-publics privés (Bénin, Burkina et Sénégal) ainsi que la construction d'hôtels de grande capacité (Bénin et Niger).

3.5 SITUATION MONETAIRE

La situation monétaire de l'Union à fin décembre 2017, comparée à celle à fin décembre 2016, serait caractérisée par un accroissement de la masse monétaire, consécutif à la progression des actifs extérieurs nets et du crédit intérieur.

Les actifs extérieurs nets des institutions monétaires augmenteraient de 663,7 milliards pour ressortir à 4.358,1 milliards. Cette évolution s'explique par la hausse de 813,2 milliards des actifs extérieurs nets de la Banque Centrale, atténuée par la baisse de 149,6 milliards de ceux des banques.

L'encours des créances intérieures se consoliderait de 2.609,1 milliards ou 11,3%, par rapport à son niveau à fin décembre 2016, pour se situer à 25.748,5 milliards. Cette évolution serait induite par l'effet combiné de la consolidation des créances nettes sur l'Administration Centrale et des créances à l'économie de l'Union.

Les créances nettes des institutions de dépôt sur les Administrations Centrales de l'UEMOA s'établiraient à 7.268,4 milliards, en hausse de 826,1 milliards par rapport à leur niveau à fin décembre 2016. Cette évolution résulterait notamment de l'accroissement des dettes des Etats à l'égard des banques. Les concours des institutions de dépôt à l'économie s'accroîtraient, à fin décembre 2017 de 1.783,0 milliards ou 10,7%, pour s'établir à 18.480,1 milliards.

En liaison avec la progression de ses contreparties, la masse monétaire se consoliderait de 2.617,7 milliards ou 11,5%, pour ressortir à 25.337,9 milliards. Ce renforcement de la liquidité globale serait attribuable au raffermissement des dépôts

de 2.254,5 milliards ou 13,1%, ainsi qu'à la hausse de la circulation fiduciaire de 363,2 milliards ou 6,6%.

Sous l'hypothèse d'une orientation inchangée de la politique monétaire, la masse monétaire devrait progresser de 10,9% à fin décembre 2018. Cette évolution serait imputable à la hausse attendue des créances intérieures (+12,2%), sous l'impulsion des crédits à l'économie (+11,2%) et des créances nettes sur l'administration centrale (+14,9%).

3.6 ETAT DE LA CONVERGENCE

L'état de convergence en 2017, se présenterait comme suit :

Critères de premier rang

- **Le ratio solde budgétaire global, dons compris, rapporté au PIB nominal, supérieur ou égal à -3%**

Trois Etats membres, la Guinée-Bissau (-1,6%), le Sénégal (-2,8%) et le Togo (-1,2%) respecteraient ce critère. Pour les autres Etats membres, la situation se présenterait comme suit : Bénin (-6,3%), Burkina Faso (-5,9%), Côte d'Ivoire (-4,5%), Mali (-3,5%) et Niger (-5,3%). En 2018, seuls la Guinée-Bissau, le Sénégal et le Togo respecteraient ce critère.

- **Le taux d'inflation annuel moyen de 3% maximum par an**

Tous les États membres respectent ce critère en 2017. Par pays, le taux d'inflation se présenterait comme suit : Bénin (-0,4%), Burkina Faso (0,6%), Côte d'Ivoire (0,7%), Guinée-Bissau (1,3%), Mali (2,0%), Niger (2,5%), Sénégal (1,5%) et Togo (-0,8%). Tous les Etats membres devraient respecter ce critère en 2018.

- **Le ratio de l'encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal, inférieur ou égal à 70%**

Seul le Togo avec un taux de 71,4% contre 79,2% en 2016, ne respecterait pas ce critère. Tous les Etats membres respecteraient ce critère en 2018.

Critères de second rang

- **Le ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales, inférieur ou égal à 35%**

Trois Etats membres respectent ce critère en 2017. Il s'agit du Mali, du Sénégal et du Togo. Pour les autres Etats membres, le ratio varie entre 37,8% (Niger) et 49,3% (Bénin). En 2017, ces Etats respecteraient ce critère de même que le Niger.

- **Le taux de pression fiscale, supérieur ou égal à 20%**

Seul le Togo respecté ce critère en 2017 avec un taux de 22,3%. Pour les autres Etats membres la situation se présenterait comme suit : Bénin (13,4%), Burkina Faso (17,5%), Côte d'Ivoire (15,4%), Guinée-Bissau (10,4%), Mali (15,3%), Niger (15,1%) et Sénégal (15,9%). Le Togo demeurerait le seul Etat membre à respecter ce critère en 2018.

Au total, en 2017, deux Etats membres respecteraient l'ensemble des critères de convergence de premier rang contre zéro Etat membre en 2016, quand aucun Etat membre n'avait respecté le critère clé. En 2018, les prévisions indiquent que la Guinée-Bissau, le Sénégal et le Togo respecteraient les trois critères de premier rang et trois autres Etats membres s'en rapprocheraient sensiblement.

3.7 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Dans l'ensemble, les résultats macroéconomiques demeureraient satisfaisants en 2017, comme les années précédentes. En outre, deux Etats membres respecteraient les trois critères de premier rang après les très mauvais résultats de l'année 2016, aucun Etat membre n'ayant respecté le critère clé. Ces résultats devraient s'améliorer en 2018.

Au regard des données contenues dans les programmes pluriannuels 2018-2022, les perspectives de convergence en 2019 sont favorables. Ces résultats dépendront principalement des efforts de mobilisation des recettes et d'amélioration d'efficacité de la dépense.

Pour remettre les économies sur un sentier de convergence, il est impératif de créer les conditions d'un climat socio politique apaisé dans tous les États membres de l'Union. En outre, des dispositions doivent être prises pour poursuivre la mise en place ou en œuvre :

- des stratégies d'accélération de la croissance économique en mettant l'accent sur les investissements structurants ;
- des politiques de diversification effective de la production ;
- des programmes et projets d'accroissement de l'offre agricole pour pallier l'insécurité alimentaire et maîtriser les tensions inflationnistes ;
- des réformes structurelles, en particulier dans les secteurs de l'énergie afin de favoriser le développement des activités économiques dans toutes les régions ;
- l'arrêt des préfinancements;
- du renforcement des capacités des membres des cellules nationales en charge des PPP afin de les doter des moyens permettant de bien négocier les projets en PPP ;
- des mesures visant à accroître le niveau de mobilisation des recettes par :

- une amélioration de la performance des administrations fiscales et douanières ;
 - une amélioration du rendement fiscal des secteurs minier, informel, agro-pastoral ainsi que le foncier ;
 - une meilleure prise en charge de la problématique de la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales ;
 - une rationalisation des dépenses fiscales ;
- des actions visant à renforcer l'efficacité des dépenses d'investissement et la maîtrise des dépenses courantes.

ETAT DE LA CONVERGENCE EN 2017

		ETAT DE REALISATION DES CRITERES EN 2017 PAR ETAT ET RAPPEL DES PERFORMANCES EN 2015 ET 2016								Nombre de pays ayant respecté le critère		
		Bénin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	2017	2016	2015
1	Solde budgétaire global, dons compris, sur PIB nominal (norme >=-3%)	-6,3	-5,9	-4,5	-1,6	-3,5	-5,3	-2,8	-1,2	3	0	3
2	Taux d'inflation annuel moyen (norme <=3%)	-0,4	0,6	0,7	1,3	2,0	2,5	1,5	-0,8	8	8	8
3	Encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal (norme <=70%)	54,6	39,3	42,7	43,4	35,6	43,6	46,5	71,4	7	7	7
4	Masse salariale sur recettes fiscales (norme <= 35%)	49,3	44,4	41,7	39,9	33,9	37,8	29,5	30,6	3	3	3
5	Taux de pression fiscale (norme >=20%)	13,4	17,5	15,4	10,4	15,3	15,1	15,9	22,3	1	1	1
2017		2	2	2	3	3	2	4	4			
2016		2	2	2	2	3	2	3	3			
2015		2	3	3	2	4	2	3	3			